

## Les références épigraphiques aux Grammatici et Γραμματικοὶ de l'Empire romain (Ier s. av. J.-C., IVe s. ap. J.-C.)

In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité T. 106, N°2. 1994. pp. 653-746.

### Résumé

Sandrine Augusta-Boularot, Les références épigraphiques aux grammatici et γραμματικοὶ de l'Empire romain (Ier siècle av. J.-C.-IVe siècle ap. J.-C.), p. 653-746.

La découverte à Cherchell (Algérie) d'une épitaphe évoquant une femme, de la gens Volusia, désignée comme grammat(ica), a été l'occasion de recenser l'ensemble des inscriptions mentionnant des grammatici ou des γραμματικοὶ. Promoteurs de la langue et de la culture tant grecques que romaines, ils jouèrent un rôle fondamental dans la confirmation du statut de l'élite urbaine, de la promotion politique de ses membres et de la diffusion de valeurs et de modes de pensée qui émanaient encore autant de Rome que ces grandes villes hellénophones de l'Orient. Le tableau de ces professeurs est notable par ses disparités; d'origines sociales multiples, leurs enseignements diffèrent, de même que leur lieu d'enseignement, leur (v. au verso) statut, leur notoriété et leurs rétributions. Volusia Tertullina, seule femme de ce tableau, était-elle une simple lettrée ou une enseignante de la capitale de Maurétanie Césarienne?

---

Citer ce document / Cite this document :

Augusta-Boularot Sandrine. Les références épigraphiques aux Grammatici et Γραμματικοὶ de l'Empire romain (Ier s. av. J.-C., IVe s. ap. J.-C.). In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité T. 106, N°2. 1994. pp. 653-746.

doi : 10.3406/mefr.1994.1861

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr\\_0223-5102\\_1994\\_num\\_106\\_2\\_1861](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr_0223-5102_1994_num_106_2_1861)

---

# ÉPIGRAPHIE ET HISTOIRE ROMAINE

SANDRINE AGUSTA-BOULAROT

## LES RÉFÉRENCES ÉPIGRAPHIQUES AUX *GRAMMATICI* ET *ΓΡΑΜΜΑΤΙΚΟΙ* DE L'EMPIRE ROMAIN (I<sup>er</sup> S. AV. J.-C. - IV<sup>e</sup> S. AP. J.-C.)

### INTRODUCTION

Ce sont avant tout les aspects culturels de l'éducation antique que nous connaissons bien, en particulier grâce aux travaux de H.-I. Marrou, qui eut un rôle pionnier dans ce domaine de recherche. Depuis quelques décennies, nombreuses sont les études concernant le contenu et les méthodes d'apprentissage, la rhétorique et la sophistique grecques et latines, sujets déjà largement traités par les écrivains et les philosophes antiques eux-mêmes : Aristote, Cicéron, Quintilien, Libanios ou Clément d'Alexandrie. Les « maîtres »<sup>1</sup> eux-mêmes étaient parfois aussi connus que leurs enseignements et donnèrent matière à des ouvrages autant épigraphiques que biographiques : le *De grammaticis* de Suétone ou la *Commemoratio professorum Burdigalensium* d'Ausone.

L'étude que nous proposons ici a pour origine la découverte d'une inscription funéraire lors de la campagne de fouilles sur la nécropole occidentale de Cherchell, en septembre 1992<sup>2</sup>. L'épithaphe inédite (incomplète), à la formule *DMS*<sup>3</sup>, était inscrite sur la tranche d'une dalle de calcaire qui avait

<sup>1</sup> H. Keil éd., *Grammatici Latini*, 7 vol., Leipzig, 1855-1880.

<sup>2</sup> Fouilles de la nécropole occidentale de Cherchell (la Gare Routière), sous la direction de Ph. Leveau, dans le cadre d'une mission franco-algérienne : publication à paraître. M. Ph. Leveau est à l'origine de cette étude. Mes plus vifs remerciements à MM. P. Boulhol, J. Gascou et P. Gros, qui ont éclairé cette étude de leurs conseils et de leurs remarques.

<sup>3</sup> Ceci est le seul élément de datation que nous pouvons fournir, la dalle de sarcophage ayant été déplacée par les engins de chantier avant l'arrivée des archéologues : l'utilisation de la formule abrégée de *DMS* apparaît rarement dans les provinces avant le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Cette inscription est inédite; elle fait l'objet d'une étude spécifique (publication à paraître ultérieurement, par S. Boularot et M. Bousbaa).

dû être un couvercle de sarcophage avant d'être retaillée et réemployée. La défunte, Volusia Tertullina, après avoir été qualifiée du terme courant de *marita casta et incomparabilis*, est désignée à la troisième ligne de l'inscription comme *grammat*. L'on voit d'emblée l'intérêt de cette inscription où l'abréviation *grammat*. est utilisée, ici, pour qualifier une femme qui, de surcroît, porte un gentilice. L'intérêt en est d'autant plus grand qu'il existe une autre épitaphe de *Caesarea*, connue depuis le siècle dernier, mentionnant un membre de cette même famille des *Volusii*, – un *Iunior Volusius* –, qualifié de *grammaticus Latinus*.

Cette inscription soulève donc un certain nombre de questions; quel développement faut-il donner à l'abréviation *grammat* quand il s'agit d'une femme, sachant que nous ne connaissons aucune femme «maître de grammaire»? Peut-elle être cependant développée en *grammatica*, eu égard à la présence, dans sa *gens*, d'un autre *Volusius*, également *grammaticus Latinus*? Mais dès lors, quel sens donner au terme de *grammaticus* ou *grammatica*?

Une telle étude a nécessité le recensement de toutes les inscriptions connues de l'Empire faisant mention d'un *grammaticus*, ou d'un *γραμματικός*. Ce tableau fournit également des éléments de réflexion pour une approche sociale, spatiale et chronologique des *grammatici* de l'Empire, domaine d'étude difficile à appréhender car l'information en est fragmentaire. En effet, les *grammatici* de Rome de la fin de la République et du début de l'Empire nous sont les mieux connus, par les notices d'auteurs comme Suétone et par l'épigraphie : J. Christes en a proposé récemment une étude précise, *Sklaven und Freigelassene als Grammatiker und Philologen im antiken Rom*<sup>4</sup>, complétant, sur un point particulier, le travail de H.-I. Marrou qui s'attachait plus souvent aux références littéraires qu'épigraphiques; mais cette étude ne tient pas compte des ingénus qui pouvaient exercer cette profession à Rome ni des *grammatici* hors de la péninsule italienne. Le tableau des *grammatici* pour la période romaine allant du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à la fin du IV<sup>e</sup> siècle est, comme nous le verrons, très «pointilliste» en raison du peu de références trouvées pour les siècles considérés et l'ampleur de l'Empire; nous sommes en effet loin de la prosopographie des 281 *grammatici*, connus ou supposés, que R. A. Kaster a pu établir pour les III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>5</sup>. De plus, à partir du IV<sup>e</sup> siècle,

<sup>4</sup> J. CHRISTES, *Sklaven und Freigelassene als Grammatiker und Philologen im antiken Rom*, (= *Forschungen zur antiken Sklaverei*, X), Wiesbaden, 1979.

<sup>5</sup> R. A. KASTER, *Guardians of Language : The Grammarian and Society in Late Antiquity*, Berkeley, 1988; cette étude exhaustive se fonde essentiellement sur les sources littéraires; les inscriptions sont étudiées au chap. I (p. 15-31). L'auteur

les auteurs antiques, païens, comme Libanios, et surtout les auteurs chrétiens, Augustin, Ausone ou Clément d'Alexandrie relancent le débat sur l'éducation des enfants dont l'enjeu est majeur dans l'élaboration d'une morale chrétienne.

Nous ne proposerons ici que l'étude d'un point de détail au regard de l'histoire de l'éducation : les *grammatici* à travers l'Empire, c'est-à-dire un éclairage sur l'enseignement que l'on pourrait appeler «secondaire», laissant à une étude ultérieure les *paedagogi* et *magistri ludi*, ainsi que les *rhetores*. Dès lors, poser le problème de la présence des *grammatici* à travers tout l'Empire durant les premiers siècles de notre ère, déjà simplement par la connaissance que nous apportent les références épigraphiques, soulève de nombreuses questions sur leur origine, leur statut social et leurs rémunérations, leur lieu d'enseignement et leur mobilité éventuelle, leur public, et surtout la langue dans laquelle ils professent : qui enseignait quoi, où, quand et surtout comment ? L'on retrouve ainsi un des aspects culturels de l'éducation, mais essentiellement évoqué par H.-I. Marrou pour la fin de la République : celui de la rencontre entre cultures grecque et romaine, de leurs points de contact, de conflit, voire de leur superposition. L'on est aujourd'hui plus sensible à une partition du monde méditerranéen en zones latinophone et hellénophone<sup>6</sup>, en particulier grâce aux travaux de M. Dubuisson ; mais là encore, ces études concernent la fin de la République (II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), en une période où le conflit linguistique reflète des luttes sociales, les velléités d'impérialisme romain ou de résistance hellénique, autant d'enjeux qui ne se posent plus dans les mêmes termes sous l'Empire. De plus, cette carte laisse peu de place aux nuances et points de détail que l'étude des références épigraphiques peut apporter.

### 1. DÉVELOPPEMENT DE L'ABRÉVIATION

*Grammat* pourrait être une abréviation de *grammateus*, bien que ce terme ne soit pas attesté sous sa forme abrégée<sup>7</sup>. Le *Thesaurus linguae Latinae* donne à ce terme le sens de *litteratus, grammaticus* : V, 569, 34 : *grammetus (sic) qui per paginas legere potest*, et V, 569, 35 : *grammatus*

consacre toute la seconde partie de son ouvrage à une prosopographie des 281 «Professeurs» qu'il a recensés et qui couvrent la période 250-565 de notre ère.

<sup>6</sup> M. Dubuisson en propose d'ailleurs une carte, où la limite entre le monde oriental et occidental marque, pour ainsi dire, la frontière linguistique entre latin et grec ; M. DUBUISSON, dans *L'Histoire*, 50, nov. 1982, p. 23.

<sup>7</sup> Nous écartons d'emblée l'hypothèse d'un *grammatistes, -ae*, d'un usage très peu fréquent : SUÉTONE, *De gram.*, 4 : *Sunt qui litteratum a litteratore distinguunt, ut*

(-<ic>us?) *qui initium sumit legendi*. Il nous faut remarquer que le terme de *γραμματεὺς* est assez courant en épigraphie pour désigner l'écrivain public, le greffier d'État des cités grecques; ce greffier l'État était par exemple chargé de lire des documents devant l'*ἐκκλησία*, comme on le voit déjà à l'époque grecque classique, dans un passage de Thucydide<sup>8</sup>. Ce terme de *γραμματεὺς*, au sens large de «scribe» se maintient sous le Haut-Empire; mais d'autres acceptions sont également à noter. Le terme apparaît aussi, mais plus rarement, sous sa forme latinisée de *grammateus*, là aussi avec des sens bien précis.

a) *Le γραμματεὺς grec = le scriba latin?*

À l'époque romaine, en Grèce comme dans le monde latinophone, le *γραμματεὺς* peut désigner la simple fonction de scribe, ou greffier public, chargé d'enregistrer des documents administratifs, de les conserver ou d'en donner lecture dans les assemblées ou devant les tribunaux, si bien que sa tâche est parfois précisée par les expressions récurrentes de *ὁ γραμματεὺς ὁ τῆς βουλῆς*, lorsqu'il s'agit d'un greffier du Sénat ou d'une assemblée.

Deux inscriptions de Rome datant du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., l'une en latin, l'autre en grec, évoquent vraisemblablement un seul et même personnage, un certain *T. Aurelius Telesphorus*, «secrétaire» d'un collège de médecins. Chacune de ces inscriptions mentionne sa fonction, si bien que l'on peut considérer le terme de *γραμματεὺς ἰατρῶν* de l'inscription grecque<sup>9</sup> comme une translittération du *scriba medicorum*<sup>10</sup> de l'inscription latine (et pas l'inverse). En effet, les *scribae*, ainsi que leurs attributions, sont aujourd'hui bien connus<sup>11</sup>; de même que les *viatores*, les *lictores* et les *praecones*, ils font

*Graeci grammaticum a grammatista : et illum quidem absolute, hunc mediocriter doctum existiment.*

<sup>8</sup> THUCYDIDE, VII, 10 : ...οἱ παρὰ τοῦ Νικίου ...τὴν ἐπιστολὴν ἀπέδοσαν. Ὁ δὲ γραμματεὺς τῆς πόλεως παρελθὼν ἀνέγνω τοῖς Ἀθηναίοις δηλοῦσαν τοιάδε. (...les envoyés de Nicias...remirent leur message. Le *γραμματεὺς* de la cité s'avança à la tribune et lut aux Athéniens la lettre qui contenait à peu près cela).

<sup>9</sup> Cf. G. BARBIERI et alii, dans *BCAR*, 88, (1982-1983), 1984, p. 105-189; parmi les inscriptions provenant de la collection Iaia, Ostie, l'inscription n° 167, p. 171-172 : Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις) / [...] Αὐρήλ(ιος) Τελέσφορο[ς] / [γρα]μματεὺς ἰατρῶν / [...].

<sup>10</sup> Cf. *CIL* VI, 9566 : *D(iis) M(anibus) T(itus) Aurelius / Telesphorus scriba / medicorum*.

<sup>11</sup> Les *apparitores* auxquels appartiennent les *scribae* sont principalement recensés et étudiés par N. PURCELL, *The apparitores : a study in social mobility*, dans *PBSR*, 51, 1983 p. 125-173; B. COHEN, *Some neglected ordines : the apparitorial status-group*, dans C. Nicolet dir. *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, p. 23-60; E. RAWSON, *Intellectual Life in the Late Roman Republic*, Londres, 1985, p. 185 sq. Sur les appar-

partie des *apparitores* des magistrats; ceux-ci constituent des *ordines* d'un genre particulier, or les *γραμματεῖς* ne correspondent à Rome à aucun groupe hiérarchisé d'auxiliaires administratifs et techniques.

Dans les *Métamorphoses* d'Apulée, un *grammateus* officie auprès d'un collègue religieux lors de la cérémonie du culte d'Isis : le terme de *grammateus* (translittération en latin du terme grec de *γραμματεύς*) est employé pour désigner un membre du «collège» sacré d'Isis, dont le titre lui vient sûrement de la lecture du texte écrit auquel il se réfère lorsqu'il prononce ses vœux de prospérité pour le prince souverain, le sénat, l'ordre équestre, le peuple romain tout entier, pour les navigateurs...<sup>12</sup>

#### b) Grammateus, charge honorifique des cités d'Asie

Le *γραμματεύς* n'accomplissait pas seulement une tâche administrative qui devait le plus souvent faire de lui un fonctionnaire de second rang : le terme semble aussi désigner une fonction politique au sein de la cité. Dans les inscriptions où il est fait mention d'un *γραμματεύς τῆς πόλεως* ou d'un *γραμματεύς τοῦ δήμου*<sup>13</sup>, celui-ci peut prendre des décisions<sup>14</sup>, faire passer des décrets, comme le signale la formule *ψηφισαμένου (καὶ ἐπιμεληθέντος)*<sup>15</sup> qui l'accompagne le plus souvent<sup>16</sup>. Ainsi, dans un passage des *Actes des*

teurs de l'ordre équestre, cf. S. DEMOUGIN, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens* (Collection de l'École française de Rome, 108), Rome, 1988, p. 706-709.

<sup>12</sup> APULÉE, *Met.*, 11, 17, 2 : *Tunc ex his unus, quem cuncti grammatea dicebant, pro foribus assistens coetu pastophorum...* (Alors, l'un d'entre eux, que tous appelaient le *grammateus*, debout devant la porte, (convoqua à l'assemblée), la troupe des pastophores...).

<sup>13</sup> Dessau, 8822, trouvée à Éphèse : ...*ψηφισαμένου Τιβ[ερίου] / Κλαυδίου Ἰουλιανοῦ / φιλοπάτριδος καὶ φιλο[σ]εβαστοῦ τοῦ γραμμα[τ]έως τοῦ δήμου...* Inscription d'Éphèse concernant C. Laecanius Bassus (Caecina Paetus), sans doute le fils cadet du consul de l'année 37, adopté par C. Laecanius Bassus, consul en 64 : à propos du personnage, il est dit : *τοῦ γραμματέως τοῦ δήμου* (AE, 1977, n° 794; EICHLER, dans *Anzeiger Akad. Wien*, 98, 1961, p. 71 sq.; D. KNIBBE, *Führer des Museum Selçuk*, 55/56).

<sup>14</sup> Comme on le voit par exemple dans une expression telle : *γνώμη γραμματέως τοῦ δήμου Μενάνδρου τοῦ Δημητρίου* (AE, 1977, n° 808; P. HERRMANN, dans *Anzeiger Öst. Akad. Wiss. phil.-hist. Kl.*, 111, 1974, p. 439-444).

<sup>15</sup> Dans l'inscription Dessau, 8857, trouvée près de Nysse de Carie : ...*ψηφισαμένου καὶ ἐπιμεληθέντος Τιβ(ερίου) Κλ(αυδίου) / Ζωσίμου Ουαλεριανοῦ / γραμματέως τῆς πόλεως*.

<sup>16</sup> À la place du substantif de *γραμματεύς*, on trouve également le verbe *γραμματεύω*, avec la même signification, en fin d'inscription, dans des inscriptions d'Éphèse : ex : Dessau, 8797 : ...*γραμματεύοντος Λουκίου Ἐρεννίου Περειγρείνου ἀγνοῦ τὸ β'*. Cf. également le cas de Titus Claudius Luceianus : *γραμματεύοντος Τί(του) / Κλ(αυδίου) Λουκκε[ιανοῦ]* (*Inchriften griechischer Städte aus Kleinasien*, 12.

*Apôtres*, le *γραμματεὺς* intervient pour calmer la foule, lors de l'émeute d'Éphèse<sup>17</sup>.

Le plus souvent, la fonction de *γραμματεὺς* apparaît dans une liste de fonctions autant politico-administratives que religieuses, comme l'une des étapes des *cursus honorum* des villes des provinces orientales : sur un bloc de marbre<sup>18</sup> utilisé comme seuil d'une maison au village de Balçikhisar, Claudius Valerianus Terentullianus signifie qu'il a été, à Eumenia, agonothète, et secrétaire de la Boulè (*γραμματεὺς τῆς βουλῆς*)<sup>19</sup>, grand prêtre d'Asie des temples à Éphèse, à une date qui se situe après le règne d'Hadrien. Par une autre inscription, l'on sait que ce personnage était également asiarque (?) et grand prêtre provincial du culte impérial<sup>20</sup>.

Avec la main-mise de Rome sur les provinces hellénophones, les inscriptions deviennent souvent bilingues : dans une inscription d'Éphèse (Dessau, 7193), il est fait mention d'un *Caius Vibius Vof(entis) Salutaris*, dont les fonctions furent, là aussi, multiples (en particulier *tribunus militum* de la XXII<sup>e</sup> *legio Primigenia* et *subprocurator* de la Maurétanie Tingitane et de la Belgique), et qui fait acte d'évergésie en offrant à la Diane d'Éphèse et à la *γερουσία* une *Dianam argenteam item imagines argenteas duas unam urbis Ro/manae et aliam gerusiae*. À la fin de cette inscription, la date est mentionnée par la référence à des charges publiques, mais seulement dans le texte grec; nous n'avons donc pas la traduction du terme de *γραμματεὺς* en latin!

Dessau, 7193 : ... Ἐπὶ ἀνθυπάτου Γ(αίου) Ἀκυιλλίου Πρόκλου, γραμματεύοντος Τιβ(ερίου) Κλαυδίου [Ἰουλιανοῦ φιλοσεβάστου καὶ φιλοπατρίδος.

(... Sous le proconsulat de Gaius Aquillius Proclus, et alors que Tiberius Claudius Iulianus, qui aime son Empereur et sa patrie, exerçait la charge de *γραμματεὺς*)<sup>21</sup>.

*Die Inschriften von Ephesos*, Teil II, Nr. 101-599 (Chr. Börker et R. Merkelbach), inscr. n° 504).

<sup>17</sup> *Act. Apost.*, 19, 35 : *Καταστείλας ὁ γραμματεὺς τὸν ὄχλον, φησὶν, Ἄνδρες Ἐφέσιοι...* (le *γραμματεὺς* calma la foule : « Éphésiens, dit-il... »).

<sup>18</sup> Qui servait sans doute de base à une statue d'empereur.

<sup>19</sup> Cf. Th. DREW-BEAR, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen, 1978, p. 68-70, n° 3; photo pl. XIX, fig. IV, 19.

<sup>20</sup> Th. DREW-BEAR, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen, 1978, p. 67-68, n° 2, photo pl. 19, fig. IV, 2. Cf. *AE*, 1978, n° 799.

<sup>21</sup> Dans l'inscription Dessau, 7194, l'on a une inscription bilingue très proche mais légèrement différente de celle-ci, avec le même personnage évergète, qui offre également des statues d'argent. L'inscription se termine par la même datation, qui, là aussi, n'est mentionnée que dans le texte grec.

L'on peut aussi trouver le terme de *grammateus* comme simple adaptation latine du terme grec, comme c'est le cas dans une inscription d'Antioche de Pisidie :

*CIL*, III, suppl. I, 6833 : *L(ucio) Cornelio / L(ucii) f(ilio) Ser(gia tribu) Marcello, aed(ili) q(uaestori) gram/mati (duo)viro / Hortensia M(arci) / f(ilia) Gallia avun/culo suo opti/mo et amantis/simo ob meri/ta eius.*

(À Lucius Cornelius Marcellus, fils de Lucius, de la tribu Sergia, édile, questeur, *grammateus*, *duumvir*. Hortensia Gallia, fille de Marcus, à son oncle maternel, très bon et très aimé, en raison de ses services).

Il faut ici comprendre *grammati* au sens de *γραμματεῖ* : cette fonction est d'importance, puisque, «codifiée» dans le *cursus honorum* municipal, elle s'insère entre la questure et la fonction municipale de *duumvir*; charge municipale propre aux cités hellénophones, et plus particulièrement aux cités d'Asie Mineure comme Éphèse, elle semble avoir été adoptée par l'administration politique romaine, et insérée dans le *cursus honorum*. Si l'on se réfère à d'autres inscriptions, il semble que se soient maintenus, dans ces cités d'Asie, parallèlement à cette adaptation romaine d'un *grammateus* aux fonctions municipales et politiques de premier ordre sur le plan au moins local, des *grammateis* dont la fonction restait proche de celle du *γραμματεὺς* de l'époque classique, celle d'un simple «scribe». L'on aurait ainsi eu deux types différents de *grammateis* sur une stèle de marbre trouvée au village de Mandragoreis, près de Magnésie du Méandre où une inscription<sup>22</sup> (*SEG*, XXXII, 1149), datée de 209 ap. J.-C., nous donne le texte d'un édit du proconsul d'Asie Q. Caecilius Secundus Servilianus qui institue un marché trois jours par mois sur le territoire de Mandragoreis, et en prévoit l'organisation et ses privilèges; une fois reçu, le document a été rendu public par un citoyen de Magnésie, Dionysius, l'*archiereus* et *grammateus* de Magnésie, Tiberius Iulius Marcellus; le terme de *grammateus* peut se comprendre ici comme une charge des cités d'Asie. Une copie du document a été faite par l'*antigraphus* Monimus, fils de Zosimus, et cachet a été posé par sept citoyens. Le légat du proconsul d'Asie, Albinus, a ouvert le marché. Et trois personnages à nomenclature pérégrine ont été nommés *grammateis* du village, activité manifestement différente de celle de Tiberius Iulius Marcellus; les trois pérégrins étaient bien plus sûrement des agents administratifs locaux de ce petit village de Mandragoreis, «secrétaires» ou «scribes».

<sup>22</sup> Cf. *AE*, 1987, 927; J. NOLLÉ, *Nundinas instituere et habere. Epigraphische Zeugnisse zur Einrichtung und Gestaltung von ländlichen Märkten in Afrika und in der Provinz Asia*, Hildesheim, 1982.

c) *Grammateus, dans les inscriptions juives*

Le terme de *grammateus* est un peu plus fréquent dans l'épigraphie tardo-impériale<sup>23</sup>, mais le terme est cité comme appartenant à l'*ordo honorum Iudaicus*. Le terme de *γραμματεὺς* est ici à rapprocher de celui que l'on trouve dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, et qui désigne les « scribes » ou les « docteurs », c'est-à-dire les experts de la Bible d'Israël et les interprètes de la Loi<sup>24</sup> : il semble que l'on puisse donner une telle signification au *grammateus* de cette inscription<sup>25</sup> :

*Diehl, 4911 : Deutero gram/mateo, bene/merenti, / Dulcis candelabrum septem lucernarum inter olivam et folium sive rapam.*

(A Deuterus, *grammateus* (« docteur de la loi »), qui le mérite bien, Dulcis (offre) un candélabre à sept lampes, entre l'olivier, la feuille et le navet)<sup>26</sup>.

2. *GRAMMATIUS, SIGNUM*

Un exemple particulier est également à signaler, où *grammati* est inscrit de haut en bas et en marge du texte d'une inscription :

*CIL, XII, 1921 :*

*D(iis) m(anibus) / L(ucii) Marini / Italicensis / Sollia Annia / coniugi / karissimo / et Marinius / Claudianus / patri / pientissim(o) / et sub a. ded...*  
Rq : inscription trouvée à Vienne. Verticalement, on peut lire à gauche, les

<sup>23</sup> E. DIEHL, *Inscriptiones Latinae christianae veteres*, vol. II; A. BELLUCCI, *Il grammateus nell'epigrafia paleo-giudaica della diaspora*, dans *Asprenas*, t. 7, 1960, p. 263-310.

<sup>24</sup> Cf. par exemple *Matth.*, 13, 52 : *διὰ τοῦτο πᾶς γραμματεὺς μαθητευθεὶς τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν ὁμοίος ἐστὶν ἀνθρώπῳ οἰκοδεσπότη, ὅστις ἐκβάλλει ἐκ τοῦ θησαυροῦ αὐτοῦ καινὰ καὶ παλαιά.* (Ainsi donc tout *γραμματεὺς* instruit du Royaume des Cieux est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux); *I Cor.*, 1, 20 : *ποῦ σοφός; ποῦ γραμματεὺς; ποῦ συζητητῆς τοῦ αἰῶνος τούτου;* (Où est le sage? Où est le « docteur de la Loi »? Où est le raisonneur de ce siècle?). Cf. également *2 Macc.*, 6, 18.

<sup>25</sup> Il semble qu'il faille également rattacher à cette signification les inscriptions suivantes, où Diehl classe aussi le *grammateus* comme membre de l'*ordo honorum iudaicus* : *Diehl, 4903 : Marcus Cuynt/us Alexis gra/mmamateus ego t/on Augustησιο//n, mellarcon / eccion Augustesion annos XII.* *Diehl, 4909 : Elius Appulicus / grammateus, qu(i) / bixit annos XXXV. / Coiux benemerenti / fecit.* *Diehl, 4910 : Castricius / grammateus. / Iulia coiux / marito suo // benemerenti / fecit tabella.*

<sup>26</sup> On remarquera que *grammateo* est le datif d'un *grammateus, i*, non attesté par ailleurs.

lettres de *grammati*, au niveau des interlignes de l'inscription, le «g» se trouvant entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> ligne.

Cette inscription provenant de Gaule, l'on ne peut voir dans *grammati* l'écriture latinisée d'un *γραμματεῖ*, comme dans le cas de Lucius Cornelius Marcellus<sup>27</sup>. S'il s'agissait de l'abréviation de *grammaticus*, – ou du génitif d'un *grammatus* –, la profession de l'enseignement, pourquoi n'est-elle pas insérée naturellement dans l'inscription? Sa place marginale permet plutôt d'y voir un *supernomen*; I. Kajanto<sup>28</sup> en fait le *signum* de *Grammatius*, au même cas que les *tria nomina* du personnage<sup>29</sup>.

Ces quelques exemples suffisent à éliminer l'hypothèse d'une *Tertulina grammateus*... ou *grammateia*. Ce terme est très rare dans les inscriptions sous sa forme latinisée; il n'apparaît jamais abrégé sous la forme de *gramm* ou *grammat*, et n'est jamais utilisé pour désigner une femme<sup>30</sup>. De surcroît, son sens est bien précis; en dehors de quelques cas où il a un sens religieux bien défini dans le monde juif, il renvoie à la fonction administrative d'un «scribe» ou d'un «greffier», ou à la charge politiquement importante du *grammateus*, spécifique des grandes cités hellénisées d'Asie Mineure. Il nous faut donc envisager *grammat.* comme l'abréviation de *grammaticus*... ou plutôt, puisqu'il s'agit d'une femme, de *grammatica*!

### 3. *GRAMMATICUS* : MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT

Il ne s'agit pas ici de passer en revue les connaissances que nous avons sur le métier de *grammaticus* à l'époque romaine, sujet dont ne peut faire l'économie tout ouvrage sur l'éducation dans l'Antiquité, depuis le livre de H.-I. Marrou<sup>31</sup>, mais plutôt de nous interroger sur la référence à des *gram-*

<sup>27</sup> *CIL*, III, suppl. I, 6833.

<sup>28</sup> I. KAJANTO, *Supernomina. A Study in Latin Epigraphy*, (= *Commentationes humanarum litterarum*, 40, n° 1), Helsinki, 1966, p. 83.

<sup>29</sup> Il suit ainsi l'opinion de Th. MOMMSEN, dans *CIL*, XII, 1921; au contraire, O. MORSEFIELD, *ibid.*, p. 943, considère hypothétiquement qu'on a affaire à un *grammaticus*.

<sup>30</sup> L'on trouve une *γραμματεὺς* employée au féminin dans les *Thesmophories* d'Aristophane (v. 432), mais il s'agit d'un élément de plus pour rendre caricaturale la prise du pouvoir par des femmes de postes et charges qui incombent aux hommes : *ταῦτ' ἐγὼ φανερώς λέγω, / τὰ δ' ἄλλα μετὰ τῆς γραμματέως συγγράψομαι*. (Je vais parler en public; je rédigerai une motion avec «la greffière»).

<sup>31</sup> Parmi les ouvrages les plus récents sur le sujet, citons : S. F. BONNER, *Education in Ancient Rome. From the Elder Cato to the Younger Pliny*, Londres, 1977; A. D. BOOTH, *The Appearance of the scola grammatici*, dans *Hermes*, 106, 1978, p. 117-125; L. CANFORA, *L'educazione*, dans *Storia di Roma*, 4, Turin, 1989, p. 735-770;

*matici* dans les inscriptions latines et grecques qui nous sont parvenues puisque le métier de *grammaticus* a le plus souvent été envisagé à travers les témoignages littéraires. Dans quelle mesure l'étude des différentes inscriptions mentionnant un *grammaticus* nous permet-elle de renouveler la question?

Le *grammaticus* représente la deuxième étape de l'enseignement à l'époque romaine et intervient après le maître de l'enseignement «primaire», le *litterator*, plus communément appelé *primus magister*, *magister ludi* ou *magister ludi litterarii*<sup>32</sup>. Les inscriptions faisant expressément référence à un *grammaticus* sont en fait peu nombreuses, et viennent en grande partie de Rome.

#### a) Rome

##### α) Des *grammatici*... et un *γραμματικός*

##### 1. CIL, VI, 9449 :

*Pudens M(arci) Lepidi l(ibertus), grammaticus, / procurator eram Lepidae moresq(ue) regebam; / dum vixi, mansit Caesaris illa nurus. / Philologus discipulus.*

(Pudens, affranchi de Marcus Lepidus, *grammaticus*, j'étais l'intendant de Lepida et avais la conduite de sa vie; tout le temps que j'ai vécu, cette belle-fille de Caesar (= Auguste) resta mon élève<sup>33</sup>. Philologus, un élève)<sup>34</sup>.

Rq : (= CIL, V, 592, = Dessau, 1848 = Buecheler, *Carm. epigr.*, 994). Finazzius Bergomas, *Di Pudente grammatico Romano e dell'epitaffio postogli in Bergamo* (estratto della *Rivista universale*, Genova, 1868, 8).

Cette inscription est célèbre car elle mentionne une femme connue de

J. CHRISTES, *Gesellschaft, Staat und Schule in der griechisch-römischen Antike, Sozialmaßnahmen und Fürsorge*, dans *GrazBeitr, Suppl.*, 3, 1988, p. 55-74; J.-P. NÉRAUDAU, *Être enfant à Rome* («Les Belles Lettres, Realia»), Paris, 1984; T. VILJAMAA, *Suetonius on Roman teachers of Grammars*, dans *ANRW*, II, 33, 5, Berlin-New York, 1991, p. 3826-3851; T. WIEDEMANN, *Adults and Children in the Roman Empire*, Londres, 1989; G. ZALATEO, *Brevi note per uno studio sull'instruzione femminile nell'Egitto greco-romano*, dans *Studi triestini di antichità in onore di L. A. Stella*, Trieste, 1975, p. 391-395.

<sup>32</sup> H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. 2. Le monde romain*, Paris, 1981 (1<sup>ère</sup> éd. 1948), p. 64.

<sup>33</sup> On peut comprendre aussi : «elle resta la belle-fille de César».

<sup>34</sup> Nous avons écarté la traduction «un disciple lettré», faisant de *philologus* un adjectif. Sur l'identification de ce disciple dédicant, cf. : J. CHRISTES, *Sklaven und Freigelassene als Grammatiker und Philologen im antiken Rom*, (= *Forschungen zur antiken Sklaverei*, X), Wiesbaden, 1979, p. 149.

l'aristocratie romaine, appartenant à la famille impériale; il s'agit d'Aemilia Lepida, fille de Marcus Aemilius Lepidus consul en 6 de notre ère, épouse de Drusus Iulius Caesar, l'un des fils de Germanicus, frère de Nero Iulius Caesar. Elle mourut en 36 ap. J.-C.<sup>35</sup>, ce qui nous fournit une datation précise pour cette épitaphe. Pudens était d'origine servile, mais avait été affranchi par le père de Lepida. Pudens n'était pas seulement un *praeceptor*; il avait un vrai rôle «d'éducateur» dans la vie de la jeune fille (*mores regebam*). Ces deux fonctions étaient naturellement indissociables; en effet, l'éducation morale s'appuyait sur les grands exemples fournis par la littérature classique<sup>36</sup>, comme au IV<sup>e</sup> siècle, elle s'appuiera sur l'étude des exemples de la Bible<sup>37</sup>. Pudens était également *procurator*, fonction généralement occupée par des affranchis pour le compte de familles aisées; le *procurator* se chargeait, à la place d'un autre, de veiller à quelque affaire, de prendre soin de quelque intérêt; il pouvait s'agir d'un client qui s'occupait des biens de son patron en son absence, ou d'un mandataire qui s'occupait des biens d'un ami, ou bien encore, comme c'est le cas ici, d'un intendant, conseil et fondé de pouvoirs d'une femme qui n'était point en communauté de biens avec son mari<sup>38</sup>.

Datation : 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

C'est sur une telle inscription que l'on s'est souvent appuyé pour évo-

<sup>35</sup> TACITE, *Ann.*, VI, 40, 3 : *Et Aemilia Lepida, quam iuveni Druso nuptam rettuli, crebris criminibus maritum insectata, quamquam intestabilis, tamen impunita agebat, dum superfuit pater Lepidus...* (Quant à Aemilia Lepida, dont j'ai rapporté l'union avec le jeune Drusus et qui poursuivit son mari de fréquentes accusations, elle vivait abhorrée, mais impunie, tant que survécut son père Lepidus). Cf. également TACITE, *Ann.*, IV, 60; VI, 23 (Drusus); VI, 27, 4 (Lepidus) : VELLEIUS, II, 114; DION, LVIII, 3, 8.

<sup>36</sup> L'on retrouvera cette association dans plusieurs inscriptions.

<sup>37</sup> Entre de nombreux exemples, Jean CHRYSOSTOME, *Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants*, Paris, 1972 (*Sources chrétiennes*, 188), p. 39 sq.

<sup>38</sup> C'est ce type d'affranchi *procurator* que décrit, et décrit, Martial, ce «petit frisé» toujours collé aux côtés de la femme de Marianus, qui lui susurre des mots à l'oreille : *Epigr.*, V, 61, 7-9 : «*Nil mihi respondes?*» – «*Uxoris res agit*», *inquis* / «*iste meae*.» *Sane certus et asper homo est, / procuratorem voltu qui praeferat ipso...* (Tu ne réponds pas? – «C'est, dis-tu, l'homme d'affaires de ta femme». – Oui, c'est bien là l'homme de confiance, au rude aspect, dont le visage suffit à dénoter l'agent d'affaires...). MARTIAL, *Épigrammes*, t. I, l. I-VII, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, «Les Belles Lettres» Paris, 1969 (1<sup>re</sup> éd., 1930). L'épigraphie nous livre d'autres exemples d'affranchis *procuratores* de femmes mariées :

*CIL*, II, 3437 : inscription trouvée à *Carthago Nova*, en Tarraconaise : *Octaviae / M(arci) f(iliae) Luca/nae domi/nae optima/ae / M(arcus) Fulvius Gil/lo Scribonius / fidus proc(urator) ei/us l(ocus) d(at)us ex d(ecreto) d(ecurionum)*. Dans *CIL*, V, l'on trouve également une allusion à un *procurator* privé (V, 1043), et à deux *liberti procuratores* (V, 4241).

quer le recours à des précepteurs privés à domicile pour les jeunes filles issues des milieux aristocratiques, particulièrement à Rome. Un autre exemple célèbre de ce type, mais cette fois littéraire, est celui de la fille de Fundanus évoquée par Pline le Jeune dans une lettre qu'il envoie à Efulanus Marcellinus, dans laquelle il évoque la mort de cette enfant de treize ans aux multiples qualités<sup>39</sup>; Pline évoque l'affection qu'elle portait aux membres de la *familia* qui s'occupaient d'elle, dont, parmi eux, les *paedagogi* et les *praeceptores*<sup>40</sup>.

## 2. CIL, VI, 9444 :

*P(ublius) Aelius Poly(bius?) / P(ublio) Ae(lio) Sotio(ni) / praeceptor / suo gr(am)matico / fe(cit).*

(Publius Aelius Poly(bius?), à Publius Aelius Sotion, son *praeceptor* et son *grammaticus*, a fait cette dédicace).

Rq : stèle de marbre trouvée en 1879 sur la voie Appia.

Ici, la référence à un métier de l'enseignement est renforcée par le terme de *praeceptor*, qui est un terme plus général que celui de *grammaticus* pour désigner un « professeur », un maître; le *praeceptor* peut être aussi bien le synonyme de *magister*, *doctor* ou *educator*, dans des *artes variae*, comme la *philosophia*, la *medicina*, la *iurisdictio*, et bien sûr la *rhetorica*<sup>41</sup>; ici, faut-il distinguer l'enseignement du *grammaticus* de celui du *praeceptor* puisque la dédicace emploie des deux termes? Faut-il entendre le *praeceptor* au sens moderne de notre « précepteur », sorte de répétiteur, qui doit pouvoir aider son élève dans tous les domaines? L'élève était aussi un membre de la famille du *grammaticus*, sans que nous soient donnés leurs liens de parenté. *P. Aelius Sotio* était manifestement de condition affranchie, sûrement l'affranchi de Publius Aelius Poly(bius?) qui pouvait être lui aussi un riche affranchi<sup>42</sup>; il semble que nous soyons dans un cas

<sup>39</sup> A. N. SHERWIN-WHITE, *The Letters of Pliny. Historical and Social Commentary*, Oxford, 1966, p. 347 : le petit-fils de Corellius eut également un tuteur privé (PLINE, *Ep.*, III, 3, 3).

<sup>40</sup> PLINE LE JEUNE, *Epistulae*, t. II (livres IV-VI), texte établi et traduit par A. M. GUILLEMIN, « Les Belles Lettres », Paris, 1962 : *Ep.*, V, 16, 3 : ...*ut nutrices, ut paedagogos, ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat!* (... comme elle vouait aux nourrices, aux pédagogues, aux maîtres, une affection dont les nuances variaient avec leurs conditions!).

<sup>41</sup> *Thesaurus linguae Latinae*, s.v. « *praeceptor* ».

<sup>42</sup> Publius Aelius Poly(bius?) peut à la rigueur être un ex-pérégrin qui aurait reçu la citoyenneté sous Hadrien; il semble difficile de voir dans ce personnage qui porte les *tria nomina*, un pérégrin, comme le fait J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 150; ce renseignement nous a été donné par M. J. Gascou.

semblable à celui de *Pudens*, de l'exercice d'une fonction au sein de la domesticité d'une famille. Cette inscription et la précédente sont les seules que nous possédons d'élèves à leur maître.

Datation : 1<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>43</sup> (ou 120-170?)<sup>44</sup>.

3. *CIL*, VI, 9452 :

[...] (*g*)*rammatico* [...]

(...*grammaticus*...).

Rq : fragment de stèle de marbre, aux Musei Vaticani.

3 bis. *CIL*, VI, 19071 :

[...] *es gramm(aticus)*.

([...] *es, grammaticus*).

Rq : aux Musei Vaticani.

Ces deux inscriptions, bien qu'elles soient réduites au seul terme qui nous occupe, nous apprennent cependant beaucoup. En effet, grâce à une étude récente<sup>45</sup>, nous savons que ces deux *grammatici* font partie des *officiales* de la *domus Volusiae*; il devaient être esclaves : l'un des deux au moins avait un nom hellénisant comme le laisse supposer la terminaison en *-es* de son nom (3 bis). Nous avons là l'exemple de deux *grammatici*, membres d'une *familia*, dont l'enseignement était uniquement destiné aux enfants de la *gens Volusia*. Parmi les *officiales* de la *domus*, notons également la présence de deux *paedagogi puerorum*<sup>46</sup>, mais l'absence de tout *rhetor*; ce dernier enseignement se faisait-il « en ville » ?

Mommsen<sup>47</sup> proposait un bref laps de temps d'une vingtaine d'années pour la vie de ce *columbarium* : 40 à 60 ap. J.-C. M. Buonocore<sup>48</sup> propose de revoir cette datation; certaines inscriptions montrent que le *columbarium* fut utilisé jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

Datation : 40-100 ap. J.-C.

<sup>43</sup> H. SOLIN, *Die griechischen Personennamen in Rom. Ein Namenbuch*, Berlin-New York, 1982, 3 vol., propose cette datation.

<sup>44</sup> Datation proposée par J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 150, n. 22.

<sup>45</sup> M. BUONOCORE, *Materiali per lo studio del colombario dei liberti e schiavi dei Volusii sulla Via Appia*, dans *I Volusii Saturnini. Una famiglia romana della prima età imperiale*, Bari, 1982, p. 17-35 (= *Archeologia, materiali e problemi*, 6).

<sup>46</sup> *CIL*, VI, 7290 + 27557 = *ILS*, 7446 : *Primigenius L(uci) Volusi / Saturnini ser(vus) ab hospitis et / paedagog(us) pueror(um)*; *CIL*, VI, 8975 : [...] *ter Q(uinti) n(ostr)i / [pae]dagogus / [puer]orum*.

<sup>47</sup> *CIL*, VI, p. 1043-1044.

<sup>48</sup> M. BUONOCORE, *op. cit.*, p. 31 : *CIL*, VI, 9326 signale une utilisation jusqu'à l'année 97 ap. J.-C.

4. *CIL*, VI, 9451 :

*Sota grammaticus.*

(*Sota, grammaticus*).

Rq : plaque de marbre.

*Sota* est un *grammaticus* de Rome, esclave d'une famille, portant un *cognomen* hellénisant; dans les inscriptions grecques, ce nom paraît venir d'Athènes<sup>49</sup>.

Datation : 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>50</sup> ou milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>51</sup>.

5. *CIL*, VI, 33 859 :

(*G*)orgias / *Ierionis f(i)lius* / *Mylaeus gramm(aticus)* / *Peloris l(ibertus ou i?) sibi p(i)ssimus ou i?) f(ecit ou ecerunt?)*.

Rq : stèle de marbre.

Cette inscription présente, à notre avis, deux interprétations possibles; la première consiste à ne voir qu'un seul personnage, *Gorgias Ierionis f. Mylaeus*, pérégrin; cette hypothèse est celle de J. Christes<sup>52</sup>; la traduction en serait donc :

(*Gorgias Mylaeus* (de *Mylai*?), fils de *Ierion*, *grammaticus*, affranchi de *Pelor*, a réalisé cette inscription pour lui-même dans sa grande piété).

Une autre hypothèse doit être envisagée où *Gorgias* et *Mylaeus* seraient deux personnages distincts : tous deux affranchis, mais seul *Mylaeus* aurait été *grammaticus*; la traduction alors proposée est :

(*Gorgias*, fils de *Ierion*, et *Mylaeus*, *grammaticus*, affranchis de *Pelor*, ont réalisé cette inscription pour eux-mêmes dans leur grande piété).

Quelle que soit l'hypothèse choisie, ce *grammaticus* était au mieux un affranchi et sûrement exerçait-il son métier dans la sphère familiale. Comme dans le cas de *Sota*, ce *grammaticus* d'origine hellénisante n'est pas pour autant qualifié de *Graecus*; cela doit-il se déduire de leur origine? ou bien plutôt, latinisés de longue date, enseignaient-ils la grammaire et les auteurs latins aux enfants de leur patron?

<sup>49</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 148, n. 8.

<sup>50</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 148.

<sup>51</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 1295.

<sup>52</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2, qui signale également que le nom de *Mylaeus* serait originaire de la ville sicilienne de *Mylai*, et celui de *Peloris*, de la ville de *Pelora*, à l'extrémité N-E de l'île.

Datation : I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>53</sup>.

6. *CIL*, VI, 7883 :

*C(aii) Serveilei / C(aii) l(iberti) Croesi / grammatici et / Serveiliae C(aii) l(ibertae) / Chelidonis / libertae. h(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equetur). / In fr(onte) p(edes) XXVII, / in agr(o) p(edes) XXIV.*

(De Caius Serveileius Croesus, affranchi de Caius, *grammaticus*, et Serveilia Chelidon, affranchie de Caius; ce monument ne fera pas partie de l'héritage; vingt-sept pieds de largeur, vingt-quatre pieds de profondeur).

Ces deux affranchis portent des *cognomina* hellénisants; Croesus est oriental. Ces affranchis jouissent d'une certaine aisance puisqu'ils possèdent une sépulture d'importance, comme l'indique son emprise au sol (8,10 m sur 7,20 m), indépendante de celle de leur maître. *Croesus* était-il aussi indépendant dans son métier ou exerçait-il dans la famille des *Serveilei*? On peut le penser. Cet homme et cette femme formaient-ils un couple, Serveilia Chelidon étant la *colliberta* de Caius Serveileius Croesus<sup>54</sup>? Ou faut-il voir dans la répétition de *libertae*, comme le fait J. Christes<sup>55</sup>, l'indication que Chelidon était l'affranchie de Croesus?

Datation : l'épithaphe, ne portant pas l'abréviation des *DMS*, date du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. : période julio-claudienne<sup>56</sup>, plus précisément augustinienne<sup>57</sup>?

7. *CIL*, VI, 9450 :

*Dis man(ibus) Restituti / C(aii) Bellici Natalis ser(vi) / grammatici, Plocamio / amico amantissimo fecit.*

(Aux Dieux Mânes de Restitutus, *grammaticus*, esclave de Caius Bellicus Natalis; Plocamio, à son ami bien-aimé, a fait cette dédicace).

Rq : petite stèle de marbre; décrite par Gatti en 1877 et Dessau en 1878.

Cette inscription est à dater de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, puisque Caius Bellicus Natalis, le *dominus* de Restitutus, eut un rôle politique important à Rome : il fut consul en 68 ap. J.-C. C'est la seule ins-

<sup>53</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 626. J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2 précise 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>54</sup> Il faut en effet ici admettre la répétition du terme de *libertae*, sinon nous aurions affaire à trois personnes; Croesus, Serveilia, affranchie de Caius, et une Chelido, affranchie d'un maître non nommé.

<sup>55</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 148.

<sup>56</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 148, n. 5, signale que la *gens Servilia* est une ancienne famille patricienne (F. MÜNZER, dans *RE*, II, A, 4, 1759 sq.).

<sup>57</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, propose cette datation pour l'utilisation de ce *cognomen*.

cription que nous possédons qui stipule expressément un esclave, et non pas un affranchi, comme dans les cas les plus fréquents. La dédicante est aussi esclave, sûrement du même maître, même si cela n'est pas signalé. La datation, ainsi que la condition d'esclave de Restitutus, rendent probable l'exercice de cette fonction de *grammaticus* au sein de la domesticité, auprès des jeunes membres de cette famille; mais encore pouvait-il travailler à l'extérieur, dans une autre *familia urbana*.

Datation : troisième quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

8. *CIL*, VI, 9446 :

*Benemerenti Bonifatio sc[...]<sup>58</sup> / grammatico Aeliana c[oniu]x caris] / sima posuit qui vixit ann[is...] / in pace et fecit cum uxor[e...] / depositus kal(endis) Ianuaris [...] / Traiani queren[t]<sup>59</sup> atria m[...] / tota Roma flebit et ipse [...].*

(À Bonifatius sc(...) qui le méritait bien, *grammaticus*, Aeliana, son épouse bien-aimée a fait cette sépulture, lui qui vécut (...) ans en paix et passa (...) années avec son épouse, enterré aux kalendes de Janvier [...] Rome tout entière pleurera et lui-même...).

Rq. : (= Diehl, 726). Mowat, *Revue arch.*, 1869, p. 236; le dernier vers semble être un pentamètre dactylique : *[et?] tota Roma flebit et ipse [puer];* à l'avant-dernière ligne semble être indiquée la *bibliotheca Ulpia*, et peut-être s'agit-il d'un pentamètre de ce type : *Traiani qu(a)eren[t] atria m[e -- -]*. Visible aux Musées du Vatican.

Cette épitaphe<sup>60</sup>, chrétienne, se distingue aussi des précédentes par sa forme; c'est un *carmen* qui permet de situer Bonifatius dans un milieu assez cultivé, que ce soit lui qui ait eu l'idée de ce *carmen*, ou sa famille pour rendre hommage à ses qualités intellectuelles. Bonifatius peut être un affranchi, mais cela n'est pas signalé, ni le nom de son ancien maître, ou un descendant d'affranchi; nous aurions ici l'exemple d'un *grammaticus* qui enseignait à l'extérieur d'une famille, qui avait ses élèves et pouvait travailler pour son compte. Le personnage a été enterré<sup>61</sup>. Sa sépulture reflète une certaine aisance; malgré l'aspect codifié de la formule *tota Roma flebit*,

<sup>58</sup> L'on propose parfois de développer cette abréviation en *sc[holastico]* : R. A. KASTER, *Guardians of Language*, Londres, 1988, p. 249.

<sup>59</sup> *Quero* pour *queror*.

<sup>60</sup> Cette épitaphe n'est pas étudiée par J. Christes.

<sup>61</sup> Cf. *depositio*, *depositus*, dans *DAFL*, t. 4, 1920, p. 668-672.

faut-il comprendre que son métier lui avait conféré une certaine renommée, du moins auprès de ses élèves? Différentes solutions de restitution ont été avancées : Diehl propose ainsi : *Bonifatio sc(olastico?)*. Les deux derniers vers sont plus hasardeux : il propose :

*Traiani querent(t) <nunc> atria m[e dominusque],  
[cum] tota Roma flebit et ipse [dolens].*

Le terme *Traiani* nous donne un élément de datation : au plus tôt, la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. A. Kaster la situe fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>62</sup>

9. *CIL*, VI, 9448 :

*[...]io Cle/menti [g]ram/matico Nur/vanus Cleme(ns? ou nti?) / patri pientis/simo posuit.*

Cette inscription présente deux difficultés : la restitution de sa partie initiale qui est très mutilée, ainsi que le développement de *Cleme*. Pour le début de l'épithaphe, Marinius propose la lecture : *[P]o[nt]io (ou T. Ot...io?) Cle/menti [g]ram/matico Nur/vanus Cleme(ns) / patri pientis/simo posu[it]*. L'on pourrait proposer de lire *posu(eru)nt* au lieu de *posuit*<sup>63</sup>; comment justifier sinon l'onomastique de *Nur/vanus Cleme*, si ce n'est en proposant : *Nur/vanus, Clemens posu(eru)nt*. Mais l'on peut également suggérer, sans avoir à proposer de correction de lecture<sup>64</sup> : *Nur/vanus, Clemen(ti) / patri...* qui serait une simple répétition du nom de son père.

La traduction serait la suivante :

«À (Pont?)ius Clemens, *grammaticus*; Nurvanus, à Clemens, son père très pieux, a disposé cette sépulture».

Si l'on conserve la lecture de Marinius, Nurvanus peut être compris comme Norbanus, – de Norba, en Italie –, et la traduction proposée serait :

«À (Pont?)ius Clemens, *grammaticus*; Clemens, de Norba, à son père très pieux, a disposé cette sépulture».

Le *grammaticus* n'est pas placé ici dans un cadre familial; il n'est pas désigné comme affranchi : s'agissait-il d'un homme de naissance libre?<sup>65</sup>

<sup>62</sup> R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 249.

<sup>63</sup> Ce qui impliquerait qu'il y aurait un «n» non attesté là où l'on a un «i», et que *posunt* serait une abréviation «par contraction» de *posu(eru)nt...*

<sup>64</sup> L'on peut aussi proposer *Nurvanus Cleme(ntis)* : Nurvanus, fils de Clemens, qui ne nécessite aucune relecture.

<sup>65</sup> C'est du moins l'interprétation de J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2, qui n'étudie donc pas cette inscription.

Datation : cette inscription serait du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>66</sup>

10. *CIL*, VI, 9445 :

*D(iis) m(anibus) / M(arco) Attio Amaranto grammatic(o) / defunct(o) Iulia Silvana coniunx / Iulius Amor filius et sibi / vivi posuerunt.*

(Aux Dieux Mânes, à Marcus Attius Amarantus, *grammaticus*, défunt, son épouse Julia Silvana, Iulius Amor, son fils, et pour eux-mêmes, de leur vivant, ils ont disposé cette sépulture).

Amarantus est un nom d'esclave<sup>67</sup>; la nomenclature indique qu'il s'agit ici d'un affranchi (ou descendant d'affranchi), voire d'un homme de condition ingénue, dont l'activité, comme celle de Bonifatius (*CIL*, VI, 9446), s'exerçait de façon indépendante, et non pas dans le cadre d'une famille; il jouit en effet d'une certaine indépendance puisque la dédicace émane de sa femme et de son fils. L'on remarquera que le fils a pris le *nomen* de sa mère.

La datation n'est pas sûre : moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>68</sup>, II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>69</sup>?

11. *CIL*, VI, 9447 :

*Grammaticus lectorque fui, / set lector eorum more incorrupto qui placuere sono. Coiugis / exiguo, natae pietate sepultus / hoc Marius Fidens contegor a tumulo. / V(ivit) Maria Didyme, Maria Achelois, / vivit. / Te, lapis, opsttestor, leviter super ossa residas.*

(*Grammaticus* et *lector* je fus, mais lecteur d'œuvres qui, gardant la morale sauve, séduisirent par le son de ma voix. Mis en sépulture par la piété de mon épouse, de ma fille, moi, Marius Fidens, ce petit tombeau me recouvre. Elle est vivante, Maria Didyme, Maria Achelois est vivante. Toi, pierre, je te conjure de ne peser que d'un faible poids sur ces os).

Rq : (= Dessau, 7770; = Buecheler, *Carm. epigr.*, 1012) : construire *exiguo tumulo*. *Opsttestor* = *obtestor*.

Le terme de *lector* peut être compris comme une simple occupation d'homme cultivé, – ce qui pourrait ainsi tirer celui de *grammaticus* vers le sens d'érudit –, mais aussi comme une profession<sup>70</sup>, dont l'exercice dans les

<sup>66</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2.

<sup>67</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 151.

<sup>68</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 1072.

<sup>69</sup> Cette datation est avancée par J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 151 qui ne la justifie pas.

<sup>70</sup> L'on trouve une jeune fille *lectrix* d'une Vestale (?) à Rome : *CIL*, VI, 33473 (= Dessau, 7771) : *Derceto Aureliae / virginis / lectrix, / ann(os) vicensumum / exsigans*

milieux aisés et cultivés de Rome serait un complément du métier de *grammaticus*. De même que le *grammaticus*, le *lector* (ou *recitator* ou *anagnostes*) pouvait être un esclave qui n'exerçait que dans le domaine de la domesticité; la lecture à haute voix était très prisée à Rome, et l'on voit des esclaves faire des lectures à leur maître alors que celui-ci prend son bain, son repas ou se repose<sup>71</sup>. Mais le *lector* était le plus souvent un affranchi, qui lisait des textes à un public d'amateurs, dans des salles couvertes prévues à cet effet, chez des particuliers, ou dans des salles publiques comme les odéons. Cette pratique de la *recitatio* se développa vraiment à partir d'Asinius Pollion<sup>72</sup>, fut appréciée par certains empereurs comme Auguste<sup>73</sup> et dura jusqu'à la fin de l'Empire.

Ce *carmen* présente une expression plus recherchée que celle de Bonifatius (*CIL*, VI, 9446), en particulier dans la deuxième phrase avec la construction *exiguo tumulto*, la troisième avec ses répétitions, son balancement et sa structure en chiasme, ou ces archaïsmes qui peuvent être vus comme des marques d'affectation (*set, opsttestor*)<sup>74</sup>. La même question se pose; volonté du défunt avant sa mort de laisser à la postérité le souvenir de ses connaissances littéraires, de la *familia* pour désigner leur proche comme membre d'une élite cultivée ou simple lieu commun des inscriptions funéraires de l'époque? À la *pietas* de l'épouse et de la fille, fait écho la «moralité» (*more incorrupto*) de Marius Fidens; l'instructeur se doit d'être aussi un éducateur.

Quels sont les liens de parenté des différents personnages? Marius Fidens, qui ne porte pas les *tria nomina*, est peut-être un homme de condition ingénue d'après J. Christes<sup>75</sup>; aurions-nous alors ici un des rares cas d'un *lector* de profession qui ne serait pas d'origine servile? Mais qui sont Maria Didyme et Maria Acheloïs? Ses esclaves affranchies qui porteraient

*/ misera occidi, // Sabina C(aii) l(iberta) / Helena, / vixit annos XVI. (Derceto, lectrice de la vierge Aurelia, malheureuse que je suis, je suis morte à vingt ans. Sabina Helena, affranchie de Caius, a vécu seize ans).*

<sup>71</sup> DAREMBERG-SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, s.v. «lector».

<sup>72</sup> SÉNÈQUE LE PÈRE, *Contr.*, IV, *Praef.*, 2 : Asinius Pollion fut le premier à convoquer des gens à venir entendre la lecture de ses œuvres : *Pollio Asinius numquam admissa multitudine declamavit, nec illi ambitio in studiis defuit; primus enim omnium Romanorum advocatis hominibus scripta sua recitavit.*

<sup>73</sup> SUÉTONE, *Auguste*, 89 : *Recitantis et benigne et patienter audiit, nec tantum carmina et historias, sed et orationes et dialogos.*

<sup>74</sup> À moins qu'il ne s'agisse de graphies conformes à la prononciation (J. Gascou).

<sup>75</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2.

des *cognomina* hellénisants? Ou bien plutôt sa femme et sa fille dont il est fait mention précédemment.

Datation : la présence des *duo nomina* (gentilice + *cognomen*), sans prénom, semble appartenir à une époque où l'emploi du prénom décline : approximativement à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>76</sup>

## 12. Crispinianus *grammaticus* :

*Epigraphica*, XXXI, p. 187 : *Carissimae filiae Crispinae, / quae vixit annos XV, menses VIII, dies XII, Crispinianus / pater, grammaticus, curavit, (chrisme) / Modesto et Harintheo cons(ulibu)s.*

(À ma très chère fille, Crispina, qui vécut quinze ans, neuf mois, douze jours. Crispinianus, son père, *grammaticus*, s'est occupé (des funérailles). Sous le consulat de Modestus et Harintheus).

Rq. : Grande plaque de marbre brisée en quatre morceaux : 54 × 103 cm. Cartouche à *securiculae*, mutilé à droite (cf. *AE*, 1969-1970, n° 71).

Cette inscription a été trouvée dans les catacombes de S. Felicità (Via Salaria Nova, premier mille)<sup>77</sup> : elle représentait également un monogramme chrétien et un *chrismon*. Elle présente un intérêt majeur : celui d'être la seule épitaphe chrétienne, avec celle de Bonifatius (n° 8), à mentionner un *grammaticus*<sup>78</sup>. La mention des consuls<sup>79</sup> permet de la dater précisément. L'emploi de *curavit*, sans le complément attendu de *funus* ou *corpus*, est fréquent<sup>80</sup>. La fille, Crispina, reprend sous une forme plus simple le *cognomen* de son père : Crispinianus. Le nom de la mère n'est pas mentionné : peut-être était-il veuf<sup>81</sup>?

Datation : 372 ap. J.-C.

## β) un *γραμματικός* à Rome

<sup>76</sup> Ce renseignement m'a été aimablement fourni par M. J. Gascou.

<sup>77</sup> A. FERRUA, *Nuove iscrizioni datate delle catacombe romane*, dans *Epigraphica*, XXXI, 1969, p. 181-204. L'auteur rassemble ici un certain nombre d'inscriptions paléochrétiennes rendues au jour lors des fouilles de 1968 dans deux catacombes romaines, celles de S. Felicità et de S. Ippolito.

<sup>78</sup> A. FERRUA, dans son article, signale que «la profession de *grammaticus* figure très rarement dans l'épigraphie chrétienne», sans donner d'autres exemples.

<sup>79</sup> Le nom du deuxième consul, un *Flavius*, est écrit habituellement *Arinteo*, *Arenteo* ou *Aronteo*.

<sup>80</sup> A. FERRUA, *op. cit.*, p. 187 : donne quelques exemples similaires.

<sup>81</sup> R. A. KASTER, *Guardians of Language*, Londres, 1988, p. 263.

## 13. Lupus γραμματικός :

BCAR, LXXIX, p. 141 : Λούπῳ γραμματικῷ πατρί, Διονυσία μητρί Βήρῳ  
 υἱῷ Πατρὶ φίλῳ καὶ μητρὶ καὶ υἱεῖ χάσατο τύμβον Ῥουφεῖνα στυγερῷ μεμ-  
 ψαμένη θα[ν]άτῳ.

(À Lupus, mon père, γραμματικός, à Dionysia, ma mère, à Vérus mon  
 fils. À son père bien aimé, à sa mère et à son fils, Rufina, pleine de  
 reproches envers la mort haïssable, a élevé cette sépulture)<sup>82</sup>.

Rq. : Rome : stèle de marbre, conservée dans une ferme au km 10,500  
 de la via Aurelia. Dim. : 1,63 × 0,81 × 0,33 m.

Cette inscription fait partie des collections épigraphiques conservées  
 de la Commune de Rome<sup>83</sup>. Le γραμματικός Lupus n'est pas connu par ail-  
 leurs. Cette inscription est la seule inscription de Rome concernant un  
 γραμματικός et écrite en grec; mais le dédicant est la fille de Lupus. Il n'est  
 pas qualifié de Ῥωμαϊκός, cependant il enseigne à Rome et son cognomen,  
 Λοῦπος, ainsi que celui de son fils, Βῆρος, et de sa fille, Ῥουφεῖνα, sont des  
 translittérations en grec de noms latins : Lupus, Véru et Rufina. Seule la  
 mère porte un nom d'origine hellénisante; cependant sa fille choisit le grec  
 pour l'épithaphe. Cette famille, du moins certains membres, étaient peut-  
 être bilingues; mais il est difficile de savoir dans quelle langue enseignait  
 Lupus. Peut-être s'agit-il d'un esclave?

Datation : Haut-Empire (?).

## γ) grammatici Graeci et Latini

À Rome, l'on trouve d'autres inscriptions mentionnant des grammatici,  
 mais cette fois qualifiés de Graeci ou Latini, en moins grand nombre que  
 les précédentes :

## 14. CIL, VI, 9453 :

D(iis) m(anibus) s(acrum) / Q(uinto) Gargilio / Lysandro / grammatico /  
 Graeco.

(Consacré aux Dieux Mânes. À Quintus Gargilius Lysander, grammat-  
 icus grec.).

<sup>82</sup> Χάσατο vient, non pas du verbe χάομαι, mais de χώννυμι, bien attesté :  
 χώννυμι τύμβον : élever une tombe au moyen de terre amoncelée. L'expression peut  
 d'ailleurs donner une indication sur le mode de sépulture : une inhumation.

<sup>83</sup> L. MORETTI, *Inscrizione greche inedite di Roma*, dans BCAR, LXXIX, 1963-  
 1964, 1966, p. 135-146.

Lysandros est un nom largement répandu dans le monde oriental<sup>84</sup>. Faut-il y voir une corrélation avec sa fonction de *grammaticus Graecus*? J. Christes pense que ce personnage était un homme instruit venu des provinces de l'Est vers Rome, comme esclave ou comme pérégrin<sup>85</sup>. Cependant, il porte les *tria nomina*; il semble plutôt s'agir d'un riche affranchi qui portait un *cognomen* hellénisant<sup>86</sup>. Rien n'indique qu'il exerçait dans la sphère domestique d'une *familia*.

Datation : milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>87</sup>

15. *CIL*, VI, 9454 :

*M(arcus) Mettius / Epaphroditus / grammaticus Graecus. / M(arcus) Mettius Germanus l(ibertus) f(ecit).*

(Marcus Mettius Epaphroditus, *grammaticus* grec. Marcus Mettius Germanus affranchi a fait cette stèle).

Rq. : (= Dessau, 7769) : cette inscription a très souvent été décrite (entre autres E. Q. Visconti, *Icon. grecque*, 1, p. 368), peut-être car elle se trouvait sous la statue d'un homme tenant dans sa main gauche un *volumen*.

Le *grammaticus* porte un *cognomen* hellénisant (Epaphroditus); cette origine grecque justifie-t-elle la spécificité de *grammaticus Graecus*? Faut-il développer l'abréviation en *l(ibertus)* ou en *l(iberti)*? Il peut s'agir de deux *colliberti* du même patron; mais la syntaxe de l'épithaphe laisse plutôt entendre que le terme de *libertus* ne concerne que Germanus, et qu'Epaphroditus pourrait être un affranchi de plus longue date; Germanus serait l'affranchi d'Epaphroditus<sup>88</sup>. L'on peut aussi comprendre l'abréviation comme *libens fecit*.

Datation : 2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle-1<sup>re</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>89</sup>.

<sup>84</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 151.

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> Sur le même problème, cf. inscr. n° 12.

<sup>87</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 103.

<sup>88</sup> L'on serait dans le même cas que l'affranchie Serveileia Chelidon (inscr. 6); J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 148, n. 6.

<sup>89</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 322. E. GROAG, A. STEIN, *Prosopographia Imperii Romani*, 5 vol., Berlin-Leipzig, 1933-1970 : t. V, p. 276, n. 563 : *M. Mettius Epaphroditus* : il s'agit peut-être du même Epaphroditus, originaire de Chersonnèse, *grammaticus Graecus*, élève et disciple d'Archias Alexandrinus (E. Q. VISCONTI, *Iconographie grecque*, 1811, 1, 368, sq.), acheté par (M. Mettius?) Modestus, préfet d'Égypte, dont il éduqua le fils. De Néron à Nerva, il vécut à Rome où il possédait deux maisons, et laissa de nombreux écrits. Contre cette hypothèse, G. M. A. RICHTER, *The portraits of*

16. *CIL*, VI, 9455 :

*D(is) m(anibus) / Q(uinto) Spedioleio Ceriali / grammatico Lat(ino).*

(Aux Dieux Mânes, à Quintus Spedioleius Cerialis, *grammaticus* latin).

Rq. : cette inscription est souvent décrite, peut-être parce qu'elle se trouvait sous la statue d'un homme en toge, représenté jusqu'à mi-ventre, avec un *volumen* dans la main gauche, et le signe circulaire du zodiaque<sup>90</sup>.

Il s'agit du seul *grammaticus Latinus* connu à Rome par l'épigraphie. Spedioleius Cerialis était manifestement un homme de condition libre.

Datation : fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.<sup>91</sup>

Les deux dernières inscriptions (15 et 16) sont évidemment intéressantes pour le rapport qu'elles entretiennent avec la décoration qui les accompagnait; la statue d'un homme assis tenant un *volumen* dans sa main gauche est un des *topoi* utilisés dans l'art funéraire pour signifier la culture du défunt, comme on le voit par les nombreux exemples relevés par H.-I. Marrou, dans *ΜΟΥΣΙΚΟΣ ΑΝΗΡ*. Peut-être en est-il de même pour la représentation du zodiaque et des signes astraux : l'astrologie appartenait au domaine de la culture<sup>92</sup>. Cette décoration ne fait que souligner l'appartenance des deux hommes à un milieu d'affranchis, ou de descendants d'affranchis, indépendants et aisés. La statue représente, à n'en pas douter, M. Mettius Epaphroditus dans le premier cas, Q. Spedioleius Cerialis dans l'autre; le *volumen* n'est-il là que pour signifier la culture des défunts ou est-il aussi le symbole de leur fonction de *grammaticus*?

À la suite de ces exemples de *grammatici* romains, quelques constatations s'imposent (Tableau I).

Sur dix-sept inscriptions, huit au moins datent du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Il semble bien, non pas que les *grammatici* se soient faits plus rares par la suite ni que leurs moyens ne leur aient plus permis d'élever des monuments funéraires, mais que, faisant partie des *officiales* de riches *domus*, les frais de leur sépulture aient été pris en charge.

En effet, quatre *grammatici* étaient esclaves (n° 3, 3 bis, 4, 7) et leurs inscriptions datent du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.; peut-être faut-il y ajouter l'inscrip-

*the Greeks*, 1965, 3, 285 et W. Eck, dans *ZPE*, 37, 1980, p. 58, n. 91, qui voit plutôt dans la statue qui accompagne la stèle une œuvre de l'époque antonine.

<sup>90</sup> Sur la symbolique zodiacale, on pourra consulter : H. G. GUNDEL, *Zodiakos im Altertum*, Mayence, 1992 (= *Kulturgeschichte der antiken Welt*, 54).

<sup>91</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 147, n. 2 date cette inscription au plus tôt du dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>92</sup> A. LE BŒUFFLE, *Astrologie, astronomie : lexique latin*, Paris, 1981; HYGIN, *L'astronomie*, Paris, 1983 (texte, établi, traduit et commenté par A. Le Bœuffle).

tion de Lupus (13) dont la date reste inconnue. Trois sont dits *liberti* (1, 5, 6)<sup>93</sup>; mais l'onomastique suggère qu'ils représentaient la majeure partie des *grammatici* (14 et 2; avec plus de réserve : 8, 10 et 15); quatre autres sont très certainement des hommes de condition libre : (9, 11, 12, 16)<sup>94</sup>. Largement plus de la moitié des *grammatici* de Rome sont donc esclaves ou affranchis; mais cette constatation s'impose essentiellement pour le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Une mutation sociale s'opère au sein de cette profession; avec le temps (II<sup>e</sup> siècle et après), les *grammatici* sont plutôt affranchis ou de condition ingénue. Cela semble coïncider avec la diminution, voire la disparition de *grammatici* attachés à des *familiae* et ne dispensant leur savoir qu'auprès des enfants de leur maître.

Six de ces *grammatici* ont des *cognomina* d'origine hellénique ou orientale : Sota, Gorgias Mylaeus, C. Serveileus Croesus, P. Aelius Sotio, Q. Gargilius Lysander ou M. Mettius Epaphroditus<sup>95</sup>. Cela n'implique pas qu'ils étaient d'origine hellénisante; un « effet de mode » a dû jouer, et avoir un esclave portant un nom grec a pu être considéré comme symbole de culture ou de référence au monde grec et ce qu'il représente encore au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Ainsi, en dépit de ces *cognomina*, seuls les deux derniers sont expressément désignés comme des *grammatici Graeci*. Les autres l'étaient-ils aussi sans que cela nous soit stipulé? Ou enseignaient la langue et la littérature latines? C'est bien plutôt en raison de leur culture que des affranchis, s'ils étaient d'origine hellénique, étaient recrutés pour exercer une profession « littéraire », même si leur enseignement s'effectuait en langue latine. Même dans le cas de la seule inscription en langue grecque que nous ayons (13), le *γραμματικὸς* portant un nom latin, Lupus, son enseignement pouvait aussi s'effectuer en latin : nous avons même peut-être un cas de bilinguisme.

Le terme de *grammaticus* est le plus souvent employé sans qualificatif (82% des cas cités pour Rome); cependant, sa fonction devait être celle d'un *grammaticus Latinus*; seuls les deux *grammatici Graeci* spécifiés comme tels prodiguaient un enseignement plus spécialisé, qui sans doute ne s'adressait qu'à une catégorie élevée de la population.

Le problème le plus délicat est d'ordonner ces inscriptions selon un

<sup>93</sup> Le statut social d'affranchi, comme bien souvent, peut recouvrir des réalités fort différentes que nous connaissons mal; quelle comparaison établir entre Pudens (VI, 9449), affranchi impérial, et C. Serveilius Croesus (VI, 7883) ou Gorgias Mylaeus (VI, 33 859), affranchis de maîtres qui nous sont restés inconnus?.

<sup>94</sup> Nous ne suivons pas ici J. CHRISTES (*op. cit.*, p. 147, n. 2) qui compte également l'inscription (VI, 33859), en qui il voit un homme d'origine périgrine.

<sup>95</sup> Il faut sûrement y ajouter (3bis) dont le nom se termine en *-es*.

classement chronologique; en dehors de celles de Pudens (1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), de Restitutus (2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle) et de Bonifatius (après 100 ap. J.-C.), l'on peut difficilement se fonder sur la formule *DMS* pour dater les inscriptions de la ville de Rome; si cette formule, abrégée, n'apparaît guère avant le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. pour les provinces, l'on trouve de nombreuses exceptions pour Rome où elle est employée même au I<sup>er</sup> siècle. Une grande tendance s'impose : la moitié des inscriptions mentionnant des *grammatici* datent du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., au plus tard du début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.; pour la période antérieure, force est donc de recourir aux seules références littéraires<sup>96</sup> : plus on avance dans le temps, plus les références aux *grammatici* se font rares; une seule inscription peut être datée avec certitude du III<sup>e</sup> siècle (9)<sup>97</sup>, et deux du IV<sup>e</sup> (8 et 12) : la référence à des *grammatici* dans l'épigraphie chrétienne s'avère rarissime.

#### PÉNINSULE ITALIQUE

Dans la péninsule italique, les références à des *grammatici* sont déjà, en comparaison avec Rome, bien moins nombreuses :

17. *CIL*, X, 3961 (Capoue) :

*D(iis) m(anibus) s(acrum). / Ti(berio) Claudio / Laconi grammatico Graeco / Claudia Vera / marito ben/e merenti fecit / cum quo vixit / annis XXVI.*

(Consacré aux Dieux Mânes, à Tiberius Claudius Lacon, *grammaticus* grec. Claudia Vera a fait <cette sépulture> à son mari qui a bien mérité d'elle, avec lequel elle vécut vingt-six ans).

Rq. : inscription trouvée à Capoue (Italie, *Reg.* I).

Le nom de *Laco*, rare à Rome<sup>98</sup>, était cependant assez répandu dans l'aristocratie municipale d'Italie<sup>99</sup>. Le *cognomen* grec, – en rapport avec son métier de *grammaticus Graecus*? –, permet de le considérer comme un affranchi ou un descendant d'affranchi; plus précisément, le *praenomen* et le gentilice *Ti. Claudius* en font un affranchi impérial, ou l'affranchi d'un affranchi impérial<sup>100</sup>. La formule abrégée *DMS* incite à placer cette inscription, au plus tôt, dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

Datation : 2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle - II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (?).

<sup>96</sup> Dont J. Christes fait le recensement dans son ouvrage.

<sup>97</sup> Pour trois autres inscriptions (10, 13, 15), la datation reste incertaine.

<sup>98</sup> Un *P. Vagellius P. l. Laco* (*CIL*, X, 35).

<sup>99</sup> H. SOLIN, *op. cit.*, p. 78 sq.

<sup>100</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 153.

18. *CIL*, IX, 5545 (*Urbs Salvia*) :

[Di]is Ma[n](ibus) / L(ucii) Lictor[ii (?) Cle]/mentis g[ram]/matici  
L[atini]/ herede[s]– – – / an(nos) v(ixit)– – –/<sup>101</sup>.

(Aux Dieux Mânes de Lucius Lictor(ius)<sup>102</sup> Clemens, *grammaticus* latin, ses héritiers... il vécut... années...).

Rq. : inscription trouvée à *Urbs Salvia*.

Ce *grammaticus* possède les *tria nomina*; rien n'indiquant qu'il soit un affranchi, il est vraisemblablement un ingénu<sup>103</sup>. Ce *grammaticus* atteste une vie culturelle et l'importance de l'enseignement (comme facteur d'ascension sociale possible?) dans les villes du Nord de l'Italie, que l'on connaît pour Crémone ou Milan à l'époque de Virgile, pour Côme, à l'époque de Pline de Jeune<sup>104</sup>, qui permettait de former la jeunesse des classes dirigeantes avant qu'elle n'aille finir sa formation dans la capitale.

Datation : au plus tôt 2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

19. *CIL*, IX, 1654 (Bénévent) :

D(iis) m(anibus) / M(arco) Rutilio / Aeliano de/curioni Be/neventano /  
grammatico / q(ui) v(ixit) a(nnos) LXXV / Rutilia Primitiva / coniugi cum /  
quo vix(it) an(nos) XVIII.

(Aux Dieux Mânes. A Marcus Rutilius Aelianus, décurion de Bénévent, *grammaticus*, qui vécut soixante-quinze ans, Rutilia Primitiva, à son époux avec qui elle vécut dix-huit ans).

Rq : (= Dessau, 6497). Inscription trouvée à Bénévent.

De la famille des *Rutilii*, ce *grammaticus* fut un homme politique localement important, certainement aisé, puisqu'il fut *decurio* de sa ville, Bénévent; il était de condition ingénu.

Datation : au plus tôt : 2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

20. *CIL*, V, 3433 (Vérone)<sup>105</sup> :

D(iis) m(anibus) / Q(uinti) Tuticani(i) Q(uinti) [f(ilii) vel l(iberti)]

<sup>101</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 153. Cette inscription (stèle brisée) n'est relevée dans le *CIL* que sous la forme suivante : *Cle]/mentis gram/matici Latini / heredes*.

<sup>102</sup> *Lictor*, -is, le plus souvent indiqué dans les publications, est étrange comme gentilice; ne peut-on envisager *Lictor(ii)*?

<sup>103</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 153, n. 10, signale qu'un seul Clemens est d'origine servile pour seize de naissance libre.

<sup>104</sup> Sur la vie littéraire en Italie du Nord : R. CHEVALLIER, *La romanisation de la Celtique du Pô*, Rome, 1983, p. 309.

<sup>105</sup> Je tiens à remercier J. Gascou dont l'aide m'a été précieuse dans le commentaire de cette inscription.

*Erotis / grammatici [L]atini / VI vir(o) Cl(audialis) ornam(entis) decu[r  
(ionalibus)] honorato Veron(ae) / et Varia[i Q(uinti)] Tuticani Feliciani  
(uxori) / et suis.*

(Aux Dieux Mânes de Quintus Tuticianus Éros, (fils ou affranchi) de Quintus; pour ce personnage, *grammaticus* latin, *sevir Claudialis*, honoré<sup>106</sup> à Vérone des ornements du décurionat, pour Varia, épouse de Quintus Tuticianus Felicianus, et pour les siens).

Rq : inscription trouvée à Vérone (Italie, Reg. X).

Cette inscription n'est connue que par des manuscrits; Mommsen a proposé de corriger à la l. 2 : *Q(uinti) l(iberti)*, ce qui serait plus satisfaisant en raison du *cognomen* grec. Les *ornamenta* étaient les insignes extérieurs d'une magistrature, d'une dignité, d'une fonction et étaient attribués à vie. Mais parfois ils étaient simplement honorifiques; cette concession fictive s'est développée sous l'Empire. Les *ornamenta decurionalia* furent surtout accordés aux affranchis et n'ouvraient pas l'accès aux sénats locaux. Le personnage était *sevir Augustal*, mais à l'époque de Claude, ces *seviri* ont dû recevoir la dénomination de *seviri Claudiales*. Q. Tuticianus Felicianus était peut-être le fils du *sevir*. Q. Tuticianus Éros obtint donc un sacerdoce et n'eut que les ornements du décurionat, dont on l'honora peut-être en raison de l'exercice de sa profession de *grammaticus*.

Peut-être était-il ingénu, descendant d'affranchi ou riche affranchi, comme le signifierait son *cognomen* hellénisant, Éros<sup>107</sup> et le confirmerait la correction de Mommsen.

Datation : l'inscription, en raison de l'expression *sevir Claudialis*, doit être de l'époque de Claude, ou de peu postérieure : Néron, à la rigueur Vespasien, qui a redonné vie au culte de l'empereur Claude : 41-79 ap. J.-C.<sup>108</sup>

21. *CIL*, V, 5278 :

L'inscription se compose de deux parties :

*In latere : Morborum / vitia et vitae / mala maxima / fugi. / Nunc careo / poenis, pace / fruor placida.*

<sup>106</sup> *Honorato* pour *honorati*, ou il y a un changement de construction : *Variiai* peut-être un datif ou un génitif.

<sup>107</sup> J. CHRISTES, *op. cit.*, p. 152.

<sup>108</sup> Une datation plus basse semble également à rejeter puisque *Variae* n'a pas de *cognomen*, malgré la présence de l'abréviation *DM*.

(J'ai évité les outrages des maladies et les très grands malheurs de la vie; désormais, je n'éprouve plus aucune peine et jouis d'une paix tranquille).

La stèle-même : *P(ublili) Atili(i) / P(ublili) f(ilii) Ouf(entina tribu) / Septiciani / grammat(ici) Latini, / cui ord(o) Comens(ium) / ornamenta / decur(ionalia) decrevit, / qui universam / substantiam / suam ad rem publ(icam) / pertinere voluit.*

(De Publius Atilius Septicianus, fils de Publius, de la tribu Oufentina, *grammaticus* latin, à qui le Sénat de Côme a accordé par décret les *ornamenta decurionalia*, lui qui a voulu que sa richesse soit consacrée tout entière au service de la *Res Publica*).

Rq : (= Dessau, 6729, Buecheler, 1274) inscription trouvée à Côme (Italie, *Reg. XI*).

Ce *grammaticus*, ingénu, membre de la famille des *Atilii*, est à rapprocher du *grammaticus* de l'inscription précédente, puisqu'il obtint les mêmes honneurs (*ornamenta decurionalia*) dans une autre des grandes villes de l'Italie du Nord, Côme. Par sa condition d'ingénu et la place qu'il a pu occuper politiquement, il est également à rapprocher de M. Rutilius Aelianus (inscr. 19). Peut-être reçut-il ces honneurs pour avoir mis sa richesse au service de la *Res publica* et pour avoir été le formateur de l'élite locale?

D'autre part, cette inscription, à la différence des deux précédentes, est un *carmen*; la volonté d'affirmer son appartenance au milieu littéraire et cultivé de la cité se fait ostentatoire. Mais la ville de Côme n'offrait pas d'enseignement supérieur avant l'époque de Pline le Jeune, qui présente à un parent d'élève tous les avantages d'avoir un professeur à Côme<sup>109</sup>; si les *praeceptores* mentionnés par Pline désignent des *rhetores* ou des *grammatici*, l'on aurait un élément de datation pour cette inscription.

Datation : fin I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.?

<sup>109</sup> Avant l'époque de Pline le Jeune, les jeunes gens de Côme devaient aller faire leurs «humanités» dans d'autres grandes villes de l'Italie du Nord, comme Milan : PLINE LE JEUNE, *Ep.*, IV, 13, 3 : *Proxime cum in patria mea fui, venit ad me salutandum municipis mei filius praetextatus. Huic ego «Studes?» inquam. Respondit, «Etiam», «Ubi?», «Mediolani». «Cur non hic?». Et pater eius (erat enim una atque etiam ipse adduxerat puerum) : «quia nullos hic praeceptores habemus». «Quare nullos, nam vehementer interest vestra, qui patres estis» (et opportune complures patres audiebant), «liberos vestros hic potissimum discere».*

Ces trois dernières inscriptions présentent la particularité d'évoquer au moins deux ingénus, peut-être trois, personnages locaux d'importance, honorés (*ornamenta decurionalia*), l'un exerçant un sacerdoce (20), un autre un décurionat (19); ils étaient aussi *grammatici*, ce qui semble avoir été à l'origine de leur renommée locale, voire de leur ascension sociale. Leur *officium* est nommé sur le même plan que leurs charges publiques.

Le *grammaticus* des villes italiennes ou provinciales semble avoir été considéré comme un « notable ». Ces épitaphes nous donnent des indications sur les *grammatici* d'Italie très différentes de celles de Rome.

#### b) *Les provinces*

Si l'on envisage l'ensemble des provinces romaines, il nous faut bien constater que les références à des *grammatici* sont encore moins nombreuses eu égard à l'espace considéré.

### LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

#### *En Tarraconaise :*

22. *CIL*, II, 5079 (Astorga) :

[*Civis(?)*] / *grammaticus* / *annor(um) LXX* / *h(ic) s(epultus) e(st).* / *Soror f(aciendum) c(uravit).*

(... *grammaticus*, âgé de soixante-dix ans, repose ici. Sa sœur a fait faire la sépulture).

Rq : inscription trouvée à Astorga (*Asturica Augusta*).

Cette stèle mutilée et incomplète nous apprend peu de choses en dehors de la présence d'un *grammaticus* à *Asturica Augusta* (Asturga) et de l'âge de sa mort, 70 ans.

Aucun élément de datation.

23. *CIL*, II, 2892 (Tricio) :

*D(iis) M(anibus) / L(ucio) Me[m]mio / Prob[o] Clu/niensi gram/matic[o] Latino / cui res[p(ublica)] Tr[i]t[i]en/sium an(nos) haben(ti) XXV / [s]a[l]lar(ium) con[s]titu[it] / [...] / MC. [H]ic s(itus est). S(it) [t(ibi) t(erra)] l(evis).*

(Aux Dieux Mânes, à Lucius Memmius Probus, de Clunia, *grammaticus* latin, à qui la *Res Publica* de Tritium fixa, à lui qui avait vingt-cinq ans, un salaire de [...] Il repose ici. Que la terre te soit légère).

Rq : = *ILER*, 5714; inscription trouvée à Tricio (*Tritium Magallum*). *AE*, 1987, 617. Cette inscription a été récemment révisée par U. Espinosa Ruiz, *Das Gehalt eines Grammaticus in westlichen Teil des römischen Reiches*, dans *ZPE*, 68, 1987, p. 241-246; c'est le texte révisé que nous proposons ici, où l'auteur lit aux lignes 8-9, non plus 1100 sesterces, mais 1100 deniers, comme le montant du traitement d'un *grammaticus* versé par la *Res publica Tritiensium* au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

L. Memmius Probus était originaire de *Clunia*, ville également située en Tarraconaise; il s'est «expatrié» pour exercer sa profession à *Tritium Magallum*, municipes depuis Hadrien; nous avons donc ici un exemple de mobilité géographique, mais qui reste limitée à la province. L'on pouvait exercer jeune ce métier, puisqu'à 25 ans, Probus était peut-être déjà *grammaticus* depuis quelques années. C'est le seul cas explicite que l'on ait d'un *grammaticus* «employé municipal»<sup>110</sup>, puisqu'il était rémunéré, avec un salaire fixe, par la *Res Publica Tritiensium*. Il s'agit manifestement d'un personnage de condition libre.

Datation : fin I<sup>er</sup> siècle-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>111</sup>

24. *CIL*, II, 3872 (Sagonte) :

*D(iis) m(anibus) L(ucio) Ael(io) Caer(iali) magistro / artis gramma(tic)ae L(ucii) Ael(ii) Aeli(anus) libertus / pat(rono) ben(e) merito. / Vixit ann(os) LXXXV.*

(Aux Dieux Mânes, à Lucius Aelius Caerialis, maître dans l'art de la *grammatica*, Aelianus, affranchi de Lucius Aelius, à son patron qui a bien mérité de lui. Il a vécu quatre-vingt cinq ans).

Rq : = *ILER*, 5715; inscription trouvée à Sagonte.

Avec cette autre inscription de Tarraconaise, où le défunt, s'il n'est pas désigné directement comme *grammaticus*, occupe une fonction de professeur qui ne peut laisser de doute vu l'emploi du terme *magister*<sup>112</sup>, nous avons un exemple d'ingénu (ou de descendant d'affranchi aisé?), qui comptait dans sa clientèle un affranchi, lui aussi assez aisé pour élever une stèle à son ancien *patronus*.

Datation : au plus tôt II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>110</sup> Cf. également Lollianus, à Oxyrrhynchos, inscr. 48.

<sup>111</sup> F. H. STANLEY Jr, *Roman Education : observations on the Iberian experience*, dans *REA*, XCIII, 1991, 3-4, p. 311 date cette inscription de l'époque de Vespasien.

<sup>112</sup> Nombreuses sont les références des *CIL* à des *magistri*, terme qui peut prendre différents sens, suivant ses qualificatifs; le plus souvent professeur (de droit).

25. *Demetrius grammaticus* (Tarragone) :

*D(iis) M(anibus) S(acrum) / [De]metri[o] [ma]gistr[o] / [gramma(?)]tico C(aius) [F]abius / piiss[imo] et [b]eneme[renti].*

(Consacré aux Dieux Mânes. Caius Fabius à Démétrius, *magister grammaticus*, très pieux et très méritant).

Rq : (= *ILER*, 5716); inscription trouvée dans la nécropole paléochrétienne de Tarragone; deux fragments de marbre blanc : cf. D. J. Trulla, D. P. Beltran et D. C. Oliva, *Excavaciones en la necrópolis romano-cristiana de Tarragona*, (= *Memoria de la Junta superior de excavaciones y antigüedades*, 88, 1927) : épitaphe n° 25, p. 31-32; P. Batlle i Huguet, *Les inscriptions paganes de la necrópolis romano-cristiana de Tarragona*, dans *Anuari de l'Institut d'estudis catalans, Seccio històrico-arqueologica*, 1927-1931, VIII, Barcelone, 1936, p. 342-372 : cf. n° 36, p. 353; *AE*, 1938, n° 17.

Cette inscription présente également, comme la précédente (24), un *magister* dont l'activité est spécifiée; mais faut-il comprendre que Démétrius fut *magister*, *grammaticus*, c'est-à-dire maître d'études et plus particulièrement *grammaticus* ou, *magister grammaticus*, où *grammaticus* serait un adjectif? Dans tous les cas, la précision sert à le distinguer du *magister ludi litterarii*. Démétrius était peut-être de condition servile et Caius Fabius, le dédicant, son élève.

Datation : au plus tôt II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

*En Bétique :*26. *CIL*, II, 2236 (Cordoue) :

*D(iis) M(anibus) s(acrum). / Domitius Isquilius / magister grammaticus / Graecus annor(um) / CI / h(ic) s(itus vel sepultus) est. S(it) t(ibi) t(erra) l(evis).*

(Consacré aux Dieux Mânes; Domitius Isquilius, maître, *grammaticus* grec, mort à l'âge de cent un ans, repose ici. Que la terre te soit légère).

Rq : (= Dessau, 7766; = *ILER*, 5717) : inscription trouvée à Cordoue.

Domitius Isquilius était ingénu, affranchi ou descendant d'affranchi. À la différence de l'inscription précédente, *grammaticus* étant qualifié de *Graecus*, le terme de *magister* pourrait désigner une autre fonction : peut-être était-il aussi *magister ludi litterarii*?

Datation : au plus tôt II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

## LES GAULES

*Gallia Belgica*

Trèves (*Augusta Treverorum*) :

27. *CIL*, XIII, 3702 :

[*D(iis)*] *M(anibus)* / *Aemilius Epictetus sive Hedonius, grammaticus / Graecus, Primaniae [I]anuariae con(iugi) / sanctissimae defunctae et sibi vivus fec(it)*.

(Aux Dieux Mânes. Aemilius Epictetus, dit Hedonius, *grammaticus* grec, à Primania Ianuaria, son épouse très vertueuse, défunte, et à lui-même, a fait cette sépulture de son vivant).

Rq : (= Dessau, 7768) : inscription trouvée à Trèves (*Augusta Treverorum*). Werveke, *Publications Luxembourg*, 51, 1903, p. 257.

Affranchi, ou plus certainement descendant d'affranchi, Aemilius Epictetus porte un *cognomen* et un *supernomen* (Hedonius) grecs. Suivant ici l'étude d'I. Kajanto sur les *supernomina*, Hedonius, étant introduit par *sive*, fait partie de la catégorie des *agnomina*<sup>113</sup>; il entre dans les exemples de polyonymie de la nomenclature latine qui apparut très tôt mais devint plus commune sous l'Empire<sup>114</sup>. Hedonius est un *agnomen* d'origine grecque comme c'est le plus souvent le cas; peut-être est-il en rapport étroit avec sa profession de *grammaticus* grec; cependant, son épouse ne porte pas de *cognomen* hellénisant, et l'inscription reste en latin pour affirmer le degré de romanisation de cet affranchi. I. Kajanto date la première utilisation des *agnomina* dans les épitaphes de 79 ap. J.-C.; mais c'est au II<sup>e</sup> siècle qu'ils deviennent plus courants et le restent durant toute l'Antiquité tardive<sup>115</sup>. L'on voit donc que la particularité de cette inscription ne fournit qu'un faible indice de datation. *Sive* comme introducteur de l'*agnomen* est la «cheville» la moins fréquemment trouvée dans les inscriptions, mais c'est en Gaule (*CIL*, XII et XIII) qu'elle est la plus fréquente, par simple mode peut-être : 21 inscriptions employant *sive* y ont été recensées dans l'étude de I. Kajanto. L'*agnomen* est une particularité de la nomenclature des gens

<sup>113</sup> I. KAJANTO, *op. cit.*, p. 5-6.

<sup>114</sup> *Onomastic Studies in the Early Christian Inscriptions of Rome and Carthage* (= *Acta Instituti Romani Finlandiae*, II:1), Helsinki, 1963, 4.

<sup>115</sup> I. KAJANTO, *op. cit.*, p. 7-8.

humbles de la société : *plebs ingenua*, esclaves, affranchis, pérégrins, *militēs*<sup>116</sup>.

Datation : au plus tôt II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

28. *L. Terentius Iulianus qui et Concordius* :

*D(iis) M(anibus) / hic fecit cla[r]o vigu[it qui] / nomin[e s]emper / doctor Rom[ani n]ob[ilis] / eloqu[i]i / L(ucius) Terentius Iulianus qui et Concor[dius] v(ir) p(erfectissimus) magister s[t]udiorum gram/maticus Latinus.*

(Aux Dieux Mânes. A fait cette sépulture, celui à qui son nom célèbre apporta toujours la renommée, éminent docteur en éloquence romaine, Lucius Terentius Iulianus, dit Concordius, *vir perfectissimus*, maître d'études et *grammaticus* latin).

Rq : Plaque de calcaire en six fragments, trouvée en 1966 lors des travaux de restauration de la basilique Saint-Matthias : 48 × 96 cm. Au Landesmuseum de Trèves, inv. 66, 200. Les lignes 2-5 forment un distique.

Cette inscription a fait l'objet de plusieurs révisions et études auxquelles nous nous reporterons<sup>117</sup>. *L. Terentius Iulianus qui et Concordius* est un *grammaticus Latinus* des écoles de Trèves<sup>118</sup>, comme l'était déjà le *grammaticus* de l'inscription n° 24 : comme lui, il porte un *agnomen*, Concordius<sup>119</sup>, d'origine latine, mais introduit par *qui et*. Sa fonction ne se cantonnait peut-être pas à l'enseignement des lettres et de la littérature latine; il est également dit *doctor eloquii Romani* et *magister studiorum* : ces deux

<sup>116</sup> I. KAJANTO, *op. cit.*, p. 15.

<sup>117</sup> La première publication de cette inscription est due à H. CÜPPERS et W. BINSFELD, *Eine zweiseitig beschriftete Grabplatte aus der St.-Matthias-Basilika in Trier*, dans *Trierer Zeitschrift*, 35, 1972, p. 135-140; voir aussi U. SCHILLINGER-HÄFELE, *Vierter Nachtrag zu CIL XIII und zweiter Nachtrag zu Fr. Vollmer, Inscriptiones Bavaricae Romanae. Inschriften aus dem deutschen Anteil der germanischen Provinzen und des Treverergebietes sowie Rätien und Noricum*, dans *Bericht der Römisch-German. Kommission des Deutschen archäologischen Instituts*, 58, 1977, II, p. 449-603; ici, p. 453, n° 2. Dans la prosopographie de R. A. KASTER, *Guardians of Language*, Londres, 1988, p. 259 et 303.

<sup>118</sup> Ausone (*Epist.*, XIII, 26-27) mentionne un *grammaticus Graecus et Latinus*, Harmonius, à Trèves en 376, collègue d'Ursulus, autre *grammaticus*; Harmonius est présenté comme le rival des grands *grammatici* de Rome et de la Grèce. Il enseignait la poésie grecque et latine. R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 288 et 375.

<sup>119</sup> I. KAJANTO, *op. cit.*, p. 79, donne un autre exemple de Concordius employé comme *supernomen* : *CIL*, VIII, 441 (Numidie) : *Virgilius Hilarius signo Concordius*.

expressions recouvrent-elles des professions ou des simples « titres » ? L'on trouve une expression proche de *doctor eloquii Romani* appliquée à un professeur du « supérieur », un *rhetor* de Rome : Marcus Romanus Iovinus, *rhetor eloquii Latini*, qui, s'il n'était pas *doctor*, était pourtant savant en sa discipline : *docta loqui doctus / quique loqui docuit* (CIL, VI, 33 904)<sup>120</sup>, comme l'indique un des vers du *carmen* de son épitaphe : cette inscription est contemporaine de celle de Terentius Iulianus, puisqu'elle est datée de l'époque d'Alexandre Sévère ou de Gordien<sup>121</sup>. Si l'expression *doctor eloquii* rapproche L. Terentius Iulianus de la fonction du *rhetor* en tant que « professeur d'éloquence », la formule de *magister studiorum*, « maître d'études » est plus vague : le terme de *magister* s'applique parfois à des maîtres de l'école « élémentaire » (*magister ludi litterari*)<sup>122</sup>; ailleurs, il est même synonyme de *grammaticus*, comme dans le cas d'Octavius Alexander, affranchi, *magister Graecus* d'Aquinum<sup>123</sup>, ou en Tarraconaise, où Démétrius est *magister grammaticus*<sup>124</sup>. Le terme de *magister* est également utilisé pour des professeurs d'études plus avancées, surtout quand il est *magister* « qualifié » *artis grammaticae* (*magister artis grammaticae*<sup>125</sup>, *magister gramm(aticus) Graecus*<sup>126</sup>, *artis grammatices / doctor morumq(ue) mag[is]ter*)<sup>127</sup>; à Dougga (*Thugga*), le terme de *magister* semble plutôt être employé pour un orateur de la ville, Terentius Sabinianus, *fons et camena litteris*<sup>128</sup> : une inscription de Tizirt en Maurétanie évoque de façon plus précise un *magister liberalium litterarum*<sup>129</sup>. Dans une inscription de Thuburbo Maius, de la

<sup>120</sup> = ILS, 7773 : *D(iis) M(anibus) / M(arci) Romani Iovini / rhetoris eloquii Latini. / Conditus hac Romanus / est tellure Iovinus, / docta loqui doctus / quique loqui docuit. Manibus infernis / si vita est gloria vitae, / vivit et hic nobis / ut Cato vel Cicero. / M(arcus) Iunius Severus et / Romania Marcia / heredes bene merenti / fecerunt.*

<sup>121</sup> DESSAU, ILS, 7773.

<sup>122</sup> C'est le cas d'Aruncus Furius Philocalus de Capoue : ILS, 7763.

<sup>123</sup> AE, 1974, 234; A. GIANETTI, dans *Rend. Acc. Lincei*, XXIX, 1974, p. 325, n° 5 : [...Oc]tavius L(ucii) l(ibertus) Alex[an]der ma[g(ister)] Grae[c(us)] / M(arcus) Alfius M(arci) l(ibertus) Philem(on).

<sup>124</sup> Cf. inscr. 25.

<sup>125</sup> ILS, 7765 = CIL, II, 3872.

<sup>126</sup> ILS, 7766 = CIL, II, 2236.

<sup>127</sup> ILS, 7764 = CIL, XIII, 1393.

<sup>128</sup> ILS, 7772 : *Terentius Sabini/anus fons et came/na litteris, sapi/endo opimus et di/cendo splendidus. / Hoc praeter ceteros / etiam Hippo dicti[tat] / Diarrytos, ubi magis/ter praestans floruit / vixitque numerum / in se de analogia / Pythagorae prima/rium. P(ius) v(ixit) a(nnis) XXXVI, / H(ic) s(epultus) e(st).*

<sup>129</sup> ILS, 7762 : *Domitio / Rufino ma/gistro libe/ralium litte/rarum, homi/ni bono, / v(ixit) a(nnis) LXXV.*

deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, l'expression de *magister studiorum*<sup>130</sup> est également utilisée. L'emploi de ces expressions, qui semblent plus recouvrir des « titres » ou des activités que de véritables professions, peut refléter la diversité des tâches de notre personnage : soit son activité pouvait s'étendre aux élèves plus jeunes et plus âgés que ceux de l'école du « grammairien », soit ces expressions ne sont au fond que le reflet de la diversité du métier de *grammaticus*, qui devait autant apprendre les lettres aux élèves et faire œuvre de *magister ludi litterari* quand ils sortaient de « l'école primaire » que leur apprendre les finesses de la rhétorique quelques années plus tard, avant qu'il ne fréquente un *rhetor*.

Ce personnage, dont la nomenclature atteste qu'il était de condition ingénue, était *vir perfectissimus*; généralement ce titre était accordé, dès l'époque de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, à certains membres de l'ordre équestre; il était également porté par les préfets depuis le rang de *praefectus classis* jusqu'à celui de *praefectus annonae*, ainsi que par certains procureurs de rang élevé<sup>131</sup> : ici, il n'est fait mention d'aucune de ces charges. Mais l'on sait aussi que ce titre honorifique s'était, surtout au Bas-Empire, largement étendu à un très grand nombre de fonctionnaires inférieurs, comme c'est le cas ici : ce L. Terentius Iulianus a reçu le titre de *vir perfectissimus* en raison des services qu'il a rendus à la municipalité en tant que *magister* et *grammaticus*<sup>132</sup>, de même que les *grammatici Latini* de Côme (CIL, V, 5278) et Vérone (CIL, V, 3433) obtinrent les *ornamenta decurionalia*.

Ausone évoque un professeur du nom de Concordius qui a changé de résidence<sup>133</sup>, pour aller à Burdigala ou en partir, le sens du texte n'est pas clair : pourrait-il s'agir du même personnage que celui de l'inscription<sup>134</sup> ?

Datation : IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>130</sup> AE, 1916, 87.

<sup>131</sup> R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1914, p. 119.

<sup>132</sup> U. SCHILLINGER-HÄFELE, *op. cit.*, p. 453; H.-G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le haut Empire romain*, 3, (= *Bibl. arch. et hist. Beyrouth*, 57), 1961, p. 1022, donne, parmi les exemples de *vir perfectissimus a studiis*, un *v. p. magister [studi?]orum* qui semble devoir être rapproché de notre inscription : CIL, X, 1487 (Naples) : [Prisc]iani / [fili]o Cominio Pris/[ciano] v(iro) p(erfectissimo) magistro / [studi]orum [vel] [libell]orum patrono / [...]pae sacerdoti / [...]rum agonothe...

<sup>133</sup> AUSONE, *De profes. Burd.*, X, 18-21 : *Et tu Concordi / qui profugus patria / mutasti sterilem / urbe alia cathedram*; A. H. M. JONES, J. R. MARTINDALE et J. MORRIS, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, vol. I, A. D. 260-395, Cambridge, 1971, p. 219.

<sup>134</sup> U. SCHILLINGER-HÄFELE, *op. cit.*, p. 453.

Aquitaine :

29. *CIL*, XIII, 1393 (Limoges) :

*Artis [grammatices] / doctor morumq(ue) mag(is)/ter / Blaesianus Biturix M/usarum semper amator / hic iacet aeterno dev/inctus membra sopore.*

(Professeur de grammaire et maître des mœurs, Blaesianus, Biturige, qui aima toujours les Muses; il repose ici, les membres enchaînés dans un éternel sommeil).

Rq : (= *Anthologia Latina* II, 1, Leipzig, 1895 = Amsterdam, 1964, p. 229, n° 481). M. Marcheix et J. Perrier, *Guide du Musée municipal. Collection archéologique*, 2<sup>e</sup> éd., Limoges, 1980, p. 28 et pl. p. 29. Cette inscription a fait l'objet d'une publication récente où elle a été révisée : J.-P. Bost et J. Perrier, *Un professeur de grammaire à Limoges sous le Haut-Empire*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, CXVI, 1989, p. 55-66; *AE*, 1989, 520.

De même que les inscriptions 15 et 16, celle de Blaesianus présente un ornement sculpté en rapport direct avec sa fonction de professeur : «Blaesianus est représenté en buste, de face, à l'intérieur d'une niche cintrée à double arcature en boudin, ses bras reposant sur le bandeau plat inférieur de celle-ci. Il est vêtu d'une épaisse tunique à manches côtelées serrées au poignet par deux gros ourlets. Sur les épaules, il porte une grosse écharpe dont les pans paraissent se croiser sur la poitrine. La main gauche tient un *volumen*, tandis que la droite, relevée, présente un objet indéterminé (*volumen*? pomme? grenade?). La tête est coiffée d'une chevelure épaisse en rouleaux tandis qu'une barbe en collier, fournie, mais peu distincte, enveloppe le visage. Derrière l'épaule droite est dessinée une tablette portant sur deux lignes les lettres capitales *M B C/B C* (...) Il faut y lire à coup sûr des *tria nomina* et l'indication de l'*origo* du défunt.»<sup>135</sup> Malgré les fautes de mise en page, cette inscription est une réalisation de qualité. Le texte forme un *carmen* composé de trois hexamètres<sup>136</sup> qui empruntent à Lucrèce<sup>137</sup> l'allusion conventionnelle au sommeil éternel. Même si cette allusion est convenue et si cette inscription n'est pas sans naïveté, elle dénote tout de même l'appartenance au milieu cultivé d'*Augustoritum*. Blaesianus, pour qui l'enseignement de la langue et de la littérature va de

<sup>135</sup> J.-P. BOST et J. PERRIER, *Un professeur de grammaire à Limoges sous le Haut-Empire*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, CXVI, 1989, p. 58.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>137</sup> LUCRÈCE, *Nat. rer.*, IV, 45 : *Denique cum suavi devinxit membra sopore / somnus...*

pair avec « l'éducation morale » (*magister morum*)<sup>138</sup>, était déjà citoyen, même avant 212, citoyen relativement aisé si l'on s'en tient aux dimensions et à la qualité du cippe. Blaesianus est un autre témoignage de la mobilité géographique des *grammatici*, là encore, mobilité limitée à la province, puisque, originaire de Bourges, il alla enseigner dans la ville proche de Limoges<sup>139</sup>. Ce *grammaticus* semble avoir été d'origine pérégrine.

Datation : moitié du II<sup>e</sup> siècle-début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Narbonnaise :

30. IG, XIV, 2434 (Marseille) :

Ἀθηνάδης Διοσκουρίδου γραμματικὸς Ῥωμαϊκός.

(Athénadès, fils de Dioskouridès, *γραμματικὸς* latin).

Rq : Table de marbre (h. 0,18 m, larg. 0,21 m), trouvée dans l'abbaye Saint-Victor, en 1833, à Marseille. Aujourd'hui au Musée Borély. Gemboux, *Répertoire des travaux de la Société des statistiques de Marseille*, III, 1839, p. 469; Lenthéric, *La Grèce en Provence*, p. 404, 1; Penon et Saurel, *Catal.*, n. 92.

L'épithaphe d'Athénadès, esclave ou affranchi, présente l'intérêt d'être une inscription en grec faisant pourtant allusion à un *grammaticus Latinus*. Athénadès avait manifestement des origines grecques. Il existait à *Massilia* une forte communauté grecque dont ce *magister litterarum Romanarum* rappelle la présence; il témoigne aussi de l'enseignement de cette langue et donc du bilinguisme de certains groupes; mais Athénadès ne semble pas avoir pour autant monnayé ses connaissances en grec; homme latinisé, sa profession ne lui a pourtant pas fait oublier, à lui ou à sa famille, sa langue et son milieu d'origine; c'est en grec qu'il a finalement décidé de laisser un témoignage pour l'éternité.

L'on sait par d'autres sources et témoignages que Marseille fut très tôt, non seulement un centre culturel, mais aussi un centre scolaire et universitaire. Pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., Strabon, dans le passage qu'il consacre à Marseille, fait l'éloge du goût de ses habitants pour la culture : « tous les citoyens de bonne famille s'adonnent à l'art oratoire et à la philosophie ». Il loue les avantages qu'offrait cette ville dans le domaine de la culture et évoque un phénomène, à ses dires, important « d'hellénisation » : les Romains qui désirent s'instruire vont à Marseille plutôt qu'à Athènes. L'en-

<sup>138</sup> Cf. *CIL*, VI, 9447 et 9449.

<sup>139</sup> J.-P. BOST et J. PERRIER, *loc. cit.*, p. 60-61. Cf. *CIL*, II, 2892 comme élément de comparaison.

seignement y était autant «privé» que «public» : les Gaulois adoptent les goûts des Romains et accueillent des sophistes, rétribués soit par des particuliers, soit par le trésor public, de même que les médecins<sup>140</sup>. Pour le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., Tacite signale l'importance des études qu'Agricola fit à Marseille, «où il passa son enfance à cultiver tous les arts libéraux»<sup>141</sup>.

Datation : ?

## LES PROVINCES ORIENTALES<sup>142</sup>

### Grèce

#### Delphes :

Nombreux sont les «hommes de lettres», poètes, historiens, philosophes, rhéteurs..., à avoir eu l'honneur d'une inscription delphique qui célèbre leurs compositions ou leurs qualités d'écrivain; H. Bouvier en a relevé 93 pour une période allant du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., chiffre important mais qui n'est pas étonnant si l'on considère la vie intellectuelle et culturelle d'un grand sanctuaire comme Delphes, qui comportait de nombreux concours<sup>143</sup>; cinq *γραμματικοί* ont été relevés :

#### 31. *FD (Fouilles de Delphes)*, III, 3, 338 :

<sup>140</sup> STRABON, IV, 1, 5. Sénèque le Rhéteur témoigne aussi de l'attraction exercée dès l'époque d'Auguste par les institutions scolaires de Marseille (*Contr.*, II, 5, 13 : *Novi declamatores post Moschum Apollodoreum, qui reus veneficii fuit et a Pollione Asinio defensus damnatus Massiliae docuit.*); Volcacijs Moschus s'installe à Marseille dès l'an 20, après un séjour de six ans à Rome (TACITE, *Ann.*, IV, 43; SÉNÈQUE LE PÈRE, *Contr.*, II, 3, 4).

<sup>141</sup> TACITE, *Agr.*, 4, 3-4 : *In huius (matris) sinu indulgentiaque educatus per omnem honestarum artium cultum pueritiam adulescentiamque transegit. Arcebat eum ab inlecebris peccantium praeter ipsius bonam integramque naturam, quod statim parvulus sedem ac magistram studiorum Massiliam habuit, locum Graeca comitate et provinciali parsimonia mixtum ac bene compositum.*

<sup>142</sup> Dans l'inscription *CIL*, III, 6833 : *L(ucio) Cornelio / L(ucii) f(ilio) Ser(gia tribu) Marcello aed(ili) q(uaestori) gram/mati duumviro / Hortensia M(arci) / f(ilia) Gailla avun/culo suo opti/mo et amantis/simo ob meri/ta eius*, le terme de *grammati* est un datif à prendre comme équivalent de *γραμματεῖ*, dont la place dans le *cursus honorum* nous renvoie à la charge honorifique de *γραμματεὺς* des cités des provinces orientales.

<sup>143</sup> H. BOUVIER, *Hommes de lettres dans les inscriptions delphiques*, dans *ZPE*, 58, 1985, p. 119-135.

Δελφοὶ ἔδωκαν Μενάνδρῳ Δαιδάλου Ἀκαρνᾶνι ἀπὸ Θυρρείου, κατὰ δὲ χρηματισμὸν Κασσωπαίῳ, τῷ γραμματικῷ, αὐτῷ καὶ ἐγγόνοις προξενίαν, προμαντείαν, προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν, προεδρίαν ἐν πάντοισ <τοῖς> τοῖς ἀγῶνοις οἷς ἂ πόλις τίθητι καὶ τᾶλλα τίμια πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργέταις τᾶς πόλιος ὑπάρχει· ἐπεὶ παραγενόμενος ἐν Δελφοῦς ἀπαρχὰν ἐποιήσατο ἀπὸ τοῦ μαθήματος τῷ θεοῖ καὶ ταῖ πόλει, ἀποκαθήμενος ἐν τῷ γυμνασίῳ καὶ διατιθέμενος σχολὰς ἐν αἷς καὶ εὐδοκίμησε, διδομένου τε αὐτῷ καὶ ἐράνου ὑπὸ τᾶς πόλιος οὐκ ἐδέξατο, φάμενος ἐπιδεδαμῆκειν ἐν Δελφοῦς τᾶς τε τοῦ θεοῦ τιμᾶς ἔνεκα καὶ τᾶς Δελφῶν καταλογᾶς, ὄν καὶ ἐπὶ πάντοισ τούτοις ἔδοξε καὶ ἐπὶ τὰν κοινὰν ἐστίαν καλέσαι· ἐδόθη τε αὐτῷ τὰ προγεγραμμένα τίμια. Ἄρχοντος Αἰακίδα τοῦ Βαβύλου, βουλευόντων Ὀρθαίου, Θεοξένου, Ἀντιγένεος, Φιλάγρου.

(Les Delphiens ont accordé à Ménandre, fils de Dédale, acarnanien, de Thyrion<sup>144</sup>, mais en raison de sa charge, citoyen de Cassôpè, γραμματικός, à lui et à ses enfants, la proxénie, la promantie, la prodikie, l'asylie, l'atèlie, la proédrie dans tous les concours que donne la cité et tous les autres honneurs que l'on peut accorder aux hôtes publics et aux bienfaiteurs de la cité; en effet, s'étant joint aux Delphiens, il a fait un sacrifice au dieu et à la cité, il a siégé au gymnase et a organisé les cours desquels il a également tiré grand renom; alors que la cité lui accordait aussi un tribut, il ne l'a pas accepté, disant qu'il était venu chez les Delphiens pour honorer le dieu et par respect pour les Delphiens; pour toutes ces raisons, il a été également décidé de le convier au repas public; il lui a été accordé les honneurs préalablement mentionnés; sous l'archontat d'Acacidas, fils de Babylos, Orthaios, Théoxénos, Antigénès et Philagros étant bouleutes).

Rq : signalé par G. COLIN, *BCH*, 22, 1898, p. 30; W. DITTENBERGER, *Sylloge inscriptionum Graecarum*, vol. 2, Hildesheim, 1960, inscr. n° 739.

Ménandre était originaire d'Acarnanie; c'est évidemment le sanctuaire qui l'a attiré à Delphes (τᾶς τε τοῦ θεοῦ τιμᾶς ἔνεκα). En dehors de la liste des honneurs qui lui sont accordés et qui sont habituels pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>145</sup>, nous apprenons le lieu où il avait enseigné, le gymnase, ainsi que l'attribution possible d'une gratification (ἐράνου) à un γραμματικός. Le formulaire du décret n'est pas habituel.

Datation : l'archontat d'Αἰακίδα Βαβύλου qui n'est connu que par ce texte et par un intitulé très mutilé appartient aux premières années du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>146</sup>

<sup>144</sup> Ville d'Acarnanie, aujourd'hui Zaverdha.

<sup>145</sup> H. BOUVIER, *loc. cit.*, p. 128.

<sup>146</sup> *FD*, III, 3, 338, p. 301.

32. *FD*, III, 2, 115 :

[...] γραμματικόν, Ἀθηναῖον καὶ ...] Δελφοὶ πολίτην αὐτῶν καὶ βουλευτήν] [ἐποιήσαντο].

(?, γραμματικός, athénien et (...), les Delphiens lui ont accordé la citoyenneté et l'ont choisi comme *bouleute*).

Rq : inscription sur la pierre centrale de l'architrave du trésor des Athéniens.

Le nom de ce *γραμματικός* est perdu; Ἀθηναῖον désigne peut-être sa ville d'origine, mais plus vraisemblablement la citoyenneté qu'elle lui accorda, avant qu'il n'obtienne celle d'une autre cité puis celle de Delphes; mais son activité l'a amené à se déplacer, au moins au sein de la province. Honneurs reçus : droit de cité et droit de siéger au conseil. Sa fonction de professeur va de pair avec une activité politique de premier rang à Delphes.

Aucun élément de datation : cependant, si l'on se réfère au tableau de H. Bouvier<sup>147</sup>, l'obtention des honneurs de citoyen et de conseiller placerait cette inscription aux premiers siècles de notre ère : I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.

33. *FD*, III, 4, 1, 61 :

[Ἐδοξε τῇ Δελφῶν πόλει, ἐν[προσκλη]τῶν ἐκκλησίαι· [ἐπεὶ Λ]εῦκιος Λικί[νιος] Εὐκλείδης, ...] ὁ καὶ Ἀθηναῖος, γραμματικός, ἐπιδημήσα[ς] <ἐν> τῇ πόλει ἡμῶν, ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῶν ἐν[δ]ημο[ύ]ντων πο[λ]ιτειῶν τ[οῦ]ς [παῖδας] γράμματα γνησίως καὶ προθύμως ἐδί[δ]αξεν, [καὶ ἐν] [πᾶσι] καιροῖς τὴν ὁμοίαν αἴρεσιν ἀποδείκνυται, προεστὼς [τῆ]ς τε τῶν νέων [προ]παιδείας, ἄξιον τῆς πρ[ὸ]ς ἅπαντας καλοκάγαθίας [παρέ]χετα[ι] ἑαυτὸν καὶ τῆς πρὸς τὸν θε[ὸν] εὐσεβείας καὶ τῆς πρὸς τ[ῆ]ν [πόλιν] εὐνοίας· δεδ[ό]σθα[ι] αὐτῶν [παρὰ] τῆς πόλεως [πολιτείαν,] προδικία[ν,] προεδρία[ν,] προμα[ν]τεία[ν,] ἀτέλεια[ν,] ἐγκ[τη]σιν γῆς καὶ οἰκίας, ἀνδριάντο[ς] ἀνάσ[τα]σιν, καὶ τᾶλλα τείμια πάντα] ὅσα τοῖς καλοῖς ἀνδρά[σι] ἔ[θ]ο[ς] ἐστὶ δίδοσθαι. Ἄρχοντος Ἀστοξένου,] [βουλευόντων... καὶ Ἀριστοβούλου.

(Voici ce qu'a décidé la cité de Delphes, en assemblée convoquée. Puisque Lucius Licinius Euclides, ... et athénien, *γραμματικός*, après être venu résider dans notre cité, a, jadis, enseigné, avec sincérité et bonne volonté, les lettres aux enfants des citoyens établis dans notre ville, puisque, en toutes circonstances, il fait montre d'une pareille tendance, que, en s'étant vu confier l'instruction élémentaire des jeunes garçons, il se montre digne d'une parfaite honnêteté envers tout le monde, de piété envers le sanctuaire, de bienveillance envers la cité. La cité de Delphes a décidé de lui accorder le droit de cité, la fonction d'arbitre, la proédrie, la

<sup>147</sup> H. BOUVIER, *loc. cit.*, p. 128.

promancie, l'exemption d'impôts, le droit d'acquérir des terres et une maison, le droit d'élever une statue, et tous les autres honneurs qu'il est coutume d'accorder aux hommes de bien. Sous l'archontat d'Astoxénos<sup>148</sup>; (?) et Aristoboulos étant bouleutes).

Rq : inscription gravée sur le Monument de Paul-Émile.

Bien que le texte soit fort mutilé, le sens général est clair : il s'agit d'un décret en l'honneur de Lucius Licinius Euclides (Λ)εύκιος Λικί[νιος Εὐ]κλείδης), γραμματικός de son état. Sa patrie d'origine ne nous est pas donnée, mais Athènes lui a déjà octroyé le droit de cité ([...] ὁ καὶ Ἀθηναῖος). Les qualités de ce professeur (γνησιῶς καὶ προθύμως) sont attendues dans ce type d'inscription où l'éloge est de rigueur. Une certaine mobilité semble avoir été possible au sein de la profession : après avoir enseigné aux enfants d'un certain âge, il va prendre la direction de l'instruction élémentaire d'enfants plus petits (προεστῶς [τῆ]ς τε τῶ[ν ν]έων [προπ]αιδείας) : peut-on envisager ce changement comme une promotion sociale?

Datation : dernier quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>149</sup>

34. *FD*, III, 1, 465 :

L'inscription étant mutilée, les restitutions diffèrent :

– restitution d'E. Bourguet<sup>150</sup> :

[... τ]ὸν σεμνό[...] [τον... Μακ]εδόνα γραμματικὸν [... ποιή]σαντα παρ'αὐτοῖς ἐπι[δείξεις καλῶς] καὶ ἀμέμπτως πολεῖ[την Δελφοὶ κα]ὶ βουλευτὴν ἐποίησαν [καὶ αὐτὸν] καὶ ἐκγόνους αὐτοῦ, [καὶ πάσαις ταῖς ἄ]λλαις τιμαῖς ἐ[τίμη]σαν].

(Les Delphiens, ... ont accordé le droit de citoyenneté et ont choisi comme bouleute, ?..., γραμματικός, macédonien, parce qu'il a fait, en public, de belles et plaisantes (ou irréprochables?) lectures; ils lui ont, à lui et à ses enfants, accordé tous les autres honneurs).

– restitution de L. Robert<sup>151</sup> :

[Δελφοὶ...]ον Σεμ[...] [.. Μακ]εδόνα γραμματικὸν, [ἐπιδημή]σαντα παρ'αὐτοῖς ἐπι[εικῶς] καὶ ἀμέμπτως πολεῖ[την κα]ὶ βουλευτὴν ἐποίησαν [αὐτὸν] καὶ ἐκγόνους αὐτοῦ, [καὶ ταῖς ἄ]λλαις τιμαῖς ἐ[τίμη]σαν].

(Les Delphiens, ... ont accordé le droit de citoyenneté et ont choisi comme bouleute, Sem(...), γραμματικός, macédonien, qui est venu résider

<sup>148</sup> Ne faudrait-il pas restituer Aristoxénos?

<sup>149</sup> *FD*, III, 4, 1, p. 94.

<sup>150</sup> *FD*, III, 1, 465.

<sup>151</sup> L. ROBERT, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 16-17.

chez eux, homme mesuré et irréprochable; ils ont également accordé d'autres honneurs à ses enfants).

Rq : Bourguet, *De reb. Delph. imp. aet.*, 14; Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, VIII, 1905, *Beibl.*, 123; *Neue Beitr. z. gr. Inschr.*, I, 26; *FD*, III, 1, p. 277.

Nous nous en tiendrons aux seuls renseignements sûrs concernant ce personnage. Ce *γραμματικός*, originaire de Macédoine, évoque les honneurs (habituels) qu'il reçut des Delphiens. Ce personnage apparaît comme un représentant de l'élite culturelle de Delphes.

Datation : début II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>152</sup>

35. *FD*, III, 1, 206 :

[...ποιητὴν καὶ γραμματικὸν πολυ[γράμματων ὄντα] Ναιουιανὸν Δελφοὶ Δελφὸν ἔθεντο [νόμῳ], πατρίδα Ἀναζαρβὸν δις νηοκόρον με ἔχοντα, σύμ-μαχον Αὔσονίων, μητρόπολιν Κιλικίων.

(... poète et *γραμματικός* très érudit, les Delphiens m'ont établi par la loi au nombre des Delphiens, moi Naevianus, qui ai pour patrie Anazarbe, deux fois *néocore*, allié des Ausoniens, *metropolis* de la Cilicie).

Rq : inscription de Delphes. BENT, *JHS*, 1890, p. 236; RAMSAY, *Journ. of Phil.*, XI, p. 157; HEBERDEY-WILHELM, *Reisen in Kilikien*, p. 35-38; *FD*, III, 1, p. 117; R. A. KASTER, *The Date of FD, III, 1. 206*, dans *ZPE*, 51, 1983, p. 131-132.

Le *γραμματικός* et poète Naevianus, originaire d'Anazarbe<sup>153</sup>, évoque dans cette inscription les honneurs (habituels) qu'il reçut des Delphiens; il s'est déplacé depuis l'Asie Mineure pour faire connaître ses compositions et prodiguer son enseignement. Ce personnage est un représentant de l'élite culturelle de Delphes et de sa patrie<sup>154</sup>, comme l'évoque de façon ostentatoire cette inscription versifiée et l'effet de répétition de *γραμματικὸν πολυ-γράμματων*.

Datation : premières décades du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>155</sup>

<sup>152</sup> Nous nous appuyons ici sur une remarque de Em. Bourguet (*FD*, III, 1, p. 277) qui signale que l'écriture de cette inscription lui semble de la même main que celle qui a établi un décret pour un autre macédonien, C. Julius Capito, honoré sous le consulat d'Ælius Pythodoros, en 119 ap. J.-C.

<sup>153</sup> Un autre enseignant et sophiste, anonyme, est également connu, à Anazarbe pour le premier tiers du IV<sup>e</sup> siècle : PHILOSTORGUS, *HE*, III, 15; cf. R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 376.

<sup>154</sup> Notons cependant que le nom de Naevianus n'apparaît dans aucune des inscriptions d'Anazarbe.

<sup>155</sup> Cette datation est proposée par R. A. KASTER, *The Date of FD, III, 1. 206*, in *ZPE*, 51, 1983, p. 131-132 : la première mention à *μήτροπολις* date de 207; le titre de

Dès le I<sup>er</sup> siècle av. notre ère des *γραμματικοί* sont honorés à Delphes : mais c'est à l'époque impériale qu'ils sont les plus nombreux<sup>156</sup>. L'ensemble de ces inscriptions doit être considéré différemment des autres; leur genre, – inscription honorifique, et non funéraire –, ne permet pas toujours de définir le lieu où enseigna le personnage : ils ont tous été attirés là par le rayonnement autant religieux que culturel du sanctuaire. Aucun d'entre eux n'est originaire de la région de Delphes : un seul d'entre eux (33) semble avoir résidé à Delphes de façon permanente et y avoir donné des cours, avant de diriger la formation des jeunes garçons. Rien ne signale que les quatre autres *γραμματικοί* habitèrent à Delphes; ils semblent plutôt y être venus à l'occasion de concours ou de fêtes où leur prestation (composition, lecture, cours) leur valut d'être honoré<sup>157</sup>. Seul L. Licinius Euclides qui résida à Delphes fit partie de l'élite politique (proédrie, prodikie, droit de siéger comme conseiller...) et sociale de la cité (repas public, acquisitions de terres et de maisons, droit d'ériger une statue...). Il est vraisemblable que les autres *γραμματικοί* enseignaient dans leur ville d'origine.

Ios :

36. *IG*, XII, 5, 20 :

Λύσανδρος Ξένωνος γραμματικός· διδάσκαλε Ἴαγιδος χαῖρε.

(Lysandros, fils de Xénon, *γραμματικός*; maître d'Agis, salut)<sup>158</sup>.

Rq : Pasch van Krienen, *Breve descr. dell'Arcipelago*, 1773, 41, 147, 159; Ross, *Reisen*, I, 1840, 160; Welcker, *Zeitsch. für Altertumwiss.*, 1844 = *Kleine Schriften*, III, 302; E. Curtius, *CIG*, IV, 6953; Newton, *Anc. greek inscr. in the Brit. Museum*, II, 1883, CCCLXXI. Actuellement au British Museum.

Datation : II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>159</sup>

*δῖς νηοκόρος* apparaît sur des monnaies de 198/199/200; l'expression *σύμμαχος Αὔσονίων*, inconnue par ailleurs, pourrait être synonyme de *Ῥωμαικοῖς τροπαιοῖς κεκοσμένη*, ajouté aux titres de la cité en 217.

<sup>156</sup> Pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., deux personnages, un rhéteur et un astronome, furent honorés au gymnase de Delphes; pour l'époque impériale, deux autres rhéteurs se voient accorder le droit de citoyenneté (*FD*, III, 2, 98) et (*FD*, III, 1, 204); L. ROBERT, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 16-17.

<sup>157</sup> H. BOUVIER, *loc. cit.*, p. 128, l'auteur propose un tableau des honneurs décernés, classés par siècle; 18 «hommes de lettres» ont reçu la citoyenneté au cours du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. sur les 93 personnages considérés. L'auteur n'a relevé Naeavianus que comme poète (n° 74 de sa liste).

<sup>158</sup> L'on trouve une formule très semblable sur une inscription de Naxos : *Θεοδότη, Θαρρηλίδος διδάσκαλε, χαῖρε* (*IG*, XII, 5, 90).

<sup>159</sup> Datation stylistique donnée par *IG*, XII, 5, 20.

Rhodes :

37. *Sylloge*, III, 1256 :

Στασίλα Ἀφροδισίου νίο[ϛ] γραμματικοῦ ἀρίστου.

(Stasilas, fils d'Aphrodisios excellent *γραμματικός*).

Rq : *IG*, XII, 1, 356; *SGDI*, 3999; *Syll.*, II, 906).

Présence à Rhodes, au tournant de l'ère, d'un *γραμματικός* appelé Aphrodisios.

Datation : I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>160</sup>

En Dalmatie

38. *CIL*, III, S. 12702 :

*D(iis) M(anibus) C(aio) / Gord(io) Maxi/miano art/is grammatic/ae Graecae peri/tissimo Q(uintus) Fl(avius) Helenus ami/co incompa/rabili.*

(Aux Dieux Mânes, à Caius Gordius Maximianus, qui a une grande connaissance de la *grammatica* grecque, Quintus Flavianus Helenus, à son ami incomparable).

Rq : (= Dessau, 7767), inscription trouvée à Doclea, ville du Sud de la Dalmatie. Munro, *Archaeologia*, 55, 1896, p. 81.

Cette inscription, la seule pour cette province, est celle d'un ingénu ou descendant d'affranchi, qui n'est pas expressément dit professeur; il n'est ni *grammaticus*, ni *magister*, ni *praeceptor*. Il est *peritissimus artis grammaticae Graecae*, simplement très instruit dans le domaine de la *grammatica*, voire, «connaisseur», et nous sommes en présence d'une de ces expressions à la frontière entre l'érudition comme plaisir personnel et les connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession. Domine ici encore la volonté de louer les qualités intellectuelles et les connaissances littéraires du défunt, qui, bien qu'érudit en grec et vivant dans un monde helléno-phonie, porte un *cognomen* latin et revendique sa «latinité» par une inscription en latin. C. Gordianus Maximianus est un témoignage du bilinguisme en milieu helléno-phonie; en effet, Doclea fut une ville qui subit tardivement les influences de la romanisation, puisqu'elle fut conquise par Octavien en 35 av. J.-C. D'abord *civitas*, elle fut *municipium* sous les Flaviens, et devint le centre le plus important du sud-est de la Dalmatie, puis garda sa position dominante lors de la création, sous Dioclétien, de la province *Praevalitana*. Dans un tel contexte, l'on comprend l'importance qu'il pouvait y avoir à affirmer son degré de romanisation.

<sup>160</sup> *Sylloge inscriptionum Graecarum*, III, Hildesheim, 1960, n° 1256.

Datation : au plus tôt : II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

En Thrace :

39. Astakidès, *γραμματικός* (Philippopolis?) :

*Μικκὸς Μυρσινίων παῖς Μυρσίνου Ἀστακίδου δὲ χρηστοῦ γραμματικοῦ θρέμμα ποθεινότατον.*

(Mikkos, esclave des Mursinioi, fils le plus désiré du dévoué *γραμματικός* Astakidès, (esclave?) de Mursinos).

Rq : semble avoir été trouvée à Philippopolis, à 170 km au S-E de Serdica; actuellement au musée de Serdica (inv. 1538); stèle de marbre ornée d'un relief qui représente un cavalier thrace; G. Mihailov, *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae*, vol. III, fasc. 1, Serdica, 1961, n° 1021.

L'on sait très peu de choses à propos de cette inscription; elle a été trouvée à Philippopolis ou dans sa région. Le dédicant, qui vient de perdre son fils, semble avoir été un *γραμματικός* appartenant à une famille; c'est peut-être lui qui est à l'origine de l'épitaphe, ce qui expliquerait *χρηστός*.

Aucun élément de datation.

En Asie :

40. IGSK, 24, 1, 652 (Smyrne) :

*Ἀγαθῆι τύχη[ι]. Ἡ ἱερά σύνδοδο[ς] τῶν Βρεισέω[ν] ἐτείμησεν Γ(άϊον) Ἰού(λιον) Χειρίσοφο[ν] Γ(αῖου) Ἰουλ(ίου) Μουσω[νίου] γραμματικ[οῦ] υἱον, ἀγωνοθετή[σαντα] φιλοτείμ[ως].*

(A la bonne Fortune. L'association sacrée des « Dionysiaques » a honoré Caius Iulius Cheirisophos, fils du *γραμματικός* Caius Iulius Musonius, et agonothète zélé).

Rq : fragment de marbre gris provenant d'un tambour de colonne; G. Petzl, *Die Inschriften von Smyrna*, vol. II, 1, Bonn, 1987 (= IGSK, vol. 24, 1), p. 139-140; SEG, 1987, n° 995.

Cette inscription honoraire s'adresse à C. Iulius Cheirisophos, fils d'un *γραμματικός*, C. Iulius Musonius. *Βρεισεῖς* est un terme rarement attesté : *Βρῖσευς* était le titre de Dionysos attesté dans le sanctuaire de Smyrne<sup>161</sup>.

<sup>161</sup> Cf. G. PETZL, *Die Inschriften von Smyrna*, vol. II, 1, Bonn, 1987 (= IGSK, vol. 24, 1), n° 729 : *μύσται βρεισεῖς*; IG, XII, 478, 1. 2 : *Διονύσω βρησαγέ[νη...]*; SIG, 851 : lettre datant de 147 ap. J.-C., de Marc-Aurèle et Antonin le Pieux au collège de Smyrne, trouvé au temple de Smyrne de Dionysos Briseis : référence à *τὸν βρεισέα Διόνυσον*.

Les dédicants sont à la fois les membres d'une association d'initiés aux mystères de Dionysos et des comédiens dont le lien au dédicataire serait simple puisque ce dernier était agonothète de la ville : il présidait aux concours, peut-être de théâtre, ou aux jeux; peut-être avait-il même payé de sa poche l'organisation des jeux. De son père, *γραμματικός*, nous savons seulement que son onomastique en fait un affranchi ou descendant d'affranchi impérial, moins probablement un ingénu en raison de son *cognomen* hellénisant. Sa fonction enseignante lui a permis de jouir d'une place importante dans la société de Smyrne puisque son fils fut agonothète.

Datation : env. I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

41. Le *γραμματικός* Nereus : (Hadrianeia, Mysie) :

[Γρ]αμματικὸν Νη[ρ]ῦα τὸν ἐν Μουσαῖ[σ]ιν ἄριστον Νηρηῖς θυγάτηρ καὶ Πρασικράτεια σύνευνος ἔθαψαν ἐνὶ πατρῷ πολλὰ ὀλοφυρόμεναι.

(À Nereus, *γραμματικός*, le meilleur parmi les Muses, Néréis, sa fille et Prasikrateia, son épouse, ont rendu les honneurs funèbres, dans sa patrie, en poussant de nombreuses lamentations)<sup>162</sup>.

Rq : fragment d'un sarcophage en grès; E. SCHWERTHEIM, *Die Inschriften von Hadrianoi und Hadrianeia*, Bonn, 1987 (= IGSK, 33), n° 173.

L'inscription rappelle la culture du défunt; même si la formule est banale, *ἐν Μουσαῖ[σ]ιν ἄριστον* signale peut-être que le personnage était aussi poète. Sa fonction de professeur semble l'avoir conduit loin de sa ville natale, peut-être de son pays, comme l'indiquerait *ἔθαψαν ἐνὶ πατρῷ*.

Aucun élément de datation.

42. Antéros *γραμματικός* (Labraunda) :

[... δ]ῆμος κ[αῖ]<sup>163</sup> [ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλή κ[αῖ] [ἡ βουλή τ]ῶν φ' καὶ ὁ δῆμ[ος] [ὁ τῶ]ν Ἀθηναίων Τι(βέριον) Κ[λ(αύδιον)] Ἀντερώτα γραμματικὸν ἀρετῆς ἔνεκα καὶ παιδεύσεως νέων ἐπὶ ποικίλας ἐπιστήμας εἰς μέτα τῶν πολλῶ[ν] ὑπ' αὐτοῦ προαχθέ[ν]των πολιτῶν τ[ε] καὶ τῶν ἀπὸ τῆς ξένης πολλα[χό][[θ]]εν αὐτῷ σχολασάντων, ὡς καὶ τὰ παρ' ἑκάστ[α] ψηφίσματα κατὰ τὴν ἀξίαν αὐτῶ[ι] μεμαρτύρηκεν, καὶ ὅτι τὰ τῆς πατρίδος καλὰ εἰς μ[έ]σους τοὺς Ἑλληνα[ς] προήγαγεν διὰ τῶν ἐπιχωρίων ιστοριῶ[ν] [ἐ]νδοξότερα ε<ῖ>ναι.

<sup>162</sup> E. SCHWERTHEIM, *Die Inschriften von Hadrianoi und Hadrianeia*, Bonn, 1987 (= IGSK, 33) : l'on trouve également le nom Nereus au n° 160, Nereis au n° 26.

<sup>163</sup> A. CHANIOTIS, *Historie und Historiker in den griechischen Inschriften*, Stuttgart, 1988, p. 317, E. 25, restituée [... δ]ημοσί[ο]υ].

(... Le peuple, le conseil de l'Aréopage, le conseil des 500 et le peuple des Athéniens (ont honoré) Tibérius Claudius Antéros, *γραμματικός*, en raison de sa valeur et de son enseignement auprès de la jeunesse dans des domaines différents de connaissance. Il a été d'une grande valeur pour les citoyens, en grand nombre, qui ont été promus par lui, et pour tous ceux, venus de nombreux endroits de l'étranger, qui ont reçu ses leçons; de même, des décrets concernant chacun des événements particuliers témoignent aussi en son honneur. (Il a aussi été honoré) pour avoir révélé les beautés de sa patrie aux Grecs par l'intermédiaire de récits sur son pays et pour avoir rendu ces beautés plus dignes d'estime)<sup>164</sup>.

Rq : inscription trouvée à Labraunda, en Carie. J. CAMPRA, *Labraunda, Swedish excavations and researches*, vol. III, part 2 : *The Greek Inscriptions, part II*, n. 13-133. Ici, n° 66; *BE*, 1973, 414.

Antéros fut célébré par Athènes et par d'autres cités d'Asie Mineure; sa cité d'origine, – sûrement une de ces cités, peut-être Mylasa toute proche –, lui a élevé cette stèle après s'être informée auprès d'Athènes et des autres cités des honneurs qui lui avaient été accordés<sup>165</sup>. La stèle se trouvait dans le sanctuaire de Labraunda, le plus important sanctuaire à proximité de Mylasa<sup>166</sup>.

Il a pratiqué son enseignement dans plusieurs villes, dont Athènes qui reste, encore au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., une ville réputée pour l'enseignement de la rhétorique; mais il a aussi fréquenté les villes d'Asie Mineure; ses élèves, de jeunes hommes (*véοι*)<sup>167</sup>, venaient même de l'étranger sans que l'on puisse savoir si le terme désigne aussi les provinces occidentales ou Rome. Une fois encore, le rapport qu'entretient l'enseignement (*παίδευσις*) avec les valeurs morales (*ἀρετή*) est souligné. L'enseignement prodigué par Antéros, en grec même si cela n'est pas stipulé, ne devait pas se cantonner à la *γραμματική* : mais l'expression (*ἐπι ποικίλας ἐπιστήμας*) désigne-t-elle simplement d'autres domaines de son enseignement comme la rhétorique, la littérature, ou comprend-elle d'autres «matières», comme le droit? Antéros fait donc partie de ce que l'on pourrait appeler «l'élite intellectuelle»; professeur réputé, mais aussi écrivain et historien reconnu. Nous avons là un témoignage de l'importance accordée par les cités, – à l'époque

<sup>164</sup> Traduction d'après J. CAMPRA, *Labraunda, Swedish excavations and researches*, vol. III, part 2 : *The Greek Inscriptions, part II*, p. 135.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> A. CHANIOTIS, *op. cit.*, p. 318.

<sup>167</sup> C'est ainsi qu'il faut entendre *véοι* sans article : de jeunes hommes, qui pouvaient appartenir à leur association, à Mylasa, comme dans d'autres villes, et qui se destinaient à la vie publique : J. CAMPRA, *op. cit.*, p. 136.

hellénistique et à l'époque impériale –, à leur histoire et à leurs littérateurs en prose et en vers, ainsi que du patriotisme municipal; ces cités avaient le désir que leur histoire et leurs mythes soient connus à l'étranger (*τὰ τῆς πατρίδος καλὰ εἰς μ[έ]σους τοὺς Ἑλληνας] προήγαγεν διὰ τῶν ἐπιχωρίων ἱστοριῶ[ν] [ἐ]νδοξότερα ε<ῖ>ναι.*) : la vieille cité carienne, surtout hellénisée depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., aime à manifester son entrée dans le cercle des Hellènes grâce à Antéros qui a donné, en écrivant des « récits sur son pays »<sup>168</sup>, plus de gloire aux beaux faits de sa patrie.

L'on voit également le rôle qu'avait l'enseignement « supérieur » dans la sphère du politique par la formation des élites locales : dans l'expression *τῶν πολλῶ[ν] ὑπ' αὐτοῦ προαχθέντων πολιτῶν*, le verbe *προάγω* désigne la promotion « en puissance comme en dignité », promotion autant sociale que politique.

Datation : II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., au plus tôt 127 ap. J.-C., date du rétablissement du conseil des 500 à Athènes.

43. *CIL*, III, 406 (Thyatire) :

[...] *Ξένων[ι ἐτ(ῶν)...] καὶ Πρεῖμφ ἐτ(ῶν) ε' τοῖς τέκνοις καὶ Οὐαλερίφ Οὐαλερίου γραμματικῶ Ῥωμαικῶ ἐτ(ῶν) κ[γ]*'.

*Vota supervacua fletusque et numina diuum /  
Naturae leges fatorumque arguit ordo. /  
Sprevisti patrem matremque, miserrime nate, /  
Elysios campos habitans et prata veatum.*

(À Xénon, (?) ans, et Primus, 5 ans, ses (leurs?) enfants, et à Valérius, fils de Valérius, *γραμματικὸς* (= *grammaticus*) latin, vingt-trois ans. Que les vœux et les pleurs sont inutiles, la volonté des dieux, les lois de la Nature et l'ordre des destinées l'ont prouvé. Tu n'as fait aucun cas de ton père ni de la mère, toi le plus malheureux des fils, en allant habiter les Champs Élyséens et les champs des Bienheureux)<sup>169</sup>.

Rq : (= *CIGr*, 3513), inscription trouvée à Thyatire, ville située à l'Ouest de l'Anatolie, en Lydie, dans la sphère d'influence de Manisa.

Il est difficile de reconstituer les liens de parenté des différents personnages car l'on ne sait si les deux parties de l'épithète ont un rapport entre

<sup>168</sup> Un *ποιητής* d'Andros fut honoré à Délos (*Syll* 3, 382) dans les années 290-280 av. J.-C., parce que *τοὺς μύθους τοὺς ἐπιχωρίους γέγραφεν* (l. 6-7). L'on trouvera des références à des *ιστοριαγράφοι* dans HOLLEAUX, *Études*, I, p. 404, n. 3 : cf. aussi, *Syll* 3, 702.

<sup>169</sup> *Veatum* pour *beatum*=*beatorum*. Génitif poétique attesté chez Virgile.

elles; cette double inscription en prose et en vers, en grec et en latin<sup>170</sup>, émane-t-elle des mêmes dédicants, *pater materque*? Les deux enfants sont-ils frères? Sont-ils les fils de Valérius, jeune homme de 23 ans? Sont-ils ses frères? Le *carmen* latin évoque bien *pater materque* mais qui ne déplore la disparition que d'un fils; faut-il voir Valérius dans *miserrime nate*, ou Valérius n'était-il qu'un esclave, ou un affranchi, précepteur et *grammaticus Latinus* des deux enfants, ayant comme *cognomen* un genti-lice? Il semble bien que ce soit cette dernière hypothèse qu'il faille retenir, où un homme d'origine et de langue grecques enseigne le latin, – comme c'est le cas d'Athénadès, à Marseille (*CIL*, XIV, 2434) –, mais ici dans le cadre d'une *familia*; cette inscription nous place au cœur des problèmes du bilinguisme, vécu comme coprésence de deux langues plus que confrontation de celles-ci. L'un des enfants porte un *cognomen* grec, Xénon, l'autre latin, Primus, l'inscription est «bilingue», Valérius porte un *cognomen* latin, comme son père, exerce la profession de *grammaticus Latinus*, mais c'est en grec que l'inscription l'évoque aux passants! Valérius aurait donc été précepteur et *magister Litterarum Romanarum*, à Thyatire, ville de la région hellénophone de Lydie, pour les enfants d'une famille romanisée et cultivée, et qui se revendique comme telle, par le recours à un *carmen* en latin où se concentrent tous les *loci communes* d'une évocation funéraire; *fletus, fatorum, Elysios campos*.

Aucun élément de datation.

#### 44. Isidoros Nikon Iulius γραμματικός (Éphèse) :

*Εἰσίδωρος Εἰσιδώρου τοῦ [...]μου Νείκων χι(λιαστὸν) Ἰουλιεὺς [γραμ]μα-  
τικὸς ἀλειτούργητος [βουλευ]τήης οὗτος ὦν ἐκ τῆς Εὐ[ωνύμων] φυλῆς εἰς  
ταύτην [μετέβη]*<sup>171</sup>.

(Isidoros Nikon Iulius, fils d'Isidoros le (...), *γραμματικός* exempté des charges publiques et *bouleute*. Étant de la *phylè* des Euônymeis, il est venu ici).

Rq : Inscription trouvée à Éphèse. Rue des Courètes. Plaque de marbre blanc, provenant de l'angle d'un mur, réemployée dans le pavement devant l'octogone; la plaque présente deux inscriptions, sur un côté long et un côté étroit. J. Keil et G. Maresch, *Epigraphische Nachlese zu Miltners Ausgrabungsberichten aus Ephesos*, dans *JÖAI*, XLV, 1960, col. 75-100 : col. 93-94, n° 20; *AE*, 1966, n° 442b; reprise par H. Engelmann, D. Knibbe et R. Mer-

<sup>170</sup> Il n'est pas rare dans le monde hellénisant de voir ce type d'inscriptions bilingues : l'on a souvent l'inverse : épigramme grec et prose latine.

<sup>171</sup> *Χι(λιαστὸν)* et *[μετεβη]* sont des restitutions proposées par H. ENGELMANN, D. KNIBBE, R. MERKELBACH.

kelbach, *Die Inschriften von Ephesos*, III, n° 600-1000, Bonn, 1980 : n° 956A.

Malgré sa nomenclature latine, Isidoros Nicon Iulius enseignait sûrement le grec. Sa position est importante dans la ville : il siégeait à l'Assemblée. S'il n'est pas fait mention de son salaire, nous savons qu'il bénéficiait d'avantages importants : il était *ἀλειτούργητος*; or, Antonin le Pieux<sup>172</sup> avait accordé cet avantage à cinq *γραμματικοί* maximum pour les grandes villes, quatre pour les moyennes, trois pour les plus petites; notre personnage en faisait-il partie, ce qui pourrait fournir un élément de datation? Un *γραμματικός* est également attesté à Éphèse, à l'époque d'Eumène II (197-160 av. J.-C.)<sup>173</sup>.

Datation : au plus tôt du milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (?).

Dans le Pont :

45. Publius Tattius Rufus, *γραμματικός* (entre Zéli et Tokat) :

*Πόπλιος Τάττιος Ῥοῦφος / Ταρσεὺς γραμματικός. / Χαῖρε.*

(Publius Tattius Rufus, *γραμματικός* de Tarse. Salut).

Rq : cette inscription a été trouvée dans la montagne, à Tchaï-Keui, sur le territoire d'Amasia; cette région s'appelait dans l'Antiquité Dazimontide; stèle de marbre blanc; gravure fine et régulière; *BCH*, XXXIII, 1909, p. 27, n° 11; J. G. C. Anderson, F. Cumont et H. Grégoire, *Studia Pontica*, III, fasc. I, Bruxelles, 1910, n° 276.

Ce *γραμματικός* était originaire de la ville de Tarse, mais enseignait manifestement dans les villages de la région puisque l'inscription a été retrouvée en montagne<sup>174</sup>, dans la région de la Zélitide, entre Zéli et Tokat. Ce personnage est à rapprocher de celui de l'inscription suivante<sup>175</sup>. Ce

<sup>172</sup> *Dig.*, 27, 1, 6, 2.

<sup>173</sup> H. ENGELMANN et R. MERKELBACH, *Die Inschriften von Ephesos*, IV, n° 1001-1445, Bonn, 1980, n° 1101.

<sup>174</sup> Un enseignant, Aur. Trophimus, *διδάσκαλος*, est signalé par trois inscriptions à son nom en Asie Mineure centrale : près de Cotyaeum, en Phrygie : Kaibel, n° 372; R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 371.

<sup>175</sup> Cette inscription est également à rapprocher d'une autre, trouvée dans la région, à Amasia, et qui fait mention de Sévère, savant homme, qui était poète et rhéteur : J. G. C. ANDERSON, F. CUMONT et H. GRÉGOIRE, *Studia Pontica*, III, fasc. I, Bruxelles, 1910, n° 145a : *Σευῆρον πολύμητιν ἐπ(ε)ί[χ]άδε γαῖα θανόντα, τόσσον ἀπὸ στήλης φθεγγόμενον παρέ[χ]ει· ζωὸν μὲν ζωοί με μέγ' ἦναιον· αὐτὰρ ἐμοὶ νῦν μάρτυς ἀπο[φ]θιμένῳ καὶ λίθος ἐστὶν ὄδε, ὃς καὶ τεθνεῖωτος ἐ[μ]ὴν ὅπα τήνδε φυλάζων ἀθάνατον ζωοῖς ἀντ' ἐμέθεν προχέει.*

témoignage de mobilité géographique reste circonscrit à la province. Ce personnage est parfaitement romanisé comme l'indiquent les *tria nomina*, mais son enseignement devait se faire en grec. La formulation est proche de l'inscription d'Ios (36). Un autre « lettré » de Tarse nous est connu par une inscription de Délos relatant un décret de Cnossos, de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., en l'honneur de Dioscouridès de Tarse : ce personnage, d'ailleurs qualifié de *γραμματικός*, était plutôt un « lettré » et un « littérateur », qui écrivait des *ἐγκώμια*, et qui serait l'auteur d'un ouvrage *περι τῶν παρ' Ὀμήρω νόμων*, souvent cité par Athénée<sup>176</sup>.

Datation : aucun élément de datation (Haut-Empire?).

46. IGRR, III, 118 (Sébastopolis du Pont) :

Γαῖά με τίκ[τε]ν ἄφωνο[ν] ἐν οὔρεσιν παρθέν[ο]ν ἀγνήν, ἠσύχιον<sup>177</sup> τὸ [π]άροιθεν, νῦν αὖ λαλέ[ου]σαν<sup>178</sup> ἄπασιν. Σμιλιγλύφοις τέχνεσιν κῆρ' εἶποῦσα θανόντος· ἐνθάδε Μάξιμον γρα[μ]ματικῆς ἐπίστορα τέχ[ν]ης, ἀνέρα σεμνὸν γ[ῆ] μῆτηρ ἐκάλυψε θανόντ[α] [...]<sup>179</sup> γν[ό]ντος<sup>180</sup> δὴ τέρμα βίο[ιο].

(La terre m'a mise au monde sur des collines, muette, vierge et pure<sup>181</sup>; paisible était le passé; désormais c'est avec une voix humaine que je vous parle. C'est par une œuvre taillée au ciseau que je célèbre le cœur du défunt; c'est ici que la terre Mère a enveloppé Maximus, savant dans l'art de la *γραμματικῆ*, homme illustre, [mort à...?] qui connaît le terme de la vie).

Rq : inscription trouvée à Sebastopolis<sup>182</sup> (village actuel : Sulusaray : 68 km au S-O de Tokat), en Cappadoce. Stèle de marbre blanc d'après Damon, de calcaire gris selon B. Le Guen-Pollet. L'inscription est sur-

<sup>176</sup> F. DURRBACH, *Choix d'inscriptions de Délos*, t. I, Paris, 1921, p. 187.

<sup>177</sup> B. Le Guen-Pollet propose d'y voir peut-être le nom propre de la jeune fille.

<sup>178</sup> G. KAIBEL restituait, à tort : *αὐ[δ]ήσε[σ]αν*. Nouvelle proposition de T. B. Mitford.

<sup>179</sup> B. Le Guen-Pollet propose la restitution suivante : *[χαίρετε δ' ὧ πάροδοι]* : « Salut, passants... ».

<sup>180</sup> *Γνόντες*, selon Peek, *γνόντος* selon Kaibel et Le Guen-Pollet, *γνώντος*, selon Damon.

<sup>181</sup> T. B. MITFORD, in *ZPE*, 87, 1991, p. 223 : comme dans l'épithaphe de Midas, citée par Platon (*Phaedr.*, 264 C : *χαλκή παρθένος εἰμί, Μίδα δ' ἐπὶ σήματι κεῖμαι*), c'est la pierre qui parle au passant éventuel; cette interprétation me semble effectivement mieux convenir; B. Le Guen-Pollet y voyait une jeune fille et proposait de voir dans *ἠσύχιον* son nom.

<sup>182</sup> Cette ville, sur la route entre Tavium et Sebasteia, prit le nom de Sebastopolis Herakleopolis à partir du règne de Trajan (*RE*, s.v. *Sebastopolis*, 3). Les références épigraphiques de cette ville ont fait l'objet d'un article récent : B. LE GUEN-POLLET, *Sebastopolis du Pont (Sulusaray)*, dans *Epigraphica Anatolica*, 13, 1989, p. 51-81.

montée d'un fronton triangulaire orné de deux acrotères latérales dont l'une (à gauche) est incomplète. Au centre du tympanon est sculpté un relief. La fin de l'inscription n'existe plus aujourd'hui.

Cette inscription a fait l'objet de nombreuses publications<sup>183</sup>. Maximus portait un *cognomen*, ou un nom unique, latin dans cette ville d'une province pourtant hellénophone. Cependant Maximus était instruit dans l'*ars grammatica*, sans que l'on puisse préciser s'il s'agit du grec, – en raison de la région où il vivait et de la langue de l'épithaphe –, ou du latin, eu égard à son *cognomen* latin. D'ailleurs, nous sommes ici encore confrontés à une expression (*γρ[α]μματικῆς ἐπίστορα τέχ[νη]ς*) dont on peut se demander, comme dans le cas de C. Gordianus Maximianus de Doclea (38), si elle n'est qu'une périphrase pour désigner un *γραμματικός*, ou si Maximus était simplement un jeune instruit dont on rappelle à sa mort les talents littéraires et les goûts pour l'étude. Pour Mitford, Maximus donnait des cours de grammaire au *gymnasium* de Sebastopolis<sup>184</sup>. Cette inscription, sans témoigner de la présence d'une élite bilingue à Sebastopolis puisqu'on ne sait quelle langue connaissait Maximus, fournit cependant la preuve de l'existence d'un milieu cultivé (épithaphe en hexamètres dactyliques parfaitement réguliers, vocabulaire poétique et recherché, dont un hapax, *συμιλιγλύφοις*) et romanisé, à défaut d'être peut-être parfaitement latinisé<sup>185</sup>. Faut-il comprendre, avec l'expression *γ[ῆ] μ[ή]τηρ ἐκάλυψε θανόντ[α]* que Maximus a été inhumé, comme Blaesianus (29)?

Datation : II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., d'après W. Peek.

Byzance :

47. Le *γραμματικός* Théodoros :

Θεόδωρος Δομιτίου, φύσι δὲ Ἐπικράτους, γραμματικὸς ζήσας ἔτη λς'.  
Καὶ σὺ [π]άρος μούσησιν ἐνιτρέψας, Θεόδωρε, τὴν κοινὴν πάντων ἤλθες  
ἄταρπιτὸν<sup>186</sup> ἔπι. Πάτρῃ σοι γένεος Βειθύνιον, ἐν δ' ἄρ' Ἀθήναις γραμματικῆς

<sup>183</sup> DAMON, *Syllogos*, 7, 1874, p. 2, E'; RÖHL, *Joachims. Gymn.*, 19, n° 7; KAIBEL, *Epigrammata Graeca*, n° 402; F. CUMONT, in *Studia Pontica*, III, n° 300; W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, n° 1184; B. LE GUEN-POLLET, in *Epigraphica Anatolica*, 13, 1989, p. 51-81, n° 15; T. B. MITFORD, in *ZPE*, 87, 1991, p. 181-243, n° 27.

<sup>184</sup> T. B. MITFORD, *loc. cit.*, p. 223.

<sup>185</sup> Cette inscription est à rapprocher d'une autre, déjà citée précédemment à la note 175.

<sup>186</sup> W. PEEK donne *ἀταρπὸν*.

τέχνης οὐνομ' ἔδεξο μέγα. Βύζαντος δὲ πόλει κλέος ἦραο, καί σε θανόντα μήτηρ ὡς λαγόσιν θήκατο δεξαμένη. Λούκουλλος φιλίας τάδε σοι μνημή<sup>187</sup> ἔγραψεν, σῆς γλυκερῆς<sup>188</sup> ψυχῆς κέντρον ἄπαυστον ἔχων.

(Théodoros, fils de Domitius, par naissance fils d'Epikratos, γραμματικός, a vécu 36 ans.

Et toi, Théodoros, qui, jadis, as élevé la communauté tout entière au son des Muses, tu es venu par l'étroit sentier. Ta patrie d'origine était la Bithynie; c'est ensuite à Athènes que tu as acquis grande renommée dans l'art de lire et d'écrire; tu as obtenu de la gloire dans la ville de Byzance et quand tu étais mourant, ta mère t'a recueilli et posé sur son sein. Lucullus a inscrit ces mots d'amitié sur ton tombeau, sous l'aiguillon incessant (du souvenir) de ton doux esprit).

Rq : G. Kaibel, *Epigrammata Graeca*, Hildesheim, 1965, n° 534; W. Peek, *Griechische Vers-Inschriften*, I, Berlin, 1955, n° 1479.

Domitius<sup>189</sup>, au nom latin, citoyen de Claudiopolis<sup>190</sup>, était le père adoptif de Théodoros, dont l'ascension sociale nous est retracée ici; originaire de Bithynion (= Claudiopolis, en Bithynie : auj. Bolu), il est allé à Athènes, qui reste une des grandes villes culturelles du bassin méditerranéen, où il a acquis du renom, puis est revenu en Bithynie. Cette mobilité géographique semble aller de pair ici avec une certaine mobilité sociale qui explique peut-être qu'il ait été adopté. Théodoros est un représentant de l'élite culturelle, comme le rappelle de façon ostentatoire l'épigramme que Lucullus lui a faite ainsi que le bas-relief qui l'accompagne et qui représente, sous un cintre, un homme debout drapé, tenant un rouleau dans la main et auprès duquel se tient un jeune garçon (petit esclave?); derrière lui, des tablettes<sup>191</sup>; peut-être a-t-il été poète<sup>192</sup> avant d'être γραμματικός?

Datation : II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. selon W. Peek, III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. selon G. Kaibel. Le bas-relief qui accompagne l'inscription, d'un type

<sup>187</sup> Pour μνημέιον.

<sup>188</sup> À la place de γλυκερῆς, le lapicide avait inscrit par erreur puis corrigé λυγρᾶς ou πικρᾶς.

<sup>189</sup> Sur la fréquence de ce nom en Bithynie, cf. *Bull. épigr.*, 1953, 194; 1958, 476; 1963, 263, 264, 265.

<sup>190</sup> N. FIRATLI et L. ROBERT, *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine*, Paris, 1964 (= *Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul*, XV), p. 160.

<sup>191</sup> *Ibid.* Dessin dans P. A. DÉTHIER et A. D. MORDTMANN, *Epigraphik von Byzantion*, p. 64, pl. V, fig. 27 (= *Denk. Akad. Wien.*, 13, 1864).

<sup>192</sup> Faut-il ainsi comprendre μούσησιν ἐνιτρέψας τὴν κοινὴν πάντων?

connu pour désigner la culture du défunt, corroborerait plutôt une datation basse : III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle.

Égypte :

Aucun *γραμματικός* n'est encore attesté dans les inscriptions d'Égypte et de Cyrénaïque. Cependant, un autre support, un papyrus d'Oxyrynchos en mentionne un que nous avons intégré à notre liste car rarement cité, il reste mal connu, et nous semble cependant apporter des éléments de compréhension majeurs à une meilleure évaluation de la place des *grammatici* dans les villes de l'Empire.

48. Lollianus, dit Homœus, *γραμματικός* (Oxyrynchus) :

Le papyrus comprend deux pétitions aux empereurs et une lettre de Lollianus à son frère; la deuxième pétition reprend sensiblement terme à terme la première qui, – on le comprend à la lecture de la lettre –, n'avait pas été envoyée; le texte, très mutilé, est assez long : 70 lignes. Nous ne fournissons ici que les éléments en relation avec notre étude; pour le reste du texte, nous renvoyons à la publication<sup>193</sup>.

A. *Recto* (col. i) : «aux maîtres de la terre et de la mer, les Empereurs César Publius Licinius Valerianus et César Publius Licinius Valerianus Gallienus, Pieux, Heureux, Augustes, de la part de Lollianus, aussi appelé Homœus, *γραμματικός* public de la cité des Oxyrynchites<sup>194</sup>. Votre magnanimité céleste, qui a irradié votre domaine, le monde civilisé tout entier, et votre amitié avec les Muses<sup>195</sup> (puisque l'Éducation est assise à vos côtés sur le trône)<sup>196</sup> m'ont donné la confiance de vous proposer une pétition juste et légale. La voici :

vos divins ancêtres ont fixé, en proportion de la taille des cités, un nombre de *γραμματικοί* publics, en donnant l'ordre à la fois que salaire leur soit aussi à eux donné et que leur soin à l'égard de leurs enfants ne dût pas être gêné... »<sup>197</sup>.

<sup>193</sup> *The Oxyrhynchus Papyri*, vol. XLVII, Londres, 1980, p. 135-140, n° 3366; P. J. PARSONS, dans *Collectanea Papyrologica*, textes publiés en l'honneur de H. C. Youtie par A. E. Hanson; part II (= PTA 20), n° 66. 36 4B. 110/K (6) a et (7) a. Le personnage est dans la liste de R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 304, n° 90.

<sup>194</sup> A *Recto* (col. i) : ...πα[ρ]ὰ Λολ[λ]ιανοῦ τοῦ κ[α]ὶ Ὁμοί[ο]υ δημοσίου [γ]ρ[α]μματικοῦ τῆς ὀξυρυγχειτῶν πόλεως.

<sup>195</sup> A *Recto* (col. 1) : ...ἢ πρὸς τὰς Μούσας...[οἰ]κείωσις...

<sup>196</sup> ...παιδεία γὰρ ὑμῖν σύνεδρος...

<sup>197</sup> ...οἱ θεοὶ πρόγονοι ὑμῶν ὄρισαν κατὰ μέγεθος τῶν πόλεων καὶ ποσότητα δημο-

B. (*recto col. ii*) : lettre à son frère : (très mutilée jusqu'à la l. 22) : éléments d'ordre personnel; le cheminement des lettres; relations indirectes avec la cour; a envoyé sa pétition à son frère pour obtenir un subside pour nourrir ses enfants. Ammonianus, ami du *γραμματικός*, a envoyé la lettre par l'intermédiaire de Heraclammon, *canalicularius*. l. 29 sq. : «En effet, bien que j'aie été choisi ici comme *γραμματικός* public par le conseil de la cité, ce n'est pas sans difficulté que je reçois le salaire qui est d'usage; au contraire, si je l'obtiens, c'est alors payé en vin aigre et en grains mangés par les vers, tu sais toi-même quelle est la situation chez nous. Il est peut-être en ton pouvoir, – tu as une si grande influence –, de me fournir également ton aide pour obtenir pour moi l'un de ces vergers d'ici, qu'un certain (...) qu'il a en fait obtenu jadis comme subside pour lui-même à la place de son salaire»<sup>198</sup>.

(Envoie sa requête, – demande d'un verger et d'un subside à son frère et s'en remet à son jugement).

l. 33 sq. : «Tu as à la fois le montant du salaire établi dans la pétition comme étant à 500 *atticae*<sup>199</sup>, et la rente du verger, qui est à 600 *atticae*, et mon nom complet de "Lollianus, aussi appelé Homœus, fils d'Appoloni...". Puisque tu verras les consuls, et que tu penseras sans détours à ce qui est avantageux en ayant pour but ce qui est convenable pour un *σχολαστικός* et un ami, ...»<sup>200</sup>

(Fin de la lettre très abîmée).

C. (*Verso. coll. i-ii*) : deuxième lettre de pétition : l'adresse aux Empereurs et les formules de politesse sont sensiblement les mêmes que dans la première.

l. 50 sq. : «Vos ancêtres divinisés qui ont régné à différentes époques,

σίων γραμματικῶν προστάξαντες καὶ συντάξεις αὐτοῖς δίδοσθαι ὅπως εἶη [...] ἀνεμπόδιστος ἢ περὶ τοὺς παῖδας ἐπιμέλεια.

<sup>198</sup> B. (*recto col. ii*) : ll. 29 sq. : ...ψηφισθεὶς γ(ὰρ) ἐνταῦθα ὑπὸ τ(ῆς) βουλ(ῆς)..] δημόσιος γραμματικός τὴν σύνταξιν τ(ῆν) εἰωθυῖαν οὐ πάνυ λαμβάνω, ἀλλ(λ) εἰ τύχοι ποτὲ ἐν ὄξεσιν ἀντὶ οἴνων καὶ σίτοις σητ[ο]κόποις [δοκῶ τι ἄρνησθαι...] ὡς κ(αὶ) αὐτὸς ἐπίστασαι τὰ παρ' ἡμῖν πράγματα. ἔσται [ο]ῦν σοι...[...]. δυναμένωι κάμοι τι συμβαλέσθ(αι) [ἵνα] κῆπόν τ[ιν]α τῶν ἐνταῦθα [μοι] κ(ατα)πράξ[η]ιασθ(αι), ὃν ἐτυγα[ν..]δρομεύς τις πρότερον ἠίτη[μέ]νος ἀντὶ τῶν σ(υ)ντάξεων [...].

<sup>199</sup> = 2400 drachmes (R. A: KASTER, *op. cit.*, p. 304).

<sup>200</sup> Ll. 33 sq. : ἔχεις δὲ κ(αὶ) τῆ[ν] ποσότητα τ(ῆς) σ(υ)ντάξεως δι(ὰ) τ(ῆς) αἰτήσεως ὅτ(ι) φ εἰσὶν ἀττικ(αί), κ(αὶ) τὸν φόρο(ν) τοῦ κήπου ὅτ(ι) [εἰσὶν] ἐν χ ἀττικ(αῖς), κ(αὶ) τὸν ἐμὸν χρηματισμὸν ὅτ(ι) Λολλιανὸς ὁ καὶ Ὅμοιος Ἀπολλωνι...· σὺ γ(ὰρ) καὶ τοὺς ὑπάτους εἴσει κ(αὶ) ἀπλῶς τὸ σ(υ)μφέρον ἡγήσει ὡς ὑπὲρ σχολαστικοῦ καὶ φίλου [δὲ] καὶ δ[εο]μένου σκοπῶν·

gouvernants qui ont illuminé leur domaine, le monde, de vertu et de culture, ont fixé, en proportion de la taille des villes, un nombre de *γραμματικοὶ* publics, ordonnant en même temps... (lacune), (l. 58).. même les choses nécessaires à la vie, puisque, ayant à m'occuper de mes enfants, on ne peut persister continuellement à réclamer un paiement, je me suis trouvé obligé d'apporter cette requête à vos pieds, Empereurs très divins, une requête qui ne fait pas de tort au fonds de la cité, encore, en toute justice, avantageuse envers moi, à savoir que votre suprême Genius ordonne qu'il me soit accordé un verger dans la ville, à l'intérieur des murs, connu sous le nom de Jardin de Dictynus, avec des arbres à cet endroit, et de l'eau pour l'irrigation, un verger qui rapporte en bail 600 *atticae*, de telle sorte que je puisse tirer de ce revenu de quoi satisfaire mes besoins et que je puisse disposer de beaucoup de temps pour instruire les enfants...»<sup>201</sup>.

Ce texte est intéressant à bien des égards; il évoque les rouages de l'administration impériale et locale, les jeux de relations et de pouvoir qui pouvaient s'exercer entre les citoyens et les représentants de la politique impériale, la relative connaissance des textes juridiques, du moins de la part des personnes alphabétisées. Nous nous attacherons ici essentiellement aux renseignements concernant les modalités de paiement d'un *δημόσιος γραμματικός*, dans la province d'Égypte. Le *δημόσιος γραμματικός* était recruté localement par la Boulè mais selon des règles édictées par une loi impériale à laquelle Lollianus fait allusion (ll. 50 sq.) et dont la paternité remonte à des empereurs antérieurs : ces derniers «ont fixé, en proportion de la taille des villes, un nombre de *γραμματικοὶ* publics». L'on pense évidemment au décret d'Antonin le Pieux; mais ce texte destiné aux cités d'Asie, quoique valable pour tout l'Empire, prévoit en fait le nombre, limité, de *grammatici* bénéficiant de l'immunité des charges : cinq pour les grandes villes, quatre dans les moyennes, trois dans les plus petites; cependant, ce texte n'évoque pas le salaire de ces *grammatici*<sup>202</sup>. Lollianus fait-il allusion à un autre

<sup>201</sup> C (verso col. i-ii) : ll. 50 sq. : *οἱ θεοὶ πρόγονοι ὑμῶν οἱ κατὰ χρόνους βασιλεύσαντες ἐν ἀρετῇ καὶ πα[ι]δείαι ἐπι[λάμ]ψαντες τῇ αὐ[τῶν] οἰκουμένην ὥρισαν κατὰ [μέ]γεθος τῶν πόλεων [καὶ ποσότητα δημοσίων γραμματικῶν προσ]τά... [lacune]... (ll. 58 sq.) : ...καὶ τὰ πρὸς τὸν βίον χρ[ε]ιώδη επε...[...] δύνασθαι τῶν παιδῶν ἀσχολούμενον ἀεὶ [τ]ῆ αἰτήσῃ προσλειπαρεῖν ἀνάγκην ἔσχ[ο]ν τὴν ἰκετηρίαν ταύτην τοῖς ἴχνεσιν ὑμῶν προσενεγκεῖν ἄλυπον τῷ τῆς πόλεως λόγῳ κατὰ τὸ δικαιοτάτον δέ μοι λυσιτελοῦσαν ὥστε κῆπον τῆς πόλεως ἐνδον τ[ι]χῶν ὄντα καλούμενον παράδισον Δικτύνου σὺν τοῖς [ἄλλοις] φυτοῖς καὶ [τ]ῶ πρὸς ἀρδείαν ὕδ[α]τι, φέροντα [ἐ]ν μισθῶσ[ι] χ[α]ρ[ι]τ[ι]κῆς, δοθῆναι μοι κ[ε]λῶσαι τὴν μεγίστην ὑ[μ]ῶν τύχην, [ἵ]να αὐτόθεν ἔχων τὰ πρὸς χρεῖαν πρόσφορα τῇ [τ]ῶν παιδῶν διδασκαλία προσευκαιρεῖν δύνασ[μ]αι καὶ...[...].*

<sup>202</sup> Dig., 27, 1, 6, 2.

décret que nous ne connaissons pas ou à ce décret qu'il aurait mal interprété? Lollianus devrait recevoir un salaire de la municipalité, comme l'indique la loi (l. 29 : τὴν σύνταξιν τῆν εἰωθυῖαν); mais ce salaire lui parvient mal, ou pas du tout; il reçoit en échange des biens en nature qui ne lui conviennent pas («vin aigre et en grains mangés par les vers», dit-il!). Ce salaire, même si nous avons du mal à savoir ce que 500 *atticae* permettent d'acheter, était très peu élevé puisqu'il ne lui suffit pas pour nourrir ces enfants; ce salaire reste inférieur au revenu d'un bail de verger (600 *atticae*). Lollianus apparaît comme un petit employé municipal, sans que l'on puisse dire s'il appartenait à l'élite culturelle, même si son frère et ses amis semblent entretenir des relations avec des personnages élevés de l'administration impériale (consuls); son salaire le maintient en tout cas en marge de ce groupe social. Les Empereurs qui se sont succédé sont représentés ici, – même s'il s'agit d'une flagornerie –, comme instigateurs et gardiens de la culture et de l'éducation (*παιδεία γὰρ ὑμεῖν σύνεδρος*).

Datation : 253-260 ap. J.-C. (règne de Valérien).

#### LES PROVINCES AFRICAINES

##### En Maurétanie Césarienne

49. *CIL*, VIII, 21107 (Fig. 1) :

[... *D(iis)*] *m(anibus) s(acrum) / [Q(uinto?)] Volus[io] / [I]uniori g[ramma/tico?] Latino [.../...] annis XX[.../...] I die(bu)s IIII [.../...] Cor]nelia Afr[icana?] .../...m]ater filio i[.../...]mo adeque d[.../...]car]issimo.*

(Consacré aux Dieux Mânes; à Quintus Volusius Iunior, *grammaticus Latinus* (mort à?) (?) ans, (?) mois, quatre jours, Cornelia Africana (?), sa mère à son fils (...) bien-aimé).

Rq : inscription trouvée à Cherchell. Schmitter, *Bull. épigr. de la Gaule*, IV, p. 105, n. 155.

De Ruggiero, dans son *Dizionario epigrafico* (s.v. «*grammaticus*»), propose le développement, épigraphiquement fondé, de *g[...] Latino* en *g(rammatico) Latino*<sup>203</sup>. Cette inscription doit désormais être mise en regard avec l'inscription de Cherchell découverte en 1992 :

<sup>203</sup> Il faut noter que l'inscription mutilée est telle que l'on pourrait supposer un C ou un O; effectivement, la lettre G est appelée raisonnablement par le terme *Latino* qui suit.

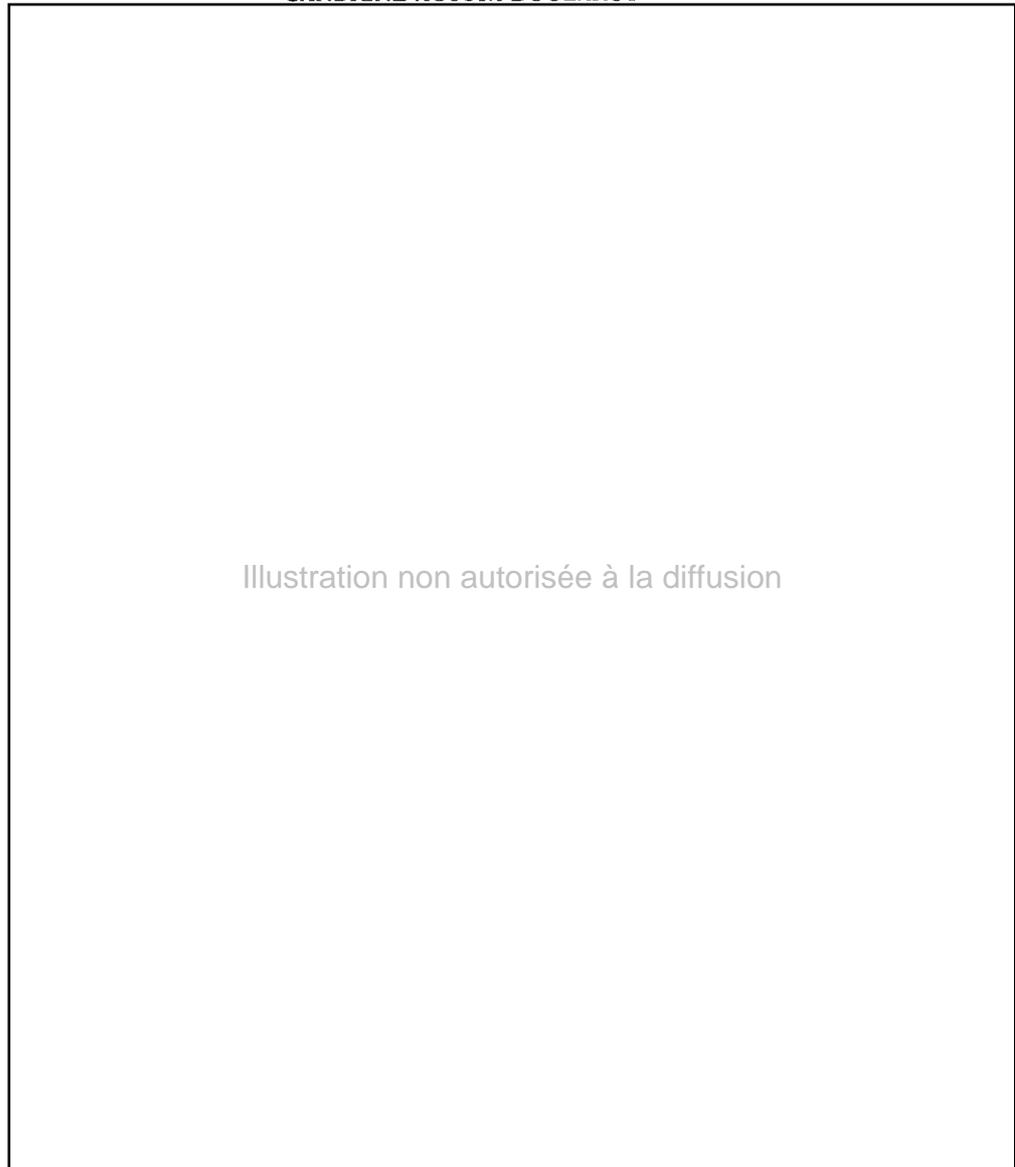


Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 1 – *CIL* VIII, 21107.

50. Inscription funéraire inédite à *Tertullina grammatica* (Fig. 2) :

DMS  
 VOLUSIAETERTULLINAEMARITAE  
 CASTAEETINCOMPARABILIGRAMMAT  
 QUAEVIXANXLIIMIIDIIEVQAECUM  
 MARITOFECITANXXMIDIESXIII  
 DOMITFLAVIANUSINCOMPA...



Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 2.

Rq : Les dimensions des lettres sont irrégulières : ligne 1 : 3,7 à 4,5 cm; ligne 2 : 3 cm; ligne 3 à 6 : 2,5 à 3 cm.

Ligatures : la ligature principale est celle du «e» avec le «a» : ainsi, à la ligne 2, pour *Tertullinae* et pour *maritae*; à la ligne 3, pour *castae*; à la ligne 4, pour les deux *quae*; à la ligne 2, ligature du «a» avec le «m» de *maritae*, et à la ligne 5, de même, pour *marito*, à moins que l'on ne choisisse de lire, – car à cet endroit la lecture est hasardeuse –, *merito*, avec une ligature du «e» avec le «m».

Deux lettres sont de taille inférieure à celles qui les entourent : le «i» final de *incomparabili* (2 cm.) à la l. 3, le «o» de *marito*, celui de *domit*, et celui de *incompa* à la dernière ligne.

Développement proposé : *D(iis) M(anibus) s(acrum) / Volusiae Tertullinae maritae castae et incomparabili grammat(icae) / quae vix(it) an(nos) XLIII m(enses) III die(s) V quae cum / marito fecit an(nos) XX m(enses) I dies XIII / Domit(ius) Flavianus incompa(rabilis) [...]*.

Traduction proposée : Consacré aux dieux Mânes. A. Volusia Tertullina, épouse chaste et incomparable *grammatica* (ou : épouse chaste et incomparable, *grammatica*?) qui vécut 43 ans, 3 mois, 5 jours, qui passa avec son mari, 20 ans, 1 mois, 14 jours, Domitius Flavianus, incomparable...

Datation : l'épithaphe appartient à la série des très nombreuses inscriptions funéraires à *DMS* fréquentes du II<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. dans cette province. La défunte portant un gentilice et un *cognomen*, l'on peut situer cette inscription au plus tôt au milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Nous ne mentionnons cette inscription que pour information; elle fera l'objet d'une publication ultérieure. Le lien familial entre *Volusius Iunior* et la *Volusia Tertullina* de l'inscription oblige peut-être à ne pas voir dans le terme de *grammatica* qu'une allusion à la culture de la défunte. Y-aurait-il eu une tradition de *grammatici* dans la famille des *Volusii* de *Caesarea*, cité qui vit d'ailleurs naître, au VI<sup>e</sup> de notre ère, Priscien<sup>204</sup>, professeur à Constantinople et auteur des *Institutiones grammaticae*?

Une observation attentive de la photo de l'inscription de *Volusius Iunior* (49) permet de lire *annis XX[...]I*, alors que le *CIL* propose *X[...]I*. *Volusius Iunior* avait au moins 21 ans, ce qui élimine l'hypothèse de l'inscription faite à enfant où *grammaticus* serait synonyme d'*eruditus*. Ce *grammaticus* était sûrement un ingénu. Cependant, en dehors de cette inscription et d'une autre mentionnant un esclave privé *paedagogus*<sup>205</sup>, l'on sait

<sup>204</sup> R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 346.

<sup>205</sup> HYACINTHUS, in *BACTH*, 1900, p. CLI; Ph. LEVEAU, *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984, p. 162.

peu de choses sur la vie culturelle de *Caesarea* à l'époque impériale; y avait-il même un enseignement supérieur? On peut le supposer puisque *Caesarea* était la capitale de la province, et que Juba II, homme lettré, romanisé et lui-même auteur, avait dû y favoriser l'enseignement<sup>206</sup>.

Nous aurions ainsi la première référence à une femme enseignante dans le monde gréco-latin, ce que seules de nouvelles découvertes permettraient de confirmer.

#### ANALYSE DES DOCUMENTS

##### *Un terme, des abréviations : plusieurs acceptions?*

Le développement de *grammat* en *grammaticus* est déjà attesté par R. Cagnat<sup>207</sup>, même si l'on trouve d'autres abréviations plus rares, comme *gramm.* (5), ou l'étrange *grammatic*, dont on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une omission du lapicide (10)<sup>208</sup>. Cependant, le plus souvent, le terme de *grammaticus* n'est pas abrégé comme le prouvent 21 des inscriptions recensées sur un total de 29 inscriptions latines comprenant ce terme<sup>209</sup>. Comme on l'a vu, l'abréviation de *gramm.* ou *grammat.* semble toujours appeler comme développement *grammaticus*, jamais celui de *grammateus* dont l'usage, spécifique, se limite aux provinces orientales. Les inscriptions latines sont un peu plus nombreuses : 32 sur 51, dont une bilingue, ce qui pourrait s'expliquer par la présence écrasante des inscriptions trouvées à Rome. Quel sens donner au terme de *grammaticus* et à ses abréviations? Si dans les textes, les acceptions de *grammaticus*, pris comme substantif, sont multiples<sup>210</sup>, dans l'épigraphie il semble désigner presque exclusivement le professeur de grammaire latine ou grecque, l'interprète des poètes qui accueillait les élèves au sortir de l'enseignement du *litterator*. Même lorsqu'il est adjectif, *grammaticus* semble rarement pouvoir se traduire comme équivalent de «*scolasticus vel litteratus*»<sup>211</sup> : l'expression *magister grammaticus* (25), ou *magister grammaticus Graecus* (26), même si elle ne recouvre pas précisément le terme de *grammaticus* désigne un personnage dont la connaissance de la langue est au centre de son enseignement. C'est pour-

<sup>206</sup> Ph. LEVEAU, *op. cit.*, p. 110.

<sup>207</sup> R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 1914.

<sup>208</sup> Il peut aussi tout simplement s'agir d'un manque de place, mais nous n'avons pu prendre connaissance de l'inscription.

<sup>209</sup> Y compris l'inscription à Volusia Tertullina.

<sup>210</sup> Cf. *TLL*, s.v. «*grammaticus*», coll. 2171 sq.

<sup>211</sup> *Ibid.*

quoi nous avons inclus dans notre liste des personnages qui, s'ils ne sont pas désignés comme *grammatici*, nous ont semblé l'être par des tournures synonymes : l'expression *ars grammatica* ne laisse pas de doute sur le contenu de l'érudition du personnage et les termes de *magister*, *doctor*, sur sa fonction de professeur : *magister artis grammaticae* (24), *artis grammatices doctor* (29), et en grec, *γραμματικῆς ἐπιστωρ τέχνης* (46). Le seul cas sujet à caution nous semble être l'inscription (38), *artis grammaticae Graecae peritissimus*, qui pourrait désigner un simple lettré. En grec, le terme n'est jamais abrégé et nous semble toujours désigner un professeur<sup>212</sup>.

*Grammaticus* et *γραμματικός* ne sont jamais utilisés comme épithètes ou noms de personnes<sup>213</sup> dans les inscriptions étudiées alors qu'ils sont attestés pour les périodes antérieure et postérieure<sup>214</sup>.

Dans les textes, le terme de *grammaticus*, est plus ambigu; il peut désigner simplement un homme instruit (*litteratus*, *doctus* ou *eruditus*). Cette hypothèse nous semble devoir être rejetée dans le cas des inscriptions relevées, en raison de l'origine presque toujours servile des *grammatici*, de la présence d'autres éléments, dans l'inscription, faisant référence à sa fonction enseignante et surtout de l'absence d'enfants<sup>215</sup>. Le terme de *grammaticus* ne serait-il pas volontairement évité dans les inscriptions, au profit de *eruditus* ou *litteratus* en raison des risques de confusion possible?

D'autres *grammatici* et *γραμματικοί* peuvent se cacher derrière certaines périphrases ou expressions qui désignent des maîtres ou des professeurs mais dont la fonction n'est pas clairement stipulée : ainsi, Marcus Ulpius Genialis d'*Augusta Traiana* est honoré pour son zèle *περὶ παιδείαν καὶ λόγους*<sup>216</sup>. D'autre part, les termes mêmes employés pour désigner les «enseignants» peuvent correspondre à des réalités différentes; *διδάσκαλος*

<sup>212</sup> F. DURRBACH, *Choix d'inscriptions de Délos*, t. I, Paris, 1921, n° 112 : décret de Cnossos en l'honneur de Dioscouridès de Tarse, de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.; le personnage est désigné comme *γραμματικός*, qui a été interprété comme «littérateur»; en effet, il était poète épique et lyrique et le décret honore ses compositions et son talent d'écrivain; cependant, il nous semble que le terme désigne également la fonction enseignante du personnage puisqu'il a envoyé, pour réciter ses compositions, un de ses élèves (*μαθητής*); Dioscouridès est d'ailleurs désigné comme *παιδευτής*.

<sup>213</sup> À part peut-être l'exemple relevé de *Grammatius* : *CIL*, XII, 1921.

<sup>214</sup> R. A. KASTER, *op. cit.*, «appendix 3», p. 453-454.

<sup>215</sup> H.-I. MARROU, *MOUSIKOS ANHR. Étude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains*, Grenoble, 1937; les inscriptions funéraires faisant l'éloge des connaissances du/de la défunt(e) (*scholasticus*, *litteratus*, *eruditus*...) concernent le plus souvent des enfants.

<sup>216</sup> G. MIHAILOV, *Inscriptions Graecae in Bulgaria repertae*, vol. III, *pars posterior*, Serdica, 1964, n° 1573; l'auteur voit dans ce personnage un sophiste et un rhéteur.

est aussi général que *magister* : il semble désigner un maître d'école primaire qui circulait de village en village dans le Sud de la Syrie<sup>217</sup>; ailleurs, le terme renvoie à un *γραμματικός* (36) et à un rhéteur (*διδάσκαλος σοφίης*) dans une inscription d'Asie<sup>218</sup>.

### *Rétributions des grammatici*

Parmi nos références, deux inscriptions seulement font allusion au mode de rétribution d'un *grammaticus*<sup>219</sup>; L. Memmius Probus (23) s'était vu accorder, en tant que *grammaticus Latinus*, un *salarium* par la *Res Publica Tritiensium* : une révision récente de cette inscription invite à lire 1100 deniers comme montant du traitement<sup>220</sup>. Ce terme de *salarium* est d'ailleurs à retenir; l'on constate qu'il correspond au caractère «d'employé municipal» que prend la fonction dans ce cas-ci. Lollianus, à Oxyrhynchos (48) devait recevoir de la Boulè une rémunération de 500 *atticae* (= 2400 drachmes). Cette rémunération par salaire émanant de la municipalité semble avoir été courante<sup>221</sup>; Ménandre, à Delphes (31), a refusé la sienne (*ἔρανος*). Dans le cas de Lollianus, ce salaire semble avoir été assez bas puisque le personnage lui préfère le revenu d'un verger.

Dans la partie occidentale de l'Empire, certains *grammatici* étaient payés par leurs élèves : en tant que *praeceptores studiorum liberalium*, ils recevaient des «prestations libérales», de même que les avocats, les philosophes, les professeurs de droit ou les médecins. Dans ce cas, les textes juridiques et littéraires qualifient le métier du *grammaticus* d'*artificium*<sup>222</sup>, et de *merces*, ou *pretia*, les rétributions dues aux professeurs, dont on convenait au début des leçons<sup>223</sup>. Le terme d'*honorarium*, quant à lui, n'est jamais employé.

<sup>217</sup> H. I. MACADAM, *Village life in Southern Syria*, dans *Berytus*, 31, 1983, p. 103-115; parmi les inscriptions grecques concernant les métiers et les activités, un *διδάσκαλος*. Cf. *IGRR*, III, 632, 1193.

<sup>218</sup> *IGRR*, IV, 606.

<sup>219</sup> Un article, déjà ancien, sur les rétributions du *grammaticus* : R. P. ROBINSON, *The Roman school-teacher and his reward*, in *Classical Weekly*, XV, 1921, p. 57-61.

<sup>220</sup> *AE*, 1987, 617; U. ESPINOSA, dans *ZPE*, 68, 1987, p. 241-246, où l'auteur lit aux lignes 8-9, non plus 1100 sesterces, mais 1100 deniers, comme le montant du traitement d'un *grammaticus* versé par la *Res Publica Tritiensium* au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>221</sup> Inscr. 48 : *τὴν σύνταξιν τὴν εἰωθυῖαν*.

<sup>222</sup> PLINE L'ANCIEN, *NH*, 35, 76 (*mercedem*, terme utilisé pour désigner la somme payée par Apelle et Mélanthius pour avoir Pamphile comme professeur); *Dig.*, 17, 2, 71, *artificium* étant le terme employé habituellement pour les artisans.

<sup>223</sup> SUÉTONE, *De Grammaticis*, 3 (*praetia mercedesque grammaticorum*); *ibid.*, 7 (*pacisci de mercedibus*); MACROBE, *Saturn.*, I, 12, 7 (*mercedes exsolvere magistris*);

Pline le Jeune évoquant la nécessité pour la ville de Côme d'avoir un professeur (on ne sait à quel niveau il intervenait puisqu'il est désigné par le terme de *praeceptor*, *Ep.*, IV, 13, 3 *sqq*) présente aux parents d'élèves venus le voir les deux possibilités de rémunération d'un professeur; soit la *respublica* l'engage aux frais de la «collectivité», ce qui, selon Pline, entraîne parfois des abus et des malversations, soit les parents prennent en charge les rémunérations du professeur<sup>224</sup>.

Les témoignages littéraires, largement repris par les ouvrages sur l'éducation dans la Rome antique, dressent le plus souvent un tableau fort contrasté de la condition des *grammatici*; en effet, parmi les rares sources que l'on ait dans ce domaine, célèbres sont les cas de *grammatici* largement enrichis par leur carrière, compilés par Suétone (*De grammaticis*) et repris par H.-I. Marrou : Q. Remmius Palaemon<sup>225</sup> et L. Apuleius<sup>226</sup> gagnaient 400 000 sesterces par an, «soit le capital exigé pour le rang de chevalier, capital suffisant pour mener la vie bourgeoise d'un rentier»<sup>227</sup>. Suétone donne également l'exemple de M. Verrius Flaccus, à qui Auguste donnait 100 000 sesterces par an pour l'éducation de ses petits-enfants<sup>228</sup>. Inverse-

DIO CASSIUS, 71, 31, 3; JUVÉNAL, *Sat.*, 7, 228-9 (*Rara tamen merces quae cognitione tribuni / non egeat*); *Dig.*, 27, 2, 4 (*mercedes*); 39, 5, 26 (*opificium magistri quodam mercede remuneratum*); 50, 13, 1 *pr.* (*de mercedibus praeceptorum*); PLINE LE JEUNE, *Ep.*, IV, 13, 3 *sq.* (*mercedibus*).

La profession de *grammaticus* passe pour mal ou peu considérée pendant toute l'époque romaine. C'est le terme de location (*locare servum docendum, puerum instruendum* (*Dig.*, 19, 2, 13, 3; *h. t.* 5, 3; *h. t.*, 13, 4)) qui est employé, du moins lorsqu'il s'agit d'esclaves. Ce mode de rétribution en forme de «contrat de location» entraînait la possibilité d'une *persecutio extra ordinem*, dont parle Ulpien (*Dig.*, 50, 13, 1), qui peut arriver dans les cas où l'on ne s'est pas entendu préalablement sur la rétribution.

Sur l'emploi du vocabulaire concernant les *grammatici*, on consultera F. M. DE ROBERTIS, *I rapporti di lavoro nel diritto romano*, Milan, 1946, p. 192.

<sup>224</sup> PLINE LE JEUNE, *Ep.*, IV, 13, 3 *sq.* : *Atque adeo ego, qui nondum liberos habeo, paratus sum pro republica nostra quasi pro filia vel parente tertiam partem eius, quod conferre vobis placebit, dare. Totum etiam pollicerer, nisi timerem, ne hoc munus meum quandoque ambitu corrumperetur, ut accidere multis in locis video, in quibus praeceptores publice conducuntur. Huic vitio uno remedio occurri potest, si parentibus solis ius conducendi relinquatur, iisdemque religio recte iudicandi necessitate collationis addatur.*

<sup>225</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 23, 2.

<sup>226</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 3, 4; un article lui est entièrement consacré : E. RAWSON, *M. Aeficius Calvinus and his Grammaticus* (*Suetonius, De gramm.*, 3), in E. RAWSON, *Roman Culture and Society. Collected papers*, Oxford, 1991, p. 352-358.

<sup>227</sup> H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. 2. Le monde romain*, Paris, 1981 (1<sup>ère</sup> édition 1948), p. 76.

<sup>228</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 17, 2 : *Quare ab Augusto quoque nepotibus eius prae-*

ment, Suétone a retenu l'exemple de professeurs célèbres, comme L. Orbilius Pupillus Beneventanus ou C. Iulius Hyginus, affranchi d'Auguste, qui gagnèrent mal leur vie et moururent dans une grande misère<sup>229</sup>. Cependant, d'après les références épigraphiques, il semble difficile d'en conclure, comme le fait H.-I. Marrou, que le plus généralement les *grammatici* vivaient dans la pauvreté, voire dans la misère et que «le métier de grammairien reste un métier en général mal rétribué, dont le maigre salaire, *rara merces*, n'est même pas régulièrement payé, tant les parents ont peu de considération pour des maîtres...»<sup>230</sup>.

En effet, le tableau semble moins contrasté que ne le suggère H.-I. Marrou. L'on peut déjà penser que la qualité des différents enseignements prodigués, la réputation des *grammatici* ainsi qu'une certaine concurrence pouvaient jouer : à la fin de la République, il y aurait déjà eu plus de vingt *celebres scholae* à Rome<sup>231</sup> ! Un passage de Juvénal (VII, 243) est parfois cité, qui ferait allusion, pour son temps, au chiffre de 500 sesterces par élève et par an<sup>232</sup>, ce qui ramènerait les revenus du *grammaticus* à de plus justes proportions. Pour les siècles suivants, les sources juri-

*ceptor electus transiit in Palatium cum tota schola, verum ut ne quem amplius posthac discipulum reciperet docuitque in atrio Catulinae domus quae pars Palatii tunc erat et centena sestertia in annum accepit.*

<sup>229</sup> Sur L. Orbilius Pupillus Beneventanus : Horace, *Ep.*, II, 1, 69-71 : *Non equidem insector delendave carmina Livi / esse reor, memini quae plagosum mihi parvo / Orbilium dictare.* (À vrai dire, je ne poursuis pas de mon hostilité et ne prétends point qu'il faille détruire les poésies de Livius, qu'Orbilius, grand ami du fouet, me dictait, je m'en souviens, dans mon enfance); Macrobe (*Sat.*, II, 6, 3) fait allusion à un Orbilius (le même?), *grammaticus*, qui railla Galba lors d'un procès; voir aussi SUÉTONE, *De gramm.*, 9, 1.

Sur C. IULIUS HYGINUS : SUÉTONE, *De gramm.*, 20, 2 : *Praefuit Palatinae bibliothecae nec eo secius plurimos docuit fuitque familiarissimus Ovidio poetae et Clodio Licino consulari historico qui «eum admodum pauperem decessisse» tradit «et liberalitate sua quoad vixerit sustentatum».*

<sup>230</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 76.

<sup>231</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 3, 4 : *Posthac magis ac magis et gratia et cura artis increvit ut ne clarissimi quidem viri abstinerent quo minus et ipsi aliquid de ea scriberent utque temporibus quibusdam super viginti celebres scholae fuisse in urbe tradantur.*

<sup>232</sup> JUVÉNAL, VI, 243 : *Haec, inquit, cura, sed cum se verterit annus, / accipe, victori populus quod postulat, aurum.* (cela, c'est votre affaire, lui répond-on; et l'année révolue, recevez juste autant d'or que le peuple en fait donner au cocher victorieux). Ce passage, qui ne fournit qu'une allusion, mais pas de chiffre précis, est cependant repris par H.-I. MARROU, *op. cit.*, note 18, p. 199; le texte de Juvénal est éclairé par les *Scholies ad loc*; mais peut-on se fier à ce chiffre?

diques donnent quelques indications : au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., nous disposons d'une référence chiffrée précise, avec l'édit de Dioclétien de 301, où mention est faite du montant des *merces* du *grammaticus* : Dioclétien, *Max.*, 7, 70 : *grammatico Graeco sive Latino et geometrae in singulis discipulis menstruos denarios ducentos* (pour le *grammaticus* grec ou latin et le *geometra*, deux cents deniers par mois et par élève). H.-I. Marrou fait remarquer que cet édit « prévoit pour le grammairien une rétribution quatre fois supérieure à celle de l'instituteur, soit deux cents deniers par élève et par mois, ce qui ne fait toujours que l'équivalent de quatre journées de travail d'un ouvrier qualifié »<sup>233</sup>; mais ne faut-il pas plutôt en déduire qu'une huitaine d'élèves suffisait au *grammaticus* pour s'assurer une mensualité convenable?

L'inscription du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (23) nous apprend que L. Memmius Probus était déjà employé municipal à vingt-cinq ans avec un salaire régulier de 1100 deniers, c'est-à-dire 4400 sesterces par an<sup>234</sup>; sans doute n'était-il pas richissime; mais il ne faisait certes pas non plus partie de ces *grammatici* morts dans la misère dont nous parle Suétone. Il jouissait au moins d'une certaine considération sociale, qui lui venait de sa profession, puisque l'on jugea bon de le rappeler dans son épitaphe. Le salaire de Lollianus semble avoir été moins décent.

La rémunération des professeurs pouvait prendre d'autres formes non exclusives des précédentes : des avantages en nature, comme les revenus issus de la terre<sup>235</sup>, et surtout l'exonération d'impôts : d'après un décret d'Antonin le Pieux destiné aux cités d'Asie, mais valable pour tout l'Empire, l'immunité des charges était concédée aux *grammatici*, dans un nombre limité suivant la taille de la ville<sup>236</sup>; c'est le cas d'Isidoros Nikon Iulius, d'Éphèse, qui est *γραμματικὸς ἀλειτούργητος* (44), ainsi que de Ménandre (31) et L. Licinius Euclides (33) à Delphes, qui bénéficient tous les deux de l'*ἀτέλεια*. La limitation du nombre des bénéficiaires de l'exonération d'impôts visait-elle à limiter le nombre des *grammatici*?

Le plus souvent, les distinctions sont d'ordre purement honorifique; c'est surtout le cas à Delphes (31 à 35) et en Asie Mineure (42) : octroi de la

<sup>233</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 76.

<sup>234</sup> U. ESPINOSA RUIZ, *Das Gehalt eines Grammaticus im westlichen Teil des römischen Reiches : eine epigraphische Revision*, dans *ZPE*, 68, 1987, p. 241-246.

<sup>235</sup> Lollianus demande à disposer d'un verger (48); un *γραμματικός* de Delphes bénéficie du droit de posséder terre et maison (33).

<sup>236</sup> *Dig.*, 27, 1, 6, 2; là aussi, il est impossible de chiffrer l'avantage en nature que cela représentait.

citoyenneté, de la priorité en justice (*προδικία*), de la priorité dans la consultation de l'oracle (*προμαντεία*), l'inviolabilité (*ἀσυλία*), d'un siège d'honneur (*προεδρία*). En Italie, les honneurs prennent une autre forme : à Vérone et à Côme, deux personnages reçoivent les *ornamenta decurionalia*. D'orient en occident, les honneurs diffèrent mais leur fonction reste la même; ils sont une marque de reconnaissance sociale et d'appartenance à un groupe cultivé de la part de l'élite municipale; ils sont aussi une indication de la célébrité de certains d'entre eux, dans leur cité et même au-delà.

### *Origine sociale, lieu et milieu d'exercice*

Les remarques de H.-I. Marrou sur l'origine sociale des *grammatici* nous offrent une vision peu nuancée de ces «maîtres (...) dont l'origine sociale n'assure guère le prestige : beaucoup sont d'origine servile et c'est aussi un métier qui recueille les épaves sociales : enfants trouvés, ruinés ou ratés»<sup>237</sup>. S'il est vrai que beaucoup des *grammatici* relevés dans la compilation de Suétone sont des affranchis, l'on voit aussi que leur condition est souvent sans rapport avec leur prestige ou leur fortune puisque nombreux sont célèbres et riches; l'on sait par ailleurs que, sous l'Empire, nombreux sont les affranchis qui se sont enrichis et qui n'ont rien à envier à certains ingénus. Notons enfin que le tableau «misérabiliste» que trace Marrou ne s'appuie que sur quelques exemples, tous pris chez Suétone, dont on connaît par ailleurs le goût pour le «sensationnel» et l'anecdote malveillante<sup>238</sup>. L'épigraphie nous offre un tableau plus diversifié, et surtout moins «extrême», même si l'on peut toujours supposer que les plus indigents des *grammatici* échappent à nos recherches puisqu'ils n'auraient pas laissé de témoignages épigraphiques. Les *grammatici*, qui, signalons-le, sont tous des hommes, Tertullina mise à part, sont de toutes origines : l'on y trouve des esclaves, des affranchis, des ingénus, et même un pérégrin (29). Tout classement sociologique des *grammatici* et *γραμματικοί* en dehors de Rome semble difficile : aucun élément sur leur statut social n'est en effet stipulé.

<sup>237</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 76.

<sup>238</sup> «Les épaves sociales : enfants trouvés, ruinés ou ratés» dont parle Marrou se limitent à trois exemples : l'enfant trouvé est M. Antonius Gnipho, enfant ingénu, mais exposé et ensuite affranchi (SUÉTONE, *De gramm.*, 7, 1 : *M. Antonius Gnipho ingenuus in Gallia natus sed expositus, a nutritore manumissus institutusque...*); l'enfant ruiné est L. Orbilius Pupillus Beneventanus (*Ibid.*, 9, 1 : *L. Orbilius Pupillus Beneventanus morte parentum una atque eadem die inimicorum dolo interemptorum destitutus...*); l'enfant «raté» est M. Valerius Probus Berytius (*ibid.*, 24). Il semble difficile de se référer à ces quelques remarques pour définir l'origine sociale des *grammatici*.

Seule l'onomastique peut donner des indications sur leur condition; nous noterons simplement le nombre important d'ingénus (19, 21, 23, 28, 49, 50)<sup>239</sup>, ce qui diffère des constatations qui s'imposent pour Rome.

L'on remarquera l'importance du nombre des *grammatici* portant des *cognomina* hellénisants (qui sont souvent le signe de leur qualité de *servus* ou de *libertus*); ce phénomène, lorsqu'il est repéré en milieu non helléno-phonie peut révéler l'origine orientale de certains *grammatici* (17, 20 ou 27) ou tout simplement un phénomène de mode, l'élite sociale de Rome donnant des noms grecs à ses esclaves pour signifier son attachement aux valeurs de la culture grecque (2, 3bis, 4, 6, 14 ou 15). Malgré les cas où l'origine des *grammatici* est incertaine, l'on constate que largement plus de la moitié d'entre eux sont d'origine servile, *servus*, *libertus*, ou descendant de *libertus*, ce qui corrobore les conclusions que l'on tire habituellement des sources littéraires.

Cependant, l'existence de *grammatici* d'origine ingénue (peut-être un quart d'entre eux) contraste avec la vision donnée par Marrou; rares à Rome, on les trouve généralement dans des villes provinciales ou de la péninsule italique, et leur statut coïncide souvent avec l'appartenance au milieu culturel et aisé de la cité, ainsi qu'à l'exercice de fonctions politiques locales importantes (décurionat : 19). La situation diffère donc entre les provinces et Rome; les *grammatici* de la capitale sont plutôt des esclaves ou des affranchis, et, ailleurs, des affranchis ou des ingénus. Mais, vu le peu d'inscriptions et l'imprécision de nombreuses datations, on ne sait si cette constatation n'est pas due aussi, surtout pour Rome, à un changement qui s'effectuerait sur la longue durée : les *grammatici* de l'*Urbs* de la fin de la République et du début de l'Empire sont, sans exception, esclaves ou affranchis; ce n'est pas avant la fin du I<sup>er</sup> voire au II<sup>e</sup> siècle, que sont attestés des ingénus dans cette profession : aurait-elle connu quelque valorisation au cours de l'Empire?

Quand le *grammaticus* n'était pas un ingénu, l'activité professionnelle de l'affranchi s'exerçait-elle de façon autonome ou dans la dépendance de l'ancien patron? La *manumissio* n'impliquait pas la rupture des liens entre le patron et l'affranchi<sup>240</sup>, mais l'on peut se demander si le *libertus* continuait à exercer dans la *familia* de son patron après son affranchissement, comme il le faisait quand il était *servus*, ou s'il exerçait aussi « à l'exté-

<sup>239</sup> Pour un certain nombre d'inscriptions, il convient d'hésiter entre des ingénus, des affranchis ou descendants d'affranchis.

<sup>240</sup> G. FABRE, *Libertus. Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine* (Collection de l'École française de Rome, 50), Rome, 1981, p. 337.

rieur», pour son compte, comme le faisaient souvent les affranchis dans d'autres professions.

Ainsi, Restitutus (7), *servus* de C. Bellicus Natalis, consul en 68, exerçait sa profession de *grammaticus* dans la domesticité, auprès des enfants ou parents de son maître, de même que les deux esclaves de la *Domus Volusia* (3, 3bis). Dans le cas des affranchis, seul celui de Pudens (1) est explicite; *libertus* de Lépide, il appartenait à la famille impériale dans laquelle il exerçait sa profession, et peut-être même n'avait-il qu'une seule élève, Lepida, dont il fut aussi le *procurator*. Ces deux exemples nous placent au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., et nous montrent l'exercice de cette profession au sein de la domesticité. Le patron était responsable de la formation technique et de l'éducation de l'affranchi; rapports de dépendance et liens affectifs expliquent que, même après son affranchissement, un ancien esclave continuait à exercer auprès des descendants de son ancien maître<sup>241</sup>. Ainsi, l'on voit un élève, Publius Aelius Poly(bius?) faire une dédicace à son *grammaticus* et *praeceptor*, Publius Aelius Sotio (2) : l'affranchi continuait à prodiguer son enseignement auprès des descendants de son ancien maître. Mais, le plus souvent, dans le cas d'Aelius Sotio comme dans les autres cas d'affranchis, l'épigraphie nous renseigne peu; même lorsque le *grammaticus* est expressément dit affranchi (*libertus Caii*, 6; *libertus Peloris*, 5 *libertus M. Lepidi*, 1), peut-on en déduire pour autant qu'il n'exerça qu'au sein de sa *familia*? N'a-t-il pas pu aussi exercer pour d'autres élèves, à son compte, après son affranchissement, comme le fit

<sup>241</sup> En effet, le maître déterminait la carrière d'un serviteur, et le caractère général de la *familia*; par exemple, nombreux sont les affranchis de Cicéron qui occupèrent des fonctions à caractère littéraire ou intellectuel. C'est pourquoi les affranchis exerçaient souvent la profession qu'avait exercée leur maître, qu'il fût ingénu ou affranchi, ce qui est encore vrai au début du Haut-Empire : Vettius Chrysippus fut architecte comme son patron, Vettius Cyrus (Cic., *Att.*, II, 4, 7); Suétone nous fournit deux exemples de grammairiens qui vont dans le même sens : Scribonius Aphrodisius, qui fut *grammaticus*, fut d'abord l'esclave et l'élève d'Orbilius, un autre des *grammatici* mentionnés par Suétone (*De gramm.*, 19, 1; *Scribonius Aphrodisius Orbilii servus atque discipulus..*); Aurelius Opillus, affranchi d'un Epicurien, enseigna la philosophie comme son maître avant d'enseigner la rhétorique et la grammaire (*De gramm.*, 6, 1 : *Aurelius Opillus Epicurei cuiusdam libertus philosophiam primo, deinde rhetoricam, novissime grammaticam docuit.*) (G. FABRE, *op. cit.*, p. 337-338).

Que faut-il en déduire pour nos références? Que les patrons de ces affranchis n'étaient pas *grammatici*? Ou s'ils l'étaient, qu'aucun affranchi n'a jugé bon de le signaler? ou plus certainement que la plupart de nos inscriptions sont plus tardives (II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), en un temps où les rapports patron-affranchi avaient évolué et où l'affranchi pouvait exercer de façon autonome sa profession.

M. Antonius Gniphos, qui après avoir enseigné *in Divi Iulii domo* s'installa «à son propre compte» (*in sua privata*)<sup>242</sup>? C'est bien vers cette dernière solution qu'il nous faut du moins nous orienter pour tous les autres exemples de *grammatici liberti*, ou descendants de *liberti*, pour lesquels l'épithète ne signale pas un quelconque rapport avec la famille du patron.

La vocation professionnelle de l'affranchi, déterminée quand il était esclave, se poursuit après son affranchissement; le métier de *grammaticus* est souvent le seul exercé, et il n'existe pas de mobilité professionnelle. En effet, les cas où il est fait mention d'une autre «fonction», plus que d'un métier, sont bien particuliers, et cette autre «fonction» semble s'être le plus souvent exercée en même temps que le métier de *grammaticus*. Ainsi, Pudens, le *libertus* de Marcus Lepidus (1) était-il aussi *procurator* de Lepida; même si l'on peut supposer que Pudens fut *procurator* après avoir été le *grammaticus* de Lepida dans sa jeunesse, l'on ne peut parler de métier mais bien plutôt de responsabilité car la *procuratio* fait partie des *iustae causae manumissionis*, de ces obligations dans lesquelles se trouvait pris le *libertus*, signe de l'ancienne sujétion de l'esclave à son maître<sup>243</sup>. P. Aelius Sotio (2) est dit *grammaticus, praeceptor*; l'on ne peut parler ici non plus d'autre métier; Sotio était responsable de l'éducation de P. Aelius Poly(bius?), et l'on précise qu'il en était aussi le *grammaticus*, mais ces deux responsabilités domestiques sont du même domaine de l'enseignement au sein d'une *familia*. Marius Fidens (11) semble avoir exercé son métier de *grammaticus* pour son compte; il était aussi *lector*, et si, comme nous le supposons, il faut entendre dans le terme de *lector*, non pas l'occupation d'un homme lettré, mais bien le métier de «lecteur public», Marius exerçait une «double profession», concernant deux métiers très proches par leur spécialisation littéraire et culturelle. En dehors de Rome, certaines inscriptions évoquent des *grammatici/γραμματικοί* qui exerçaient une autre «activité»<sup>244</sup> : écrivain ou historien (42), rhéteur (28?), poète (29, 35), professeur de différentes matières (42)... Ces activités sont toujours culturelles. Les changements de statut au cours d'une carrière sont fort limités : certains semblent être passés du statut d'enseignant du primaire à celui d'enseignant du secondaire (31, 33). Certains, rares, exerçaient une charge : religieuse (*sevir Claudialis*, 20) ou politique (*decurio*, 19)<sup>245</sup>.

<sup>242</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 7, 2-3; *Docuit primum in Divi Iulii domo pueri adhuc, deinde in sua privata.*

<sup>243</sup> Sur l'affranchi *procurator*, l'on consultera : G. FABRE, *op. cit.*, p. 350.

<sup>244</sup> En effet, peut-on parler de la «profession» d'écrivain ou poète?

<sup>245</sup> Pour le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., notons : *CIL*, IX; 1654 : *Cledonius Romanus senator Constantinopolitanus grammaticus*; cf. R. A. KASTER, *op. cit.*, p. 255.

Chez Suétone, les changements de profession des grammairiens et des rhéteurs sont également rares; L. Voltacilius Pilutus fut *ostiarius* (portier) avant d'enseigner la rhétorique et d'avoir Pompée le Grand comme élève<sup>246</sup>. Déjà, avec L. Crassicius Pasicles (Pansa), l'on ne peut parler de vraie rupture : il s'intéressa au théâtre avant d'enseigner la grammaire, pour finalement abandonner son école et rejoindre la *secta* d'un philosophe<sup>247</sup>. Mais, souvent le changement d'orientation a lieu à l'intérieur d'un même type de spécialisation<sup>248</sup>, comme nous venons de le voir pour nos références épigraphiques, et l'on ne peut parler de rupture avec le passé professionnel : Aurelius Opillus a enseigné la philosophie, la rhétorique, puis la grammaire<sup>249</sup>, de même que M. Antonius Gniphos qui enseigna d'abord la grammaire avant d'enseigner la rhétorique<sup>250</sup>. Le lieu d'exercice de la profession n'est jamais mentionné; dans les familles pour les esclaves rattachés à une *domus*, dans les gymnases en milieu oriental (évoqué dans 31), dans des *scholae* par ailleurs connues comme celles de Trèves (27, 28).

Les sources littéraires amenaient H.-I. Marrou à conclure sur la dépravation des mœurs des *grammatici* : «...les parents ont peu de considération pour des maîtres, qui offrent souvent bien peu de garanties au point de vue moral...»<sup>251</sup>; là encore, Suétone lui fournit deux exemples de *grammatici* corrompus, et peut-être par là même corrupteurs potentiels des enfants dont ils s'occupaient : Q. Caecilius Epirota et Q. Remmius Palaemon Vice-tinus<sup>252</sup>. Quintilien évoque aussi la moralité des surveillants (*custodes*) et des précepteurs (*praeceptores*) des enfants, qui doit être bonne si l'on ne veut exposer ses enfants à l'outrage; mais il s'agit d'un contexte bien précis, celui des punitions infligées aux enfants et de leurs conséquences néfastes

<sup>246</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 27, 1-2 : *L. Voltacilius Pilutus serviisse dicitur atque etiam ostiarius vetere more in catena fuisse donec ob ingenium ac studium litterarum manumissus accusanti patrono subscripsit. Deinde rhetoricam professus, Cn. Pompeium Magnum docuit...*

<sup>247</sup> SUÉTONE, *De gramm.* 18, 1-3 : *L. Crassicius genere Tarentinus ordinis libertini cognomine Pasicles, mox Pansam se transnominavit. Hic initio circa scenam versatus est dum mimographos adiuvat, deinde in pergula docuit...dimissa repente schola, transiit Q. Sextii philosophi sectam.*

<sup>248</sup> G. FABRE, *op. cit.*, p. 338.

<sup>249</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 6, 1.

<sup>250</sup> Suétone le classe parmi les *grammatici*, puis ajoute : *De gramm.*, 7, 3 : *docuit autem et rhetoricam ita ut cotidie praecepta eloquentiae traderet, declamaret vero non nisi nudinis.*

<sup>251</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 76.

<sup>252</sup> SUÉTONE, *De gramm.*, 16 et 23 : *infamis omnibus vitiis...Maxime flagrabat libidinibus in mulieres usque ad infamiam oris : dicto quoque non infaceto notatum*

sur eux si elles sont administrées avec trop de violence<sup>253</sup>. Quintilien offre lui-même une vision moins pessimiste des professeurs, dans une phrase souvent citée<sup>254</sup>, mais seulement dans sa première partie, ce qui amène à dire le contraire de la pensée de Quintilien! *Inst. orat.*, I, 2, 4 : *Corrumpti mores in scholis putant; nam et corrumpuntur interim, sed domi quoque, et sunt multa eius rei exempla, tam hercule quam conservatae sanctissime utrubique opinionis*<sup>255</sup>. Il y avait chez les *grammatici* des personnes violentes<sup>256</sup> et immorales<sup>257</sup>, mais sûrement pas plus que dans les autres professions ou dans les autres milieux, mais ces exemples ont retenu l'attention parce que dans l'Antiquité, comme à notre époque, l'on a toujours considéré que l'instructeur devait être aussi un éducateur. À l'encontre de ces exemples, des épitaphes viennent rétablir l'équilibre en vantant les qualités morales de certains *grammatici*; évidemment, ces inscriptions tentent de façonner une image du défunt pour l'éternité dont nous ne saurions être dupes, surtout lorsque c'est le défunt qui est à l'origine de son épitaphe, tel Pudens, *grammaticus* et *procurator* de Lepida, qui se vante aussi d'avoir

*ferunt cuiusdam qui eum in turba osculum sibi ingerentem quamquam refugiens devitare non posset : « Vis tu, inquit, magister, quotiens festinantem aliquem vides, abligurare? ».*

<sup>253</sup> QUINTILIEN, *Inst. orat.*, I, 3, 17 : *iam si minor in eligendis custodum et praeceptorum moribus fuit cura, pudet dicere in quae probra nefandi homines isto caedendi iure abutantur, quam det aliis quoque nonnumquam occasionem hic miserorum metus. Non morabor in parte hac : nimium est quod intellegitur. Quare hoc dixisse satis est : in aetatem infirmam et iniuriae obnoxiam nemini debet nimium licere.*

<sup>254</sup> J. COUSIN, dans son édition de Quintilien (*Institution oratoire*, tome I, livre I, Paris, 1975, p. 4), reprend aussi ce thème développé par Marrou, ses exemples, ainsi qu'une ancienne étude sur les professeurs dans l'Antiquité : E. JULLIEN, *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste*, Paris, 1885.

<sup>255</sup> On pense que les mœurs se corrompent dans les écoles, et, de fait, elles s'y corrompent parfois, mais il en est de même à la maison –, nombreux sont les exemples des deux défaillances, autant, ma foi, que de la bonne réputation conservée scrupuleusement de part et d'autre.

<sup>256</sup> Deux exemples sont également souvent cités pour blâmer la violence des maîtres romains : L. Orbilius Pupillus, le maître d'Horace, *fuit naturae acerbae... in discipulos ut et Horatius significat plagosum eum adpellans...* (SUÉTONE, *De gramm.*, 9) et Dionysius dont les connaissances étaient étendues, mais : *pueri autem aiunt eum furem irasci* (CICÉRON, *Ad Att.*, VI, 1, 12).

<sup>257</sup> En plus des deux exemples connus de Suétone, J. Cousin cite : CICÉRON, *Ad Att.*, VII 2, 8, au sujet d'un certain Chrysippe (*mitto alia quae audio multa; mitto furta; fugam non fero, qua mihi nihil visum est sceleratius*), et SÉNÈQUE, *Ep.*, 88, 2 (*An tu quicquam in istis esse credis boni, quorum professores turpissimos omnium ac flagitiosissimos cernis?*).

joué un rôle d'éducateur moral dans la vie de cette jeune fille<sup>258</sup> : *procurator eram Lepidae moresq(ue) regebam* (1)! Cependant, cette mission d'éducateur, ce rôle de « maître de bonne conduite », qui comptèrent parmi les vertus de Blaesianus (29), l'*artis grammatices doctor* et *magister morum* de Limoges, ne sont pas pour nous étonner quand on songe au rôle des *exempla* dans la littérature classique qu'avait à enseigner le *grammaticus*. C'est ainsi que Marius Fidens se présente aussi comme un *grammaticus* et un *lector* qui ne porta pas atteinte aux bonnes mœurs (*more incorrupto*, 11). En grec, nous trouvons les termes d'ἀρετή (42) et ἀμεμπῶς (34). Les décrets honorifiques mentionnent également la piété, la bienveillance ou le zèle de certains<sup>259</sup>.

#### *Lieu d'exercice, origine et mobilité géographique des grammatici*

Une carte des lieux d'enseignement des *grammatici/γραμματικοί* a été établie (Fig. 3); sur les cinq inscriptions de Delphes, un seul personnage nous semble vraiment avoir résidé et travaillé dans la ville; l'origine d'un autre reste inconnue (32), quant aux trois autres *γραμματικοί*, nous avons signalé leur ville d'origine qui nous semble être leur lieu d'enseignement : les *grammatici/γραμματικοί* se répartissent ainsi :

Rome : 17.

Italie : 5

Hispanies : 5, dont quatre en Taraconnaise.

Les Gaules : 4, dont deux à Trèves.

En Grèce, y compris les cyclades : 4.

Provinces danubiennes : 2.

Asie Mineure, y compris Rhodes : 10.

Égypte : 1.

Afrique : 2, de Maurétanie Césarienne.

La carte de la page suivante ne saurait nous donner que l'état actuel de nos connaissances dans ce domaine de l'épigraphie; elle est le reflet des

<sup>258</sup> Que cette jeune fille soit devenue une femme intrigante aux dires de Tacite ne remet pas en cause les qualités de Pudens! TACITE, *Ann.*, VI, 40, 3.

<sup>259</sup> Piété envers le sanctuaire de Delphes (33), sacrifice au dieu de Delphes et à la cité (31), sincérité et bonne volonté (33).

Illustration non autorisée à la diffusion

découvertes archéologiques et de leur publication. Les conclusions que l'on peut en tirer n'ont donc valeur que de constatations temporaires ou d'hypothèses. En effet, cette carte semble surtout être notable par ses «manques» : 51 références sur l'ensemble de l'Empire pour cinq siècles d'histoire, c'est bien peu!

Les *γραμματικοὶ* sont essentiellement présents dans la partie helléno-phonie de l'Empire (Asie Mineure et Grèce), dans des villes qui étaient d'anciennes colonies grecques (Marseille), ou dans les très grandes villes, à Rome ou à Trèves, où la langue et la culture grecques sont l'apanage d'une élite autant sociale que culturelle. En dehors de Rome, les *grammatici* sont présents dans des régions qui avaient été sensibles tôt à la présence romaine, comme c'est le cas pour la Bétique ou la Tarraconaise; l'Espagne subit une politique de romanisation intense dès la fin de la République, en particulier grâce à la politique césarienne, et le latin fut rapidement adopté<sup>260</sup>. L'Espagne vit naître des auteurs célèbres, de M. Porcius Latro à Lucain et Martial, et il semble qu'il y ait eu une tradition de «grammairiens» et de rhéteurs, avec Sénèque le Père, et surtout Quintilien. La Tarraconaise présente quatre exemples de *grammatici*; or Tarragone eut très tôt une excellente école de rhétorique, où enseigna L. Annaeus Florus et où étudièrent «Gavius Silanus, fameux déclamateur de l'époque d'Auguste, et C. Julius Higinus, affranchi impérial à qui Auguste confia la direction de la bibliothèque palatine»<sup>261</sup>. La cinquième inscription hispanique dont nous disposons provient de Cordoue, capitale de la Bétique, qui fut aussi un grand centre culturel<sup>262</sup>. Ces exemples suffisent-ils à parler d'une forte présence de l'éducation romaine en pays hispanique<sup>263</sup>?

Même si l'on sait que, dans les inscriptions d'Afrique romaine, il est rarement fait mention d'*artes* et d'*officia privata*, doit-on cependant au

<sup>260</sup> M. CLAVEL, P. LÉVÊQUE, *Villes et structures dans l'Occident romain*, Paris, 1971, p. 30.

<sup>261</sup> M. CLAVEL, P. LÉVÊQUE, *op. cit.*, p. 276. Sur C. IULIUS HYGINUS, cf. SUÉTONE, *De gramm.*, 20.

<sup>262</sup> M. CLAVEL, P. LÉVÊQUE, *op. cit.*, p. 276.

<sup>263</sup> Dans un article récent, F. H. STANLEY Jr, *Roman Education : Observations on the Roman Experience*, dans *REA*, XCIII, 1991, 3-4, p. 299-320) a recensé l'ensemble des éléments épigraphiques et littéraires de la péninsule, dont le nombre est assez faible; ses conclusions sur «la profondeur et l'étendue de l'influence romaine sur l'enseignement» l'opposent aux idées de H. I. Marrou et F. Bonner : l'auteur conclut que la «profondeur et l'efficacité de l'éducation romaine pendant la première période impériale auraient été quelque peu restreintes, surtout en Lusitanie et dans les régions plus retirées de l'Ibérie» (p. 299).

hasard de n'avoir aucun *grammaticus* en Proconsulaire ou en Numidie, deux provinces romanisées tôt, alors qu'un *grammaticus* est attesté en Maurétanie Césarienne (mais dans sa capitale, *Caesarea!*)<sup>264</sup>? Cette constatation contrasterait avec ce que l'on sait par ailleurs du rôle culturel et littéraire des provinces d'Afrique à partir d'Apulée. La formation scolaire passait-elle par d'autres maîtres que des *grammatici*, par d'autres structures que les *scholae*, comme les collèges de *juvenes*<sup>265</sup>?

L'on trouve des *grammatici* dans les différentes provinces gauloises, mais en faible nombre, et uniquement dans les grandes villes. Par contre, aucun *grammaticus* n'est attesté dans les provinces de Germanie et de Bretagne; l'on sait par ailleurs que ces provinces produisirent fort peu, et tardivement, dans le domaine intellectuel<sup>266</sup>. L'on est cependant en droit d'être étonné de ne trouver aucune référence pour des villes comme Lyon, Nîmes, Arles ou Narbonne.

Les inscriptions concernant des *grammatici* viennent principalement de la capitale, Rome (avec un tiers des inscriptions), et des capitales de provinces (Cordoue, *Caesarea*, Trèves), ou du moins des grandes villes de l'Empire le plus souvent connues pour leur activité intellectuelle comme Vérone, Côme, Marseille ou Sagonte. La culture se diffusait essentiellement par les villes, et par leur aristocratie locale; l'éducation d'un niveau déjà supérieur que représentait l'enseignement du *grammaticus* touchait les milieux aisés et socialement dominants<sup>267</sup>; parfois, comme on l'a vu, le *grammaticus* était lui aussi un « notable » local qui exerçait des fonctions politiques importantes, et dont l'épithète traduit l'appartenance à un milieu aisé.

Cependant cette fonction, qu'elle soit exercée à son propre compte ou dans le cadre de la domesticité, si elle confère parfois une certaine célé-

<sup>264</sup> Un *magister studiorum* et homme politique important est attesté à Thuburbo Majus : Annius Namptoius (R. A. KASTER, *op. cit.*, n° 103).

<sup>265</sup> G. Ch. PICARD, *Université et Maisons de jeunes dans l'Empire romain d'Occident*, dans *Archeologia*, sept.-oct. 1969, p. 14-25; M. LEGLAY, *La vie intellectuelle d'une cité africaine des confins de l'Aurès*, dans *Hommage à L. Herrmann*, Paris-Bruxelles, 1960, p. 485-491.

<sup>266</sup> Pour la Bretagne, même si des graffites de potiers de Londres ou de Silchester témoignent d'une romanisation importante, peut-être même dans les classes inférieures, il faut attendre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. pour voir des auteurs comme Pélasge et Fastidius : M. CLAVEL et P. LÉVÊQUE, *op. cit.*, p. 286-288, et F. HAVERFIELD, *The Romanisation of Roman Britain*, 4<sup>e</sup> éd., p. 30 sq.

<sup>267</sup> M. CLAVEL, P. LÉVÊQUE, *op. cit.* : « Dans les villes mêmes, (la diffusion de la culture) touche presque exclusivement les milieux aisés, du moins en ce qui concerne ses formes supérieures, car la latinisation assez profonde des villes d'Occident suppose un large accès à l'école élémentaire » (p. 268).

brité, entraîne peu les professeurs à se déplacer : les cas de mobilité géographique s'inscrivent à l'intérieur d'une même province, voire d'une même région : L. Memmius Probus reste en Tarraconnaise (23), Blaesianus en Aquitaine (29)<sup>268</sup>; Mylasa et Labraunda n'étaient distantes que de quelques dizaines de kms (42); la Dazimonitide est déjà plus éloignée de Tarse, mais toujours en Asie Mineure (45). Seuls les *γραμματικοί* attestés à Delphes furent célèbres en d'autres villes (31, 34, 35), le rayonnement religieux et culturel d'un tel sanctuaire attirant certainement l'élite de la profession. Lorsque le défunt a sa sépulture dans une ville différente de sa ville d'origine, l'inscription funéraire se charge généralement de le signaler; l'on peut donc admettre que la majeure partie des *grammatici* exercèrent leur profession dans la ville où ils naquirent; même si la plupart portent des noms hellénisants, sûrement n'étaient-ils pas eux-mêmes nés dans les provinces hellénophones. La mobilité de certains *rhetores*, mieux connue, s'explique généralement par leur célébrité : Q. Publicius Aemilius, d'origine africaine, se retrouve sur une inscription de Salone, ville de Dalmatie<sup>269</sup>, et les exemples plus célèbres de Sénèque le Rhéteur et de Quintilien qui vont faire carrière à Rome, ou d'Augustin, professeur de rhétorique à Thagaste, qui enseigne ensuite à Carthage, Rome, et Milan.

### *Une profession, deux langues : milieu culturel et bilinguisme*

Ces inscriptions où sont mentionnés des *grammatici* sont un des multiples éléments épigraphiques<sup>270</sup> dont nous disposons pour appréhender la présence d'un « milieu enseignant » d'un niveau secondaire à Rome et dans les villes de l'Empire, ainsi que l'ampleur de l'alphabétisation<sup>271</sup> ou l'avancée de l'éducation romaine en régions non latinophones (Ibérie, Afrique...). Mais ces épitaphes fournissent également des renseignements sur l'existence et le développement d'un milieu culturel dans la capitale et dans les autres villes de l'Empire; la connaissance du latin et du grec était

<sup>268</sup> L'origine de Blaesianus est signalée deux fois : au vers 2 du *carmen*, il est dit *Biturix*, ce qui est rappelé sur la tablette de la niche placée au-dessus de l'épaule droite du personnage, *B C*, qui signalent l'appartenance de ce *grammaticus* aux *Bituriges Cubi* de Bourges. Blaesianus était donc originaire de Bourges, et vint enseigner à Limoges, ville proche.

<sup>269</sup> *CIL*, III, 2127.

<sup>270</sup> Il faudrait évidemment considérer l'ensemble des métiers de l'enseignement (*paedagogi*, *magistri ludi litterari*, *rhetores*...) présents dans les inscriptions.

<sup>271</sup> Les avis diffèrent sur le sujet : en dernier lieu : W. V. HARRIS, *Literacy and Epigraphy*, in *ZPE*, 52, 1983, p. 87-111. Selon lui, le degré d'alphabétisation serait difficilement à mettre en relation avec la présence d'inscriptions.

l'apanage des classes aisées dirigeantes, mais aussi de classes plus humbles mal connues, tels ces *grammatici* qui peuvent n'être que des affranchis au service d'une élite locale.

Avec le problème de la romanisation des provinces et/ou du maintien de la culture préexistante (indigène ou de colons antérieurs, souvent grecs), se pose le problème du bilinguisme d'une certaine partie de la population des cités italiques, provinciales et de Rome. Les inscriptions concernant les *grammatici/γραμματικοί* apportent quelques éléments de réflexion sur l'enseignement et la place du grec à Rome et dans les provinces occidentales, et du latin, dans les provinces hellénophones :

	Rome	Provinces occidentales, Italie	Provinces orientales
<i>grammatici</i>	13	6	0
<i>grammatici Graeci</i>	2	2	1
<i>grammatici Latini</i>	1	6	0
γραμματικοί	1	0	16
γραμματικοί	0	1	1
Ῥωμαικοί			
<i>grammatica</i> (?)	0	1	0

### *Grammatici Graeci*

À part Domitius Isquilius (26), ils portent tous des *cognomina* hellénisants : Lysandrus, Epaphroditus, Laco, Epictetus *sive* Hedonius. Ils sont essentiellement présents dans la partie occidentale, non hellénophone de l'Empire<sup>272</sup>, et bien sûr à Rome, où l'acquisition volontaire du grec par les classes dirigeantes romaines eut lieu dès le « siècle des Scipions », lors de la « seconde hellénisation »<sup>273</sup>. Dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, Quintilien conseille de commencer par apprendre le grec aux enfants, même si l'étude du latin doit suivre peu après pour que l'enfant ne

<sup>272</sup> En simplifiant, l'on peut dire que l'Empire est géographiquement composé de deux parties, et linguistiquement d'une moitié latine et d'une moitié grecque dont les limites passent par les Balkans : M. DUBUISSON, *Grecs et Romains : le conflit linguistique*, dans *L'Histoire*, 50, nov. 1982, p. 22-23.

<sup>273</sup> M. DUBUISSON, *loc. cit.* P. VEYNE, *L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations*, dans *Diogène*, 1979, 106. P. GRIMAL, *Le siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1975.

Sur ces questions : G. GARBARINO, *Roma e la filosofia greca dalle origini alla fine del II sec. a.C.*, Turin, 1971; en particulier, p. 357-362 (Crates de Mallos), et p. 534-537.

contracte pas de mauvaises habitudes; ainsi l'enseignement du grec se fera de pair avec celui du latin<sup>274</sup>.

Ces inscriptions, dont l'une porte les *DMS* et date au plus tôt du Haut-Empire, signalent que l'apprentissage de la langue grecque et la connaissance de sa littérature sont toujours les moyens d'accéder à une forme supérieure de culture. En dehors de Rome, l'on trouve un *grammaticus Graecus* à Capoue, c'est-à-dire dans une région de l'Italie qui subit très tôt les influences du monde hellénique, et dans deux autres villes occidentales qui ne sont rien moins que des capitales de provinces, Cordoue et Trèves! Ces deux inscriptions à *DMS* (26 et 27) datent au plus tôt du début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.; l'acquisition volontaire du grec s'étendit aux classes supérieures des provinces occidentales, du moins dans ses capitales, durant le Haut-Empire. L'on a donc une trace d'un bilinguisme, voire d'un biculturalisme, qui touchait certaines classes sociales : celles qui résidaient dans les grands centres et qui étaient aptes à accéder à un enseignement supérieur; mais, cet enseignement du grec a dû rester faible, du moins au niveau des études secondaires. En effet, en Afrique comme dans les provinces occidentales, le grec perdait rapidement du terrain au profit du latin<sup>275</sup>, et, au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., Libanios atteste le net recul de cette langue par rapport à «la langue de l'Italie», et même par rapport aux autres langues<sup>276</sup>. Cepen-

<sup>274</sup> QUINTILIEN, *Inst. orat.*, I, 1, 12-14 : *A sermone Graeco puerum incipere malo, quia Latinum, qui pluribus in usu est, vel nobis nolentibus perbibet, simul quia disciplinis quoque Graecis prius instituendus est, unde et nostrae fluxerunt. (...) Non longe itaque Latina subsequi debent et cito pariter ire.*

Le développement historique de l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique grecques est assez bien connu, depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (TITE-LIVE, IX, 36, 3 : *Habeo auctores vulgo tum Romanos pueros, sicut nunc Graecis, ita Etruscis litteris erudiri solitos*), avec Livius Andronicus et Ennius, *quos utraque lingua domi forisque docuisse adnotatum est* (SUÉTONE, *De gramm.*, 1, 2), Sp. Carvilius, qui ouvrit le premier *γραμματοδιδασκαλεῖον* (PLUTARQUE, *Quaest. Rom.*, 59) ou Crates de Mallos qui introduisit le premier l'étude de la grammaire à Rome entre la deuxième et la troisième guerre punique (SUÉTONE, *De gramm.*, 2, 1 : *Primus igitur, quantum opinamur, studium grammaticae in urbem intulit Crates Mallotes, Aristarchi aequalis, qui missus ad senatum ab Attalo rege inter secundum ac tertium Punicum bellum sub ipsam Ennii mortem...*).

J. Cousin donne la liste de tous ceux qui enseignèrent le grec à Rome jusqu'à l'époque de Quintilien : QUINTILIEN, *Inst. orat.*, Tome I, livre I, texte établi et traduit par J. Cousin, Paris, 1975, p. 10-11.

<sup>275</sup> M. DUBUISSON, *Utraque lingua*, dans *L'Antiquité classique*, 50, 1981, p. 278. Cf. P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident de Macrobie à Cassiodore*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1948.

<sup>276</sup> LIBANIOS, *Autobiograph.*, 214 : *Κακὸν δὲ ἕτερον, σεισμὸν ἐπενεγκὸν τῇ τεχνῇ, φυγὴ μὲν ἀπὸ τῆς τῶν Ἑλλήνων φωνῆς, πλοῦς δὲ ἐπ' Ἰταλίας, ζητούντων κατ'ἐκείνους*

dant ces *grammatici Graeci*, peut-être parfois d'origine hellénique comme pourraient l'indiquer leurs *cognomina*, n'en affirment pas moins leur appartenance à un monde romanisé : leurs épitaphes sont en latin. Avec l'épitaphe de C. Gordianus Maximianus (38), – dont on ne sait s'il était *grammaticus* de métier ou simple érudit (*artis grammaticae Graecae peritissimo*) –, l'on a le témoignage d'un bilinguisme dans une ville helléno-phonie, Doclea; latinophone ou affranchi romanisé, il rappelle son milieu linguistique d'origine par une inscription en latin où sont évoquées ses connaissances de la langue grecque.

L'expression latine n'a pas d'équivalent en grec; le terme *γραμματικὸς* suffit donc à signaler que l'enseignement était en grec.

### *Grammatici Latini et γραμματικοὶ Ῥωμαικοὶ*

Ils ne sont guère plus attestés que les *grammatici Graeci* : les inscriptions de Rome ne fournissent qu'une seule mention de *grammaticus Latinus* (16); peut-être n'était-il pas besoin de signaler sa spécialité au cœur du monde latin? Comme les « maîtres de grec », ils se trouvent principalement dans les grandes villes du Nord de la péninsule italique (Côme, Vérone, Urbino) et des provinces occidentales (Clunia, Trèves); signaler sa spécialisation sur son épitaphe en milieu « latinisé » n'est-elle, de la part de ces affranchis *grammatici*, que la simple volonté de rappeler son degré de romanisation, ou doit-on y voir en creux la présence encore vivace de langues autochtones face auxquelles il s'agit d'affirmer sa différence<sup>277</sup>? ou la présence dans la même ville de professeurs de grec rivaux? Rares sont les *grammatici Latini* qui portent des *cognomina* hellénisants; dans notre liste, seul Q. Tuticanus Eros est dans ce cas (20).

Là aussi, deux inscriptions à des *γραμματικοὶ Ῥωμαικοὶ* témoignent du bilinguisme; Athénadès de Marseille (30), esclave ou affranchi à *cognomen* hellénisant, laisse une inscription en grec, qui était peut-être sa langue

διαλέγεσθαι τοὺς γὰρ δὴ λόγους τῶν λόγων γενέσθαι δυνατωτέρους, καὶ εἶναι μετ' ἐκείνων δυνάμεις τε καὶ πλούτους, ἐν δὲ τοῖς πλὴν αὐτῶν οὐδέν. (Un autre malheur, ce fut la secousse qui ébranla mon art : on fuyait la langue des Hellènes et on s'embarquait pour l'Italie, afin d'y apprendre à parler comme ces gens-là. Cette éloquence devenait plus puissante que notre éloquence, elle procurait de la puissance et de l'argent, tandis que la nôtre n'offrait rien d'autre qu'elle-même). Cf. aussi, *ibid.*, 234.

<sup>277</sup> M. DUBUISSON, dans *l'Histoire*, 50, p. 21 : «...le plurilinguisme (dont le bilinguisme n'est qu'un cas particulier) constitue en fait la règle, et l'unilinguisme l'exception. (...); l'expansion du grec et du latin fut loin de faire disparaître les langues autochtones : araméen ou égyptien en Orient, osque, étrusque ou punique en Occident sont encore bien parlés après le début de notre ère».

maternelle, du moins sa langue première. Cet homme, déjà d'une certaine culture puisque *grammaticus*, mais dont rien ne laisse supposer qu'il appartenait à un milieu aisé, affirme donc pour l'éternité sa «grécité», alors même qu'il enseignait le latin : Athénadès était *γραμματικός Ῥωμαϊκός*, et enseignait une langue et une culture dont il ne se réclame pas. Valerius (43) est un autre témoin du bilinguisme dans l'Empire, mais cette fois dans sa partie orientale; affranchi ou esclave, Valerius porte un *cognomen* latin en rapport avec sa fonction de *γραμματικός Ῥωμαϊκός* qu'il exerce en milieu hellénophone. Le lieu d'exercice de sa fonction, une ville du monde grec, est rappelé par la partie de l'inscription en grec, dans le même temps que sont signalées sa spécialisation et sa volonté d'affirmer sa «romanisation» et son degré d'acculturation par un *carmen* en latin.

Valerius, comme C. Gordianus Maximianus (38), sont les deux seuls exemples qui témoignent de la présence d'un bilinguisme en milieu hellénophone; en effet, l'extension de l'emploi du latin dans la partie orientale de la Méditerranée eut une très faible ampleur et ne concernait que les classes supérieures<sup>278</sup>, en raison du protectionnisme grec en matière de langues étrangères et de leur mépris pour les cultures «barbares» connus dès la période classique<sup>279</sup>. Cependant cet enseignement du latin fut rendu nécessaire pendant tout l'Empire, et l'on peut être étonné de ne pas en avoir de plus nombreux exemples pour le niveau secondaire des études, puisque la connaissance du latin était rendue obligatoire à tout homme de la province qui voulait accéder à une quelconque responsabilité politique, le latin étant la langue officielle de l'administration et de l'État<sup>280</sup>.

<sup>278</sup> M. DUBUISSON, *Grecs et Romains : le conflit linguistique*, dans *L'Histoire*, 50, nov. 1982, p.28; la remarque de Plutarque sur cette question doit être perçue comme une exagération polémique : «Aujourd'hui, tout le monde parle latin» (*Q. plat.*, 3 = *Mor.*, 1010 D).

<sup>279</sup> M. DUBUISSON, *ibid.*.

<sup>280</sup> C'est aussi une forme de protectionnisme linguistique de la part des Romains; même s'ils n'eurent jamais de politique de «latinisation», l'initiative de se «romaniser» venant généralement des élites locales elles-mêmes, l'accession au droit de cité romain supposait la connaissance du latin, et «le manquement à cette règle non écrite pouvait être sanctionné» : M. DUBUISSON, *Problèmes du bilinguisme romain*, dans *Les études classiques*, 49, n° 1, janv. 1981, p. 42; l'empereur Claude, bien que philhellène, considérait que «quiconque ne parlait pas la langue des Romains ne pouvait être considéré comme Romain»; DION CASSIUS, LX, 17, 4; SUÉTONE, *Claude*, 16, 4 : *Splendidum virum Graeciaeque provinciae principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo iudicum erasit, sed in peregrinitatem redegit* (Comme un personnage, par ailleurs tout à fait considérable et l'un des premiers de la province grecque, ignorait la langue latine, non seulement il le raya de la liste des juges, mais lui retira le droit de cité). À l'époque de Libanios, cette nécessité existe toujours,

*Grammatici* et *γραμματικοί*

Quand il n'est pas qualifié de *ῥωμαϊκός*, rien ne laisse supposer qu'un *γραμματικός* puisse enseigner autre chose que le grec, hormis l'exemple de Lupus à Rome (13) qui enseignait peut-être le latin. Les références à des *γραμματικοί* se situent dans la partie hellénophone de l'Empire.

Les *grammatici* sont attestés à Rome et dans les provinces occidentales. Le *grammaticus*, dont le terme est emprunté au grec, désignait à l'origine celui qui enseignait les signes de l'écriture, puis celui qui enseignait les règles élémentaires de l'expression parlée et écrite<sup>281</sup>. Chez Quintilien, son rôle est d'apprendre aux élèves une *recte loquendi scientia* et une *recte scribendi ratio* (l'apprentissage d'une orthographe et d'un parler corrects), ainsi que l'*ennarratio auctorum* (lecture expliquée des poètes, – Homère, Virgile –, et l'explication de la langue)<sup>282</sup>.

Si certaines inscriptions, comme on l'a vu, témoignent de la présence d'un bilinguisme latino-hellénique, voire sont « bilingues » (43), aucune ne fait pourtant mention d'un *grammaticus utriusque linguae*<sup>283</sup>. Que faut-il en déduire? Que le terme de *grammaticus*, sans spécification, pouvait signaler qu'on enseignait les deux langues? Certainement pas...; l'enseignement du

puisque pour entrer dans l'administration romaine, les Grecs sont obligés d'apprendre le latin : Libanios, *Autobiogr.*, 234 : Ἀλλὰ τὰ γε τῶν ἡμετέρων λόγων νῦν πλέον ἢ πρότερον ἠττηται τῶν ἐτέρων, ὥσθ' ἡμῖν καὶ φόβον ὑπὲρ αὐτῶν γενέσθαι μὴ ἐκκοπῶσιν ὄλως, νόμου τοῦτο ποιῶντος. Γράμματα μὲν οὖν καὶ νόμος τοῦτο οὐκ ἔπραττεν, ἢ τιμὴ δὲ καὶ τὸ τῶν τὴν Ἰταλίην ἐπισταμένων γενέσθαι τὸ δύνασθαι. (Nos lettres ont en revanche, aujourd'hui, plus encore qu'auparavant, perdu du terrain par rapport aux autres, si bien que je redoute leur complète disparition, par la faute de la loi. Sans doute n'est-ce point là le résultat d'un décret ou d'une loi, mais cela vient du fait que la considération et le pouvoir vont à ceux qui connaissent la langue de l'Italie).

<sup>281</sup> QUINTILIEN, *Inst. orat.*, Tome I, livre I, texte établi et traduit par J. Cousin, Paris, 1975, p. 8-9. Ce maître de classe élémentaire fut ensuite appelé *litteratus* ou *litterator*. Sur les termes *grammaticus* et *litteratus*, cf. SUÉTONE, *De gramm.*, 4 : *Appellatio grammaticorum Graeca consuetudine invaluit; sed initio litterati vocabantur. Cornelius quoque Nepos libello quo distinguit litteratum ab erudito, litteratos vulgo quidem appellari ait eos qui aliquid diligenter et acute scienterque possint aut dicere aut scribere, ceterum proprie sic appellandos poetarum interpretes, qui a Graecis grammatici nominentur.*

<sup>282</sup> QUINTILIEN, *Inst. orat.*, I, 4, 1-2; I, 9, 1.

<sup>283</sup> La formule *utraque lingua* est l'expression même du bilinguisme, comme l'a montré M. DUBUISSON, *Utraque lingua*, dans *L'Antiquité classique*, 50, 1981, p. 274-286. L'on trouve par exemple cette formule chez Cicéron (*Brut.*, 205; *eruditissimus et Graecis litteris et Latinis*), chez Martial (X, 76, 6 : *lingua doctus utraque*) ou sur une stèle trouvée à Khamissa (*CIL*, VIII, 8500 (= *ILS*, 7761) : *utriusq(ue) linguae perfecte eruditus*).

latin semble avoir exclu celui du grec et vice versa. La langue de l'épithaphe sous-entendait la spécialisation latine du *grammaticus* et la spécialisation grecque du *γραμματικός*.

### *Les femmes et l'enseignement*

Les témoignages épigraphiques montrent que les femmes sont absentes du corps enseignant, et les textes viennent corroborer cette constatation<sup>284</sup> : aucune femme *litterator* ou *grammaticus* n'est attestée et *Volusia Tertullina grammatica* est un *hapax*. Il existe une *paedagoga* en Gaule Narbonnaise, Porcia Lada, sur un cippe de Nîmes :

CIL, XII, 3832 :

*D(iis) m(anibus) / Porciae Lade et / Optati ser(vi). / Epafra conlibert(a) / Syntyche Anatole ser(vae) / paedagogis piissimis / v(ivae) p(osuerunt).*

(Aux Dieux Mânes de Porcia Lada et d'Optatus, esclave. Epafra, affranchie du même maître, Syntyche et Anatole, esclaves, à leurs pédagogues très pieux, disposèrent cette sépulture de leur vivant).

Bien que cette pédagogue, Porcia Lada, porte les *duo nomina*, Lada, nom d'origine grec, incite à voir en elle une affranchie, dont Epafra était la «compagne d'affranchissement»<sup>285</sup>. Mais de qui Porcia Lada et Optatus étaient-ils les pédagogues? D'Epafra, Syntyche et Anatole, affranchies et esclaves? Même si l'on sait par ailleurs que les maîtres tenaient à donner quelques rudiments d'enseignement aux esclaves nés dans la *familia*, cela devait être rare, surtout pour des esclaves féminines comme c'est le cas ici; mais la présence de ces jeunes filles, ou femmes de condition servile pourrait expliquer la présence d'une pédagogue femme pour s'occuper d'elles. D'autre part, si le terme de *paedagogus* a bien le sens qu'on lui connaît, l'on peut aussi penser que les deux personnages étaient les précepteurs qui accompagnaient les enfants de leur maître à l'école (des filles, sous la conduite de Porcia Lada?) et leur faisaient peut-être aussi réciter leurs leçons. Il ne s'agirait donc que d'une inscription entre membres de la

<sup>284</sup> Les principaux ouvrages sur l'histoire de l'éducation ou des femmes dans l'Antiquité (Marrou, Bonner...), s'ils laissent entendre que la présence d'une femme dans le corps enseignant est théoriquement possible puisqu'aucun texte législatif romain ne s'y oppose, restent muets dans ce domaine en raison de la quasi absence de renseignement.

<sup>285</sup> A. PELLETIER, *La femme gallo-romaine*, Paris, 1984, p. 65-66, évoque cette inscription où il voit deux pédagogues esclaves, dont une femme, Porcia Lada; mais comment peut-on en faire une esclave avec une telle nomenclature?

*familia*, affranchie et esclaves, rendant hommage à une autre esclave et à une ingénue (ou affranchie?), en signalant la fonction que ces dernières tenaient au sein de la maison.

Une inscription de Delphes nous donne le seul exemple de femme orateur que nous connaissions pour la période : Auphria a été honorée, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>286</sup>, pour les « nombreux discours, beaux et agréables » qu'elle a prononcés et qui ont « donné un aperçu de tous les aspects de sa culture » ; elle est venue à Delphes à l'occasion des jeux pythiques : outre les honneurs habituels, les Delphiens lui accordèrent le droit, assez exceptionnel, d'ériger une statue<sup>287</sup>.

Ces deux inscriptions, et celle de Tertullina, obligent à poser en termes nouveaux le rapport des femmes à l'enseignement, – de l'éducation des filles comme de l'accession possible des femmes aux professions de l'enseignement –, de leur place dans le monde des « intellectuels », et plus largement, de leur rapport à la culture : autant de questions dont les réponses restent très fragmentaires.

Les femmes semblent donc absentes de l'enseignement public « primaire ou secondaire » ; l'on pourrait plus facilement concevoir l'existence d'une femme enseignante dans des milieux aristocratiques et dans un contexte privé, mais aucun témoignage ne vient étayer cette hypothèse. Cependant, les filles fréquentaient l'école primaire, comme les garçons<sup>288</sup>, puis, « dans l'élite du moins, garçons et filles continuaient à étudier côte à côte »<sup>289</sup> dans l'enseignement secondaire ; nombreuses sont les femmes cultivées dans les lettres de Pline ; mais elles appartiennent à des classes sociales moyennes ou élevées<sup>290</sup>. Quant à l'enseignement supérieur, même à une époque tardive, rares sont les filles qui peuvent y accéder : ainsi, à l'Université de Bordeaux, au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., les étudiantes étaient peu

<sup>286</sup> Datation M. G. Colin : *FD*, III, 4, 79.

<sup>287</sup> *FD*, III, 4, 79 : [Θε]ός· Τύχαι αγαθά[ι]. [Εδοξ]εν τῇ πόλει [τῶν Δε]λφίων Αὐφρίαν [...]νῆν Δελφὴν εἶναι, [ἐπειδ]ή, παραγενομένη [πρὸς τ]ὸν θεόν, πᾶν τὸ [ἦθος τῆ]ς παιδείας ἐπε[δειξ]ατο,] λόγους τε πολλ[λοὺς καὶ κ]αλοὺς καὶ ἡδ[ίστους ἐν] τῇ π[υ]θικῇ συνόδῳ τῶν] Ἑλ[λή]νων διέ[θετο...]. (7 lignes) [...φ]ανῆ [ἐφ'...] [...]πεποιημέν[.] [...τ]ῷ θεῷ ἀγαθ[ὰ ποι]ι[...]έψηφισάμεθα. [Ἐπὶ δὲ Αἰ]λ. Πυθοδώρου ἐψηφισάμεθα [τὰς τῶν ἀνδριάντων ἀναστάσεις. Inscription du monument de Prusias. Cette inscription pourrait témoigner d'un certain renouveau du sanctuaire au temps de Plutarque et d'Hérode Atticus, le sacerdoce delphique tentant de regrouper autour de lui des écrivains, poètes, orateurs, philosophes...

<sup>288</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 65, et MARTIAL (IX, 68, 2).

<sup>289</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 75, OVIDE, *Tr.*, II, 369-370; MARTIAL, VIII, 3, 16.

<sup>290</sup> La femme de Pompeius Saturninus (*Ep.*, I, 16, 6), Corellia Hispula (III, 3), Calpurnia Hispula (IV, 19), la mère de Calpurnius Piso (XVII, 5), Ummidia Quadratilla (VII, 24) et l'épouse de Pline (IV, 19, 2-4).

nombreuses; seules celles qui avaient une allure garçonnière prenaient place dans l'auditorium, comme la tante d'Ausone, et cette Aemilia Hilaria, qui avait étudié la médecine à la façon des hommes<sup>291</sup>.

Même si ce n'était pas par les voies traditionnelles de l'enseignement, les femmes pouvaient cependant accéder à la culture, et nous avons quelques exemples célèbres de ces femmes «intellectuelles», cultivées ou érudites; déjà sous la République, l'on appréciait les lettres de Cornelia, mère des Gracques, et la conversation de Laelia, fille de Caius Laelius, des deux Mucia, filles de Laelia, ainsi que des deux Licinia, ses petites filles<sup>292</sup>. À la fin de la République, Sempronia apparaît comme l'une de ces «intellectuelles»; elle connaissait les lettres grecques et latines, jouait de la cithare et «dansait avec plus d'art qu'il ne convient à une honnête femme»<sup>293</sup>. Mais il est intéressant de noter que pour Sempronia, comme plus tard chez Ausone, l'on voit que les femmes qui accèdent à un niveau de culture où elles peuvent rivaliser avec les plus grands hommes lettrés de leur temps n'en sont pas vraiment, et les auteurs soulignent dans leur comportement, leur aspect physique ou leur caractère, un aspect masculin : ainsi, Sempronia, amie de Catilina, avait déjà commis de nombreux méfaits avec une «audace virile»<sup>294</sup>.

La société aristocratique romaine de l'Empire connaît aussi ces «femmes savantes» qui défrayèrent la chronique<sup>295</sup> et que les satiristes transformèrent parfois en «précieuses ridicules»<sup>296</sup>. Mais le rapport que les femmes pouvaient entretenir avec la culture et l'enseignement présentait de multiples visages selon le milieu social auquel elles appartenaient, et selon le milieu culturel ou la région de l'Empire. Les philosophes, comme Musonius Rufus ou Plutarque<sup>297</sup>, approuvaient l'éducation des femmes. L'appartenance religieuse a ensuite engendré des relations à la culture différentes : des limites strictes, fondées sur les Écritures, étaient imposées aux femmes chrétiennes, qui n'avaient pas le droit de prendre la parole en public : «comme dans toutes les assemblées des saints, que les femmes se

<sup>291</sup> R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 245 : au total, les étudiantes bordelaises semblent avoir été une élite et une exception; A. PELLETIER, *La femme gallo-romaine*, Paris, 1984, p. 69.

<sup>292</sup> CICÉRON, *Brutus*, 211.

<sup>293</sup> SALLUSTE, *Catilina*, XXV, 1 et 2.

<sup>294</sup> SALLUSTE, *Cat.*, XXV, 1 : ...*multa saepe virilis audaciae facinora commiserat.*

<sup>295</sup> MARTIAL, VII, 69; PLINE, *Ep.*, I, 16, 6; IV, 19, 2-3; V, 16, 3.

<sup>296</sup> JUVÉNAL, VI, 434-456; LUCIEN, *M. cond.*, 36.

<sup>297</sup> Musonius Rufus, dans son 4<sup>e</sup> sermon, et Plutarque dans un ouvrage perdu : cf. A. N. SHERWIN-WHITE, *Letters of Pliny. Historical and Social Commentary*, Oxford, 1966, p. 347.

taient dans les assemblées. Car il ne leur est pas permis de prendre la parole. Qu'elles se tiennent dans la soumission ainsi que la Loi même le dit. Si elles veulent s'instruire sur quelques points, qu'elles interrogent leurs maris à la maison, car il est inconvenant pour une femme de parler dans une assemblée»<sup>298</sup>, ordre de soumission qui s'appliquait dans le cadre du culte et de l'Église, mais aussi à l'extérieur, car soumission religieuse et soumission familiale étaient intimement liées<sup>299</sup>. Puisqu'elles n'avaient pas le droit de parole, les femmes n'avaient pas non plus le droit d'enseigner : «Que la femme apprenne en silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme, mais de demeurer dans le silence»<sup>300</sup>. C'est pourquoi, dans l'homélie sur Priscille et Aquila, Jean Chrysostome souligne que «le rôle enseignant de Priscille a dû s'exercer à l'égard d'Apollos en privé et faute d'enseignant qualifié»<sup>301</sup>. Quant à Hypathia, philosophe à Alexandrie au IV<sup>e</sup> siècle, elle reste un des exemples de femmes «intellectuelles» les plus célèbres de l'Antiquité tardive.

En dehors des quelques femmes citées ici, qui depuis longtemps ont été érigées en exemples, les sources littéraires et épigraphiques restent muettes; que penser de cette Euphrosyne «philosophe», de Rome<sup>302</sup>, si ce n'est qu'elle fut une bien jeune *philosophia* (20 ans)! Ou encore de cette jeune fille de 15 ans qui a «fait le tour du cycle des sciences», *eruditae omnibus artibus*<sup>303</sup>, ou de cette petite gauloise morte à 7 ans et que ses parents appellent *scholastica*<sup>304</sup>? L'on pourrait voir dans ces qualificatifs accordés à des femmes, l'équivalent de ce que l'on connaît dans le cas des épitaphes des «enfants prodiges», païens et chrétiens, relevées par H.-I. Marrou dans son livre *ΜΟΥΣΙΚΟΣ ΑΝΗΡ* : certains monuments funéraires montrent une «scène d'enseignement ou une scène de lecture dont le héros est un enfant»<sup>305</sup>, qui représentent un aspect de la vie de l'en-

<sup>298</sup> 1 *Corinthiens*, 14, 34-35, verset 1.

<sup>299</sup> G. Duby, M. Perrot (sous la dir. de), *Histoire des femmes en Occident. 1. L'Antiquité* (sous la dir. de P. Schmitt-Pantel), Paris, 1990, p. 454.

<sup>300</sup> 1 *Timothee*, 2, 11-12.

<sup>301</sup> G. Duby, M. Perrot (sous la dir. de), *op. cit.*, p. 455.

<sup>302</sup> (Dessau, 7783 = *CIL*, VI, 33 898) : *Euphrosyne / pia, / docta novem musis, / philosopha, v(ixit) a(nnis) XX*.

<sup>303</sup> Cf. *CIL*, VI, 25 808.

<sup>304</sup> *CIL*, XII, 1918 : *Iuliae felicissimae / scholasticae [i]λ[α]ρεῖ / quae vixit annos VII menses*.

<sup>305</sup> H.-I. MARROU, *ΜΟΥΣΙΚΟΣ ΑΝΗΡ. Étude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains*, Grenoble, 1937, p. 197.

fant disparu. Ces représentations dénoteraient simplement l'importance que revêtait l'éducation des enfants dans la société romaine, ou peut-être les qualités exceptionnelles dont a fait preuve l'enfant pendant sa scolarité et qui justifient des inscriptions hyperboliques plus qu'élogieuses envers l'enfant.

Ainsi, Tertullina pouvait simplement être une femme « lettrée », amoureuse de grammaire et de littérature, amour qui lui venait peut-être naturellement de la présence dans sa famille de professeurs et de personnes cultivés, dont ce Volusius Junior, *grammaticus Latinus* : quoi de plus naturel que de rappeler ses qualités de femme, son intelligence et ses goûts littéraires dans son inscription funéraire ? Cependant, ce sont plutôt les enfants et les adolescents dont on loue ainsi les mérites scolaires... En outre, la présence d'un Volusius *grammaticus* à Caesarea oblige à ne pas écarter l'hypothèse où Volusia Tertullina serait une *grammatica* de métier ; en effet, une capitale de province peut facilement engendrer des « cas d'espèces », explicables par une romanisation précoce et importante et la proximité de la cour impériale ; une inscription de Cherchell ne mentionne-t-elle pas une femme *duumvir* ?<sup>306</sup> Puisque les femmes pouvaient recevoir un enseignement, pourquoi ne l'auraient-elles pas également dispensé ? Pourquoi ne pas imaginer une *grammatica* qui aurait enseigné dans le privé, au sein des milieux aristocratiques de la capitale de la province ?

#### CONCLUSION

Les *grammatici/γραμματικοί* de l'Empire sont les détenteurs et les promoteurs de la langue et de la culture tant grecques que romaines ; ils jouent tout au moins un rôle fondamental dans la confirmation et la persistance du statut de l'élite urbaine, de la promotion politique de ses membres<sup>307</sup>, de la diffusion de valeurs et des modes de pensée qui émanent encore autant de Rome que des grandes villes hellénophones de l'Orient. Mais ils ne forment pas pour autant un groupe homogène ; ils ne sont constitués ni en *collegium* ni en *ordo*, et s'ils possèdent sûrement les mêmes connaissances que les *scribae*<sup>308</sup>, leur situation est loin d'être aussi enviable. L'analyse de ce « catalogue » d'inscriptions dresse un tableau des professeurs de l'enseignement secondaire notable par ses disparités ; d'une province à l'autre, d'un siècle à l'autre, les situations varient, depuis l'esclave attaché à une *domus*

<sup>306</sup> *CIL*, VIII, 20948 ; cf. Ph. LEVEAU, *Caesarea...*, p. 93.

<sup>307</sup> Cf. le rôle d'Antéros à Labraunda (42).

<sup>308</sup> Cf. note 11.

de la Rome du début de l'Empire, dont la fonction semble plutôt être celle d'un répétiteur ou précepteur à domicile (3, 3bis, 7 ...), jusqu'au professeur renommé des villes d'Asie Mineure, honoré à Delphes et dont ses talents font aussi de lui un poète ou un historien (31 à 35, 42). D'origines sociales multiples (de l'esclave à l'ingénu ou au pérégrin), leurs enseignements (grec ou latin, langue ou littérature?) diffèrent, de même que leur lieu d'enseignement (domicile du maître, gymnase ou *schola* (?)), leur statut, leur notoriété et surtout leurs rétributions, qui restent fort mal connues. Cependant, les honneurs que reçoivent les *γραμματικοί* dans la partie helléno-phonie de l'Empire ou l'éloge des connaissances culturelles et littéraires dont les *grammatici* témoignent dans les épitaphes des provinces occidentales et en Italie ne laissent pas de doute sur la reconnaissance que leur vouent leurs concitoyens ou leur municipalité : leur rôle de professeur est aussi celui d'éducateur moral et de promoteur des classes sociales élevées et cultivées. Même si nombre d'entre eux semble être restés humbles, d'autres ont été célèbres et ont appartenu à l'élite sociale et culturelle de leur ville.

L'inscription de Caesarea à Volusia Tertullina ouvre de nouvelles perspectives sur les métiers de l'enseignement : la culture et la langue passent aussi par les femmes, en tant que mères, au sein de la famille, mais peut-être aussi de façon moins informelle; rien ne s'oppose à ce qu'elles aient pu enseigner, du moins durant les premiers siècles de l'Empire, même si c'est de façon moins institutionnelle que les hommes. Ne faudrait-il pas être plus sensible au rôle que purent jouer les femmes, – du moins celles des classes sociales élevées –, dans la diffusion de la langue et de la culture et dans la promotion de la romanisation au sein des provinces?

Sandrine AGUSTA-BOULAROT

Tableau I  
GRAMMATICI, GRAMMATICI LATINI ET GRAECI DE ROME

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/Lieu d'origine du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
1	VI, 9449	Pudens	<i>libertus M. Lepidi (famille impériale)</i>	Rome/?	<i>grammaticus</i>	<i>procurator eram Lepidae moresque regebam</i>	prose	1 <sup>ère</sup> moitié I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
2	VI, 9444	P. Aelius Sotio	(riche affranchi?) <sup>2</sup>	Rome/nom d'origine hellénisante <sup>3</sup>	<i>gr(am)maticus</i>	<i>praeceptor</i>	prose	100-170 ap. J.-C.
3	VI, 9452	inconnu	(esclave)	Rome	<i>grammaticus</i>	membre de la <i>domus Volusia</i>	?	40-100 ap. J.-C.
3 bis	VI, 19071	[...]es	(esclave)	Rome/nom d'origine hellénisante	<i>gramm(aticus)</i>	membre de la <i>domus Volusia</i>	?	40-100 ap. J.-C.
4	VI, 9451	Sota, (non incomplet?)	(esclave)	Rome/origine hellénisante	<i>grammaticus</i>	néant	prose?	1 <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
5	VI, 33859	Gorgias Mylaeus	<i>libertus</i>	Rome/Sicile	<i>gramm(aticus)</i>	néant	prose	période julio-claudienne
6	VI, 7883	C. Serveileus Croesus	<i>libertus</i>	Rome/origine orientale	<i>grammaticus</i>	monument funéraire d'importance	prose	période julio-claudienne
7	VI, 9450	Restitutus	<i>servus C. Belli-ci Natalis</i>	Rome/?	<i>grammaticus</i>	néant	prose	3 <sup>e</sup> quart du I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
8	VI, 9446	Bonifatius Sc (...)		Rome/?	<i>grammaticus</i>	inscription chrétienne; inhumation	prose + carmen	fin IV <sup>e</sup> -début V <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

(à suivre)

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/Lieu d'origine du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
9	VI, 9448	(Pont?)ius Clemens	(ingénu?)	Rome/origine italique	<i>grammaticus</i>	néant	prose	III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
10	VI, 9445	M. Attius Amarantus	(affranchi ou ingénu?)	Rome/?	<i>grammatic(us)</i>	néant	prose	I-III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
11	VI, 9447	Marius Fidens	(ingénu?)	Rome/?	<i>grammaticus</i>	<i>lector</i>	<i>carmen</i>	au plus tôt : moitié du II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
12	<i>Epigraphica</i> XXXI, p. 187	Crispinianus		Rome/ Rome (?)	<i>grammaticus</i>	épithaphe chrétienne	prose	372 ap. J.-C.
13	BCAR LXXIX, p. 141	Lupus	(esclave?)	Rome/ (?)	<i>γραμματικός</i>	épithaphe en grec	prose	Haut-Empire (?)
14	VI, 9453	Q. Gargilius Lysander	(affranchi)	Rome/origine orientale	<i>grammaticus</i> <i>Graecus</i>	néant	prose	milieu du I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
15	VI, 9454	M. Mettius Epaphroditus	(affranchi?)	Rome/origine hellénisante	<i>grammaticus</i> <i>Graecus</i>	statue d'un homme tenant un <i>volumen</i>	prose	150-250 ap. J.-C.
16	VI, 9455	Q. Spedioleius Cerialis	(ingénu)	Rome/?	<i>grammaticus</i> <i>Lat(inus)</i>	statue d'un homme tenant un <i>volumen</i>	prose	fin I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>1</sup> Est mis entre parenthèses le statut social non explicité du *grammaticus*, supposé d'après sa nomenclature ou d'autres indices.

<sup>2</sup> Ou, moins vraisemblablement, un ex-pèlerin qui aurait reçu la citoyenneté sous Hadrien.

<sup>3</sup> Les dénominations grecques des esclaves et des affranchis n'ont vraisemblablement pas de signification ethnique.

Tableau II  
 GRAMMATICI, GRAMMATICI LATINI ET GRAECI DANS L'EMPIRE, HORMIS ROME

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/ origine géographique du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
17	X, 3961	Tiberius Claudius Laco	(affranchi impérial?)	Capoue/nom d'origine hellénisante	<i>grammaticus Graecus</i>	néant	prose	au plus tôt : 2 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
18	IX, 5545	L. Lictor(ius?) Clemens	(ingénu?)	Urbs Salvia	<i>grammaticus Latinus</i>	néant	prose	au plus tôt : 2 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> ap. J.-C.
19	IX, 1654	M. Rutilius Aelianus	(ingénu)	Bénévent/Italie	<i>grammaticus</i>	<i>decurio</i> de Bénévent; mort à 75 ans	prose	au plus tôt 2 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
20	VI, 3433	Q. Tuticanus Eros	(ingénu, affranchi ou descendant d'affranchi)	Vérone/nom d'origine hellénisante	<i>grammaticus Latinus</i>	<i>sevir Claudialis, ornamenta decurionalia</i>	prose	41-79 ap. J.-C.
21	V, 5278	P. Atilius Septicianus, tribu Oufentina	(ingénu)	Côme	<i>grammat(icus) Latinus</i>	<i>ornamenta decurionalia</i>	inscription en deux parties; <i>carmen</i>	fin I <sup>er</sup> siècle-II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
22	II, 5079	Inconnu	inconnue	Astorga (Tarrac.)	<i>grammaticus</i>	mort à 70 ans	prose	?
23	II, 2892	L. Memmius Probus	(ingénu)	Tricio ( <i>Tritium Magallum</i> , Tarrac.)/Clunia (Tarrac.)	<i>grammaticus Latinus</i>	<i>salarium</i> accordé par la <i>r.p. Tritiensium</i>	prose	fin du I <sup>er</sup> siècle-II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (Vespasien?)

(à suivre)

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/ origine géographique du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
24	II, 3872	L. Aelius Caerialis	(ingénu?)	Sagonte (Tarrac.)	<i>magister artis grammaticae</i>	<i>patronus</i> ; mort à 85 ans	prose	au plus tôt : II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
25	<i>Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans, 1927-1931, VIII, p. 353</i>	Demetrius	(esclave?)	Tarragone (Tarrac.)/?	<i>magister grammaticus</i>	néant	prose	au plus tôt : II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
26	II, 2236	Domitius Isquilinus	(ingénu ou affranchi?)	Cordoue (Bétique)	<i>magister gramm(aticus) Graecus</i>	mort à 101 ans	prose	au plus tôt II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
27	XIII, 3702	Aemilius Epictetus sive Hedonius	(affranchi ou ingénu?)	Trèves (Belg.)/ nom d'origine hellénisante	<i>grammaticus Graecus</i>	néant	prose	au plus tôt : II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
28	<i>Trierer Zeit., 35, 1972, p. 136</i>	L. Terentius Iulianus qui et Concordius	(ingénu)	Trèves (Belg.)	<i>grammaticus Latinus</i>	<i>doctor Romani eloquiii/magister studiorum/vir perfectiss.</i>	prose	IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
29	XIII, 1393	Blaesianus	(pérégrin)	Limoges (Aquit.)/Bituriges (Aquit.)	<i>artis grammatices doctor</i>	<i>morum magister, Musarum amator</i>	<i>carmen</i>	150-250 ap. J.-C.
30	XIV, 2434	Athénadès	(affranchi ou esclave?)	Marseille (Narb.)/ nom grec	<i>γραμματικός Ῥωμαϊκός</i>	néant	prose	?

(à suivre)

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/ origine géographique du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
31	FD, III, 3, 338	Ménandre		Delphes/Thyrion (Acarnanie)	γραμματικός	honneurs : προξενίαν, προμαντείαν, προδικίαν, άσυλίαν, άτέλειαν, προεδρίαν, κοινάν έστίαν	prose	début du I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
32	FD, III, 2, 115	?		Delphes/?	γραμματικός	honneurs : πολίτην αύτῶν και βουλευτήν	prose	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
33	FD, III, 4, 1, 61	Lucius Licinius Euclides		Delphes/	γραμματικός	honneurs : πολειτείαν, προδικίαν, προεδρίαν, προμαντείαν, άτέλειαν, έγκτησιν γῆς και οίκιας, άνδριάντος άνάστασιν	prose	dernier quart du I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
34	FD, III, 1, 465	?		Delphes/Macédoine	γραμματικός	honneurs : πολίτην και βουλευτήν	prose	début du II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
35	FD, III, 1, 206	Naevianus		Delphes/Anazarbe	γραμματικός	poète; honneurs : πολίτην	épigramme	premières décades du III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
36	IG, XII, 5, 20	Lysandros		Ios/?	γραμματικός	διδάσκαλε	prose	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
37	Sylloge, III, 1256	Aphrodisios		Rhodes/?	γραμματικός	néant	prose	I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

(à suivre)

n° de l'inscription	<i>CIL</i>	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/ origine géographique du gr.	Terme employé	<i>Notabilia</i>	Texte de l'épithaphe	Date
38	III, S. 12702	C. Gordianus Maximianus	(descendant d'affranchi ou ingénu)	Doclea (Dalmatie)	<i>artis grammaticae Graecae peritissimus</i>	néant	prose	au plus tôt : II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
39	<i>Mihailov, IGBR, III, 1, 1021</i>	Astakidès	(esclave?)	Philippopolis (?)	γραμματικός		prose	?
40	<i>IGSK, vol. 24, 1, n° 652</i>	C. Iulius Mursionius	(affranchi ou descendant d'affranchi impérial)	Smyrne/	γραμματικός		prose	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
41	<i>IGSK, vol. 33, n° 173</i>	Nereus		Hadrianeia (Asie)	γραμματικός	<i>τὸν ἐν Μουσαῖ- [σ]ιν ἄριστον</i>	prose	?
42	<i>J. Campra, Labraunda, Swedish excavations and researches, vol. III, part 2 : The Greek Inscriptions, part II, n° 66</i>	Antéros		Labraunda (Asie)/Mylasa (Asie)	γραμματικός	honoré par Athènes et d'autres cités d'Asie Mineure; écrivain « d'histoires locales »	prose	II <sup>e</sup> siècle; au plus tôt 127 ap. J.-C.
43	<i>CIL, III, 406 = IGRR, IV, 1280</i>	Valerius	(affranchi ou esclave?)	Thyatire (Asie)	γραμματικός Ῥωμαϊκός	inscription bilingue; mort à 23 ans	prose et <i>carmen</i>	?

(à suivre)

n° de l'inscription	CIL	Nomenclature	Origine sociale <sup>1</sup>	Lieu de découverte/ origine géographique du gr.	Terme employé	Notabilia	Texte de l'épithaphe	Date
44	JÖAI, XLV, 1960, col. 93-94, n° 20	Isidoros Nikon Iulius	(ingénu?)	Ephèse (Asie)	γραμματικός	ἀλειτούργητος, [βουλευ]τής	prose	au plus tôt : milieu du II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (?)
45	BCH, XXXIII, 1909, p. 27, inscr. 11	Publius Tattius Rufus	(ingénu?)	Dazimonitide/Tarse	γραμματικός	néant	prose	?
46	IGRR, III, 118	Maximus	(affranchi ou esclave?)	Sebastopolis (Cappadoce)	γρ[α]μματικῆς ἐπιστωρ τέχ[νη]ς	néant	épigramme	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
47	Kaibel, <i>Epigr. Gr.</i> , 534	Théodoros	?	Byzance/Bithynie	γραμματικός	mort à 36 ans	épigramme	II <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
48	Oxyr. Pap., XLVII, n° 3366	Lollianus	?	Oxyrhynchus (Egypte)	δημόσιος γραμματικός	salaire	prose (pétitions aux empereurs et lettre à son frère)	253-260 ap. J.-C.
49	VIII, 21107	Q. Volusius Iunior	(ingénu)	Caesarea (Maur. Cés.)	g[rammaticus] Latinus	au moins 21 ans	prose	au plus tôt : I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
50	inédite	Volusia Tertulina	(ingénue)	Caesarea (Maur. Cés.)	grammat(ica)	femme!	prose	II <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>1</sup> Est mis entre parenthèses le statut social non explicité du *grammaticus*, supposé d'après sa nomenclature ou d'autres indices.